
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-sixième séance – Mercredi 17 avril 2019, à 20 h 35

Présidence de M. Eric Bertinat, président

La séance est ouverte à 20 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *MM. Taimoor Aliassi, Omar Azzabi, Stéphane Guex, Alain de Kalbermatten*, *M^{mes} Christina Kitsos, Florence Kraft-Babel, M. Laurent Leisi, M^{me} Sara Petraglio* et *M. Souheil Sayegh*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Esther Alder* et *M. Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 avril 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 16 avril et mercredi 17 avril 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal – Projet de délibération: un audit des RH dans le département de la culture et du sport par une entreprise indépendante

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 6 mars 2018 de M^{me} et MM. Pierre Gauthier, Stéphane Guex et Patricia Richard: «Gestion dysfonctionnelle des ressources humaines dans le département municipal de la culture et du sport: un audit des RH fait par une entreprise indépendante est devenu indispensable» (PRD-170 A)¹.

Suite du premier débat

M. Jacques Pagan (UDC). Je regrette de prendre la parole après ce temps de pause car je me sentais mieux préparé tout à l'heure, quand l'ensemble des intervenants et intervenants ont fait part de leur position à propos de cette affaire que je considère comme étant extraordinairement malheureuse pour tout le monde, qu'il s'agisse du personnel des départements concernés, de leur employeur immédiat, à savoir les magistrats en charge, de la commission des finances et,

¹ Rapport, 6618.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

d'une manière générale, du Conseil municipal qui a engagé, qu'on le veuille ou non, une opération de bras de fer avec l'exécutif communal et dont je ne vois pas véritablement l'issue. Cette affaire a été générée par le regrettable dossier des frais personnels, sur laquelle la commission des finances n'a pas terminé ses investigations. Mais il serait temps, tout de même, que les esprits retrouvent leur calme pour envisager un travail collectif dans l'intérêt de notre communauté, et non la poursuite d'intérêts égoïstes par les uns et les autres, ici ou là.

J'ai suivi ce dossier en commission des finances et j'ai été très impressionné par les déclarations de M^{me} Martine Sumi, qui correspondent absolument à ce qui s'est fait. Son ressentiment est légitime par rapport aux arguments qu'elle avait fait valoir à l'époque et qui avaient justifié de ma part, en tant que représentant du groupe de l'Union démocratique du centre, un nîet à ce projet de délibération. Car nous voulions d'abord entendre les syndicats, pour avoir une vision plus précise de la situation, ainsi que les magistrats, ce qui nous paraissait la moindre des choses dans le cas de ce dossier.

Mes collègues sont libres de leur appréciation de la situation. Ils parlent de douleur extrême, d'éléments épouvantables... Je reconnais que la position des membres du personnel qui sont venus nous voir était extrêmement délicate et difficile; rien de probant n'est véritablement ressorti de ce contact, que ce soit dans un sens ou un autre. Et c'est là où est toute la problématique: nous ne connaissons pas les faits reprochés à l'exécutif. Ils n'existent pas. Cela me rappelle cette parole d'Epicure – excusez-moi de faire un peu de culture classique, mais nous parlons du département concerné en premier par le sujet – qui disait: «Ce ne sont pas les faits qui sont importants. C'est l'interprétation qu'on en donne.» Nous sommes exactement dans ce cas de figure. Les membres du personnel étaient certainement de bonne foi, ils souffraient de leur situation, mais ils n'arrivaient pas à en dire plus, ou ne le voulaient pas, ce qui nous a laissé sur un sentiment mitigé. Comment voulez-vous que nous disions en toute conscience qu'ils ont raison et que les magistrats ont tort? C'est impossible!

Notre commission des finances, toujours ouverte aux autres, surtout aux gens extérieurs à cette grande maison qu'est la Ville de Genève, aurait dû se montrer prudente dans ses démarches. Elle n'aurait pas dû accepter d'entendre ces doléances. Dans le fond, cette affaire concerne le personnel et le Conseil administratif. Nous n'avons pas qualité d'employeur, nous n'avons pas d'injonction particulière à donner dans cette perspective aux membres du Conseil administratif. Voilà où nous en sommes.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutient la position de M^{me} Sumi et du groupe socialiste: il nous faut absolument faire en sorte que l'objet retourne en commission des finances pour que celle-ci procède à l'audition des syndicats et des magistrats, avec l'espoir que ces derniers accepteront le principe même

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

d'un audit. Puisque, cela a été relevé de part et d'autre, nous sommes aujourd'hui face à une situation pas claire, pas établie. Nous avons tous intérêt à dire les choses d'une certaine manière, ce qui n'est pas correct. Il nous faut avoir l'avis d'une tierce personne absolument neutre et indépendante en la matière, peut-être un médiateur, quelqu'un qui puisse apporter un éclairage, écouter les doléances et la souffrance du personnel de la Ville et la position des magistrats. C'est la seule façon de trouver une solution. Après quoi, nous verrons bien.

Nous devons faire attention à ce que nous faisons: la situation est potentiellement explosive et tout le monde y perdra des plumes si nous n'arrivons pas à trouver un terrain d'entente. Alors essayons de dégager un esprit de conciliation, ce sera dans l'intérêt de ce personnel, des magistrats et des membres du Conseil municipal. Il faut faire preuve de clairvoyance et d'altruisme, plutôt que de jouer avec ces problèmes-là de quelque manière que ce soit. Nous avons tout à perdre et strictement rien à gagner.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Je commence par dire à M. Kanaan que je ne suis pas candidate. J'ai soutenu ce projet de délibération et je l'ai amendé en commission en mon âme et conscience. J'ai déjà dit cela au magistrat en face mais, au vu de ses déclarations de l'après-midi, je pense qu'il l'a oublié.

Afin de mettre les choses au point, je rappelle que votre bureau et vous-même, Monsieur le président, avez proposé hier soir que nous ne commencions à siéger qu'à 18 h 30 aujourd'hui, sachant que nos magistrats ne venaient pas avant. Le Parti libéral-radical a accepté ce principe car nous souhaitions justement que ce projet de délibération soit discuté en présence de MM. Kanaan et Pagani. Contrairement à certaines affirmations, l'urgence avait été demandée hier soir pour cet objet – je vous demande de le confirmer, Monsieur le président – mais nous avons d'abord terminé le traitement de la proposition PR-1352 de 158 000 francs pour les toilettes publiques nettoyées par Onet. Vous pourrez donc dire à M. Kanaan qu'en aucun cas nous n'avons voulu traiter ce projet de délibération dans son dos. Absolument pas. Jamais.

La commission des finances a traité cet objet en trois séances. Je rappelle que le Conseil administratif reçoit le double de nos ordres du jour, ce qui veut dire que M. Kanaan, puisqu'il était question d'un audit dans son département, était au courant – il devait l'être, il pouvait l'être – du fait que nous pouvions voter ce texte à tout moment, l'ordre du jour stipulant s'il y a discussion, vote ou vote éventuel. A aucun instant il n'a demandé à être auditionné. Oui, à la grande majorité, la commission des finances a décidé de voter le soir où nous avons reçu la commission du personnel qui a d'abord demandé si les propos tenus devant nous étaient confidentiels ou pas avant de décider si elle s'exprimerait. La commission des finances ne pouvant pas lui garantir une confidentialité absolue – nous avons été

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

très clairs là-dessus –, le personnel a préféré se taire. Il nous a juste dit qu'il nous recommandait de voter le projet de délibération demandant un audit rapidement. Je suis désolée mais, pour moi, c'est extrêmement clair.

Chacun a une perception différente, je l'ai dit tout à l'heure. M^{me} Sumi a peut-être cru qu'il y avait une pression. Pour ma part, je n'ai posé aucune autre question à la commission du personnel. A ma connaissance, une seule et unique personne a demandé si on pouvait traiter l'objet sans que cela figure au procès-verbal, ce qui a été refusé par la majorité, parce que nous ne voulions justement pas mettre les gens en porte-à-faux, dans une situation qui ne dépend pas de nous.

Ce soir, je suis déçue. J'attendais de mon Conseil administratif qu'il me réponde vouloir cet audit lui aussi, afin de clarifier la situation, de laver le nom des magistrats – car un audit va dans les deux sens: l'employeur doit être exemplaire et l'employé doit l'être également – et de se servir de cette opportunité pour aller dans le bon sens. Un regard extérieur apporte toujours du neuf.

A mon sens, la commission des finances a agi en son âme et conscience. Il y a une tension. Qu'elle vienne d'un côté ou de l'autre, il faut crever l'abcès, il faut le vider et repartir sur le bon pied. C'est ce que nous voulons avec cet audit. Je suis étonnée de la réponse sur la défensive de M. Kanaan. Depuis le temps que je le fréquente ici, dans ce Conseil municipal, j'aurais pensé qu'il montrerait plus d'à-propos et qu'il souhaiterait cet audit puisque, comme il l'a dit, il en a déjà fait dans certains services. Un audit général des ressources humaines apportera davantage à notre Ville, d'un côté ou de l'autre. C'est le but!

On parle des personnes, des malades qui sont là, mais combien ont démissionné? Combien de personnes sont parties en burn-out? On ne le sait pas. La confidentialité entoure une personne malade. On ne peut donc pas dire si, oui ou non, elle est partie pour des problèmes de comportement au travail. C'est le secret médical.

Il y a eu une malencontreuse fuite dans la presse, ce qui m'énerve toujours, par rapport à ce qui s'était passé en commission des finances. Le bon côté de la chose, si je puis dire, c'est que j'ai reçu plusieurs courriels de personnes qui travaillent ou ont travaillé dans les services où un audit était justement demandé et qui étaient tout à fait prêtes à témoigner sous le sceau du secret. Et cela il y a encore un mois... Ce qui prouve qu'un sentiment de malaise perdure et nous voulons le régler avec cet audit.

Un jour avant que nous ne traitions ce projet de délibération, la commission des finances a reçu M. Zuber. Il nous a clairement affirmé que celle-ci pouvait mandater le Contrôle financier (CFI). Il nous a relu le règlement de celui-ci. Il nous a aussi demandé si le Conseil administratif avait prévu une ligne pour le CFI en début de législature avec la commission des finances, parce que cela

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

figure dans le règlement. C'est là que nous nous sommes rendu compte que nous aurions dû fouiller un peu plus dans ce document, puisque la commission des finances a le mandat de demander au CFI sur quoi il va travailler ou de lui donner une ligne directrice. Je ne vois pas en quoi on serait dans le faux puisque l'ancien directeur du Service de surveillance des communes nous a dit le contraire en commission des finances un jour avant le vote de ce projet de délibération. C'est ce qui m'a incitée à faire amender le texte, pour que l'audit soit mené sous l'égide du CFI plutôt que du Conseil administratif, afin que MM. Kanaan et Pagani ne se retrouvent pas en porte-à-faux quant à cette demande. Honnêtement, je ne vois pas où on a fauté. Je souhaite de tout cœur que les deux magistrats accueillent cet audit de la bonne manière, afin de pouvoir laver leur nom puisqu'ils nous disent être complètement innocents et bien faire les choses. Tant mieux, cet audit le prouvera!

Le président. Madame Richard, il vous faut conclure.

Mme Patricia Richard. On ne peut pas refuser un cri de détresse. Monsieur le président, je vous laisse confirmer mes dires sur la motion d'ordonnancement qui est sur votre bureau depuis hier.

M. Tobias Schnebli (EàG). Ce projet de délibération demandant un audit montre encore une fois que la Ville de Genève, en tant que commune genevoise, est déficiente dans ses capacités de gérer, y compris politiquement, une institution qui est aussi une administration avec des personnes travaillant pour la collectivité. Deux conseillers administratifs se sont exprimés tout à l'heure. Ils ont montré qu'ils ne sont pas prêts à accepter un rôle institutionnel de contrôle, de vérification de l'action de l'exécutif, par celui qui devrait être le troisième des pouvoirs institutionnels, le législatif, à l'instar d'autres niveaux, soit l'Assemblée fédérale pour la Confédération et le Grand Conseil pour le Canton. Le délibératif communal a des moyens extrêmement restreints pour exercer la fonction qui est la sienne dans toute administration publique, telle que celle d'une grande ville comme Genève.

La commission des finances essaie de prendre ce rôle au sérieux et elle le fait en demandant des informations. Elle essuie malheureusement des fins de non-recevoir. Elle a demandé à consulter les audits menés par le département de la culture et du sport, qui se comptent par dizaines ces cinq ou six dernières années. Le magistrat ne répond même pas à nos demandes, alors qu'il s'agit pour nous de savoir ce qui a été examiné par des auditeurs internes ou externes et de le comparer aux informations que nous recevons et qui sont effectivement inquiétantes.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Du moment que des informations nous arrivent, que des gens se tournent vers les parlementaires pour dénoncer des dysfonctionnements, c'est notre devoir que d'essayer de comprendre et de voir quelles sont les responsabilités et les solutions que nous pourrions apporter.

Si je ne prends que le dernier exemple en date, la machinerie du Grand Théâtre, dont nous avons discuté hier, nous avons là aussi été alertés par des informations venant des techniciens, du directeur de l'institution, qui disent que cette machinerie est branlante, qu'on ne sait pas jusqu'à quand elle durera, que c'est très risqué de lui faire confiance. Ensuite, ici, le premier magistrat en charge nous informe qu'il a appris ces problèmes en même temps que nous, par la presse, ce qui est déjà un signe inquiétant. Ça l'est, que M. Kanaan dise la vérité ou qu'il ne la dise pas. Si c'est la vérité, il est perturbant que le magistrat ne soit pas au courant du fait que le moteur central de ce grand navire amiral restauré fonctionne très mal...

Le président. J'ose à peine vous demander de revenir au sujet du débat, Monsieur.

M. Tobias Schnebli. J'y reviens. Il y a des questions à se poser. On vient nous dire que tout va bien, qu'il faut laisser les magistrats conduire les affaires... C'est la garantie que nous irons de surprise en surprise en cette fin de législature, comme pour les notes de frais.

J'invite donc les groupes politiques, notamment le Parti socialiste qui ne soutiendra pas le projet de délibération, à prendre au sérieux notre rôle institutionnel. Nous sommes censés représenter les citoyennes et les citoyens qui demandent à pouvoir exercer un contrôle sur le fonctionnement de l'administration, de l'institution publique. Une manière d'essayer de le faire, c'est demander des informations. Un audit n'est rien d'autre que le constat d'un état de fait, de situations, de fonctionnements ou de dysfonctionnements. Il doit être dressé de manière neutre par une personne extérieure, qui a les capacités de le faire. On ne demande rien de plus. Refuser cela aujourd'hui revient à dire qu'on refuse de voir, qu'on ne veut pas exercer notre rôle, à savoir contrôler l'usage de l'argent des contribuables, bien que celui-ci soit dépensé en leur nom. Acceptons ce projet de délibération pour nous donner les moyens d'agir!

M. Simon Brandt (PLR). Ce soir, j'aimerais féliciter le Parti socialiste et le Conseil administratif d'avoir percé à jour ce qui se passe. Il y a effectivement un complot qui mêle la Cour des comptes, les commissions du personnel de la Ville de Genève, le parquet genevois et dont l'épicentre est la commission des finances.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

C'est notre faute si le Conseil administratif a abusé des notes de frais pendant des années et que la Cour des comptes est venue enquêter. C'est notre faute si deux magistrats sont actuellement mis en prévention et deux autres appelés à donner des renseignements. C'est notre faute si les commissions du personnel se plaignent de souffrir. Oui, vous nous avez percés à jour et je vous en félicite!

M. Sami Kanaan dit qu'on a voulu débattre dans son dos alors que le Parti libéral-radical, par ma bouche, a proposé hier de commencer le débat à 18 h 30, justement pour éviter de traiter ce projet de délibération sans le Conseil administratif. Il se moque du monde! Surtout quand on sait que c'est le Parti socialiste qui a voulu commencer la séance plus tôt.

Des voix. C'était les Verts!

M. Simon Brandt. Quand une commissaire aux finances socialiste ose dire que le rapport est tronqué, cela s'appelle de la diffamation pure et simple. Je peux le prouver assez facilement. J'ai envoyé ce rapport le mardi 7 mars 2019 à 7 h 50 du matin au Service du Conseil municipal et, comme je le fais à chaque fois, j'ai mis en copie la présidente socialiste de la commission des finances. Ai-je eu un seul retour comme quoi mon rapport contenait des erreurs ou qu'il était tronqué? Non. La raison en est simple: il reprend intégralement les propos tenus, y compris ceux du Parti socialiste, tout en bas de la page 14, bien que ce dernier dise qu'ils n'y figurent pas. Mais, pour s'en rendre compte, il fallait lire le rapport et ne pas être dans un déni de réalité comme l'est le Parti socialiste dans ce dossier en particulier et dans sa gestion de la Ville en général.

On nous parle de construire un rapport de confiance. C'est vrai qu'on construit un rapport de confiance quand on refuse de transmettre des audits à la commission des finances, quand on ne veut pas donner de détails sur les notes de frais... Mais de qui se moque-t-on?

La Fontaine écrivait en son temps: «Selon que vous serez puissant ou misérable/Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.» Aujourd'hui, la version du Parti socialiste est: «Selon que vous serez maltraité par un magistrat socialiste ou d'un autre parti/Nous ne vous défendrons pas de la même manière.» Je croyais que les socialistes défendaient les locataires; j'ai vu dans le cadre de la Gérance immobilière municipale que ce n'est pas le cas. Je croyais qu'ils luttèrent contre les privilèges; j'ai vu dans l'affaire des notes de frais que ce n'était pas le cas. Je croyais encore, manifestement à tort, qu'ils défendaient la fonction publique; je découvre ce soir que, quand des fonctionnaires viennent appeler à l'aide, les socialistes disent qu'ils ont été manipulés. Les magistrats socialistes ont la science infuse: ils ne peuvent jamais commettre d'erreur! C'est

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

vrai. Sept ou huit personnes ont dit en commission des finances qu'elles nous suppliaient de démarrer un audit. Elles ont été manipulées, évidemment...

C'est bien connu, ce Conseil administratif est le meilleur de toute l'histoire de la République et canton de Genève et il restera comme le meilleur gouvernement municipal qu'on ait jamais eu. Bien au contraire! Vous resterez dans l'histoire comme le pire Conseil administratif qu'on ait eu de toute l'histoire de la Ville de Genève. (*Commentaires.*) Vous resterez dans l'histoire comme des gens constamment dans le déni! Pourquoi lutter contre un audit si vous n'avez rien à craindre? Il peut effacer toutes les rumeurs. S'il a lieu et s'il démontre qu'il n'y a aucun problème, je serai le premier à dire l'an prochain que nous avons eu tort. Au moins, nous aurons bien fait de déclencher cet audit.

En l'occurrence, j'ai l'impression qu'il y a de bonnes raisons d'agir. Quand je vois le nombre de fonctionnaires municipaux qui m'ont écrit pour me remercier d'avoir rendu ce rapport si vite et de déclencher un audit, quand ils m'écrivent à moi, le méchant libéral-radical qui veut maltraiter la fonction publique, plutôt qu'aux socialistes, je me dis qu'il y a un problème. Et il y en a un! C'est que le Parti socialiste considère depuis trop longtemps cette Ville comme sa propriété personnelle et privée, au point qu'il ne se remet pas en question et qu'il est décidé à conserver le pouvoir par tous les moyens, dût-il marcher sur le dos de la fonction publique et maltraiter le personnel. Eh bien, nous ne vous laisserons pas faire et, pour toutes ces raisons, je demanderai le vote nominal sur cet objet, afin que tout le monde sache, dans la fonction publique en particulier et parmi les syndicats en général, qui a envie de faire la lumière sur ce qui se passe dans les départements municipaux et qui ne le souhaite pas. Je me réjouis d'ores et déjà d'entendre le Parti socialiste nous dire aux prochaines élections qu'il défend la fonction publique, car nous aurons vu ce soir que ce n'est plus le cas. (*Applaudissements.*)

M. Sami Kanaan, maire. Quel honneur de parler avec M. Brandt qui mène sa campagne de manière très énergique! C'est son droit le plus strict mais pas au mépris de la vérité.

A propos de la commission des finances et de cet audit, je redis ce que j'ai dit tout à l'heure puisque les gens ont l'écoute sélective ce soir. C'est normal, quoique... Cet audit ne me pose aucun problème. Comme M. Brandt et d'autres l'ont dit, il permettra de purger des rumeurs largement infondées, et tant mieux. Il sera fait en toute indépendance. Cependant, la manière qu'a eue la commission des finances de traiter cet objet est indigne d'une commission des finances. J'y ai siégé autrefois: quelle que soit la virulence des débats que nous pouvions avoir à l'époque, il y avait un minimum de respect, même pas des personnes, mais des institutions et du rôle des uns et des autres, sans prise en otage du personnel au nom de calculs purement politiques.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Concernant l'organisation des débats, j'apprends maintenant qu'il y a eu une motion d'ordonnancement hier soir. M. Brandt a là aussi la mémoire très volontairement sélective. J'ai dit que le Conseil administratif ferait son possible pour être représenté. Je n'ai pas dit que je serai moi-même de retour à 18 h 30. (*Remarque de M. Simon Brandt.*) Je m'excuse, vous voulez faire un débat à 18 h 30 en mon absence, j'en déduis donc – malheureusement, je n'étais pas au courant de votre motion d'ordonnancement – que vous faites les choses en cachette, puisque ce n'est pas le moment où les urgences sont traitées normalement.

La commission des finances a le droit à l'information; je reconnais néanmoins ici en toute franchise que ma confiance envers la commission, en tout cas envers sa majorité, est descendue très bas. Quoi qu'on fasse en commission des finances, cela finit dans la presse le lendemain. C'est le pire moyen de respecter les intérêts du personnel auquel vous semblez si attachés. Je ne sais pas qui s'amuse à ces fuites; je n'ai d'ailleurs pas envie de le savoir. J'ai transmis des audits concernant le Service des sports à la commission des sports, parce qu'il y était au moins possible de travailler en confiance, en assumant les critiques là où il y avait eu des erreurs. La commission a reçu trois audits liés à des subventionnés. Dans plein d'autres cas, on a volontiers partagé des informations avec les commissions parce qu'un espace de confiance existait, qui prend acte des divergences et qui sait préserver un minimum de sérénité pour les débats. En ce moment, bien que je ne puisse pas parler pour mes collègues, ma confiance en la commission des finances est proche de zéro. Vous êtes incapables de travailler de manière constructive et sereine. Pour la protection du personnel, je m'interdis à moi-même de vous fournir la moindre information qui atterrirait dans la presse de manière déformée et manipulée. Vous vous comporitez, en tout cas pour la majorité de cette commission, en pompiers pyromanes. Sincèrement, au nom du personnel, des prestations au public et du public en général, c'est indigne.

Derrière tout cela se cache en fait une vision très passiviste du service public. En tant que magistrats, nous ne sommes de loin pas infaillibles. Nous faisons notre part d'erreurs. Nous essayons d'apprendre. Nous avons beaucoup appris avec les crises récentes. En ce qui me concerne, à la Bibliothèque de Genève, nous avons appliqué le schéma que l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail nous avait recommandé et c'était très instructif. Nous sommes prêts à partager ce genre d'expérience avec la commission des finances.

Elle reste souveraine pour proposer un audit au plénum. Si celui-ci est soutenu ce soir, nous essaierons de le faire, mais je maintiens, Madame Richard, que le Conseil municipal ne peut pas mandater le CFI. On peut le regretter. Il y a des députés parmi vous – M. Sormanni, M. Brandt comme suppléant – et rien ne les empêche de proposer de modifier la loi sur l'administration des communes. Mais vous passez votre temps à ne pas la respecter puisque bien des délibérations, d'ailleurs souvent préparées en commission des finances, ont été annulées

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

par le Service de surveillance des communes. C'est une réalité. Si vous voulez vraiment aider le personnel, arrêtez les délibérations mal fichues. Vous faites semblant d'agir; en réalité, c'est juste pour vous faire plaisir et vous donner bonne conscience.

J'entends ensuite des choses invraisemblables. M. Schnebli a parlé de dizaines d'audits... Dans le département de la culture et du sport, nous en avons fait une douzaine, au plein sens du terme «audit», depuis que je suis en fonction. Quelques-uns ont d'ailleurs été communiqués à la commission des sports, comme je l'ai dit. D'autres ont été diffusés plus loin. Nous n'avons aucun problème à partager les informations si cela intervient de manière régulière et respectueuse, pas au mépris des règles les plus élémentaires, cela dans l'intérêt des subventionnés et du personnel.

Si vous décidez un audit aujourd'hui, nous trouverons le moyen de le décliner de manière constructive. Potentiellement, cela peut concerner d'autres départements de la Ville. Notre collègue Esther Alder gère aussi des situations difficiles dans certains services. Nous sommes en période de pression sur le service public. Les mêmes partis qui n'arrêtent pas d'appeler à des coupes budgétaires, qui demandent une diminution du service public, qui ne lui donnent pas les moyens de travailler, sauf quand il s'agit de la police municipale, sont ceux qui ensuite font la leçon en termes de politique du personnel. Vos intentions ne sont clairement pas en faveur de celui-ci. Je le regrette parce que le personnel de la Ville de Genève mérite beaucoup mieux que cela. Je lui rends hommage. Dans l'immense majorité des cas, il essaie de faire son travail le mieux possible, dans des conditions pas toujours évidentes: les besoins augmentent, la pression augmente, les normes augmentent. J'aimerais bien que le Conseil municipal se montre plus constructif envers le personnel, plutôt que de mener une politique partisane complètement destructive. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi du projet de délibération à la commission des finances est refusé par 36 non contre 30 oui (1 abstention).

Ont voté non (36):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M^{me} Annick Ecuyer

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

(EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétréy (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Michèle Roulet (PLR), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (30):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (HP), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Antoine Maulini (Ve), M. François Mireval (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Jean Zahno (UDC).

S'est abstenue (1):

M^{me} Brigitte Studer (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Omar Azzabi (Ve), M. Guy Dossan (PLR), M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M. Laurent Leisi (HP), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Sara Petraglio (S), M. Souheil Sayegh (PDC).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, la recommandation de M^{me} Pérez est acceptée par 34 oui contre 31 non (2 abstentions).

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Ont voté oui (34):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Michel Nargi (PLR), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (31):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (HP), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (PDC), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Jean Zahno (UDC).

Se sont abstenus (2):

M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Vincent Schaller (HP).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Omar Azzabi (Ve), M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M. Laurent Leisi (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Sara Petraglio (S), M. Souheil Sayegh (PDC), M^{me} Brigitte Studer (EàG).

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Gauthier est refusé par 34 non contre 22 oui (10 abstentions).

Ont voté non (34):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Régis de Battista (S), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (HP), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Georges Martinoli (PLR), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S).

Ont voté oui (22):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M. Pierre Gauthier (HP), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétréy (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Se sont abstenus (10):

M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Gazi Sahin (EàG), M. Vincent Schaller (HP), M. Tobias Schnebli (EàG).

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (13):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M. Laurent Leisi (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Sara Petraglio (S), M. Souheil Sayegh (PDC), M^{me} Brigitte Studer (EàG).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Gomez est refusé par 53 non contre 16 oui.

Ont voté non (53):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Régis de Battista (S), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Maria Casares (S), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Olivier Gurtner (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Roulet (PLR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Ont voté oui (16):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Alfonso Gomez (Ve), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Omar Azzabi (Ve), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M. Laurent Leisi (HP), M^{me} Sara Petraglio (S), M. Souheil Sayegh (PDC).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 38 oui contre 23 non (7 abstentions).

Ont voté oui (38):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Pierre de Bocard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Thomas Zogg (MCG).

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Ont voté non (23):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (HP), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. François Mireval (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M. Jean Zahno (UDC).

Se sont abstenus (7):

M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Alfonso Gomez (Ve), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Omar Azzabi (Ve), M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M. Laurent Leisi (HP), M^{me} Sara Petraglio (S), M. Souheil Sayegh (PDC), M^{me} Brigitte Studer (EàG).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les considérants énumérés dans le projet de délibération PRD-170 et dont la liste n'est pas exhaustive;

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre w), et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

décide:

Article premier. – Le CFI de la Ville de Genève procède à un audit complet des ressources humaines du département de la culture et du sport (DCS) et du département des constructions et de l'aménagement (DCA).

Art. 2. – Cet audit est réalisé par une entreprise suisse, indépendante, spécialisée dans l'audit des ressources humaines et domiciliée hors du canton de Genève, sous mandat du CFI.

Art. 3. – Une somme initiale de 100 000 francs est allouée au CFI pour l'audit. Au cas où cette somme initiale serait insuffisante, le Conseil administratif déposera une demande de crédit supplémentaire auprès du Conseil municipal.

Art. 4. – A l'issue de l'audit, au plus tard à fin décembre 2019, le CFI transmet le rapport au Conseil administratif et à la commission des finances conjointement pour restaurer une gestion satisfaisante des ressources humaines au sein du DCS et du DCA.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif que, pour garantir la totale indépendance du Contrôle financier, le Conseil administratif faisant hypothétiquement partie des audités, celui-ci ne puisse intervenir en aucune façon dans le processus de recrutement des collaborateurs de ce service.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement déposée par M. Pagani, qui demande le traitement immédiat du rapport PR-1337 A sur le plan localisé de quartier (PLQ) de la Petite-Boissière. Monsieur Pagani, voulez-vous prendre le temps de nous expliquer cette requête?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Nous avons des délais impératifs à respecter pour le PLQ de la Petite-Boissière. S'ils ne le sont pas, le Conseil d'Etat considérera que le PLQ a été adopté sans autre. Je vous remercie donc de faire droit à ma demande.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement sur le rapport PR-1337 A est acceptée par 66 oui contre 2 non.

Le président. Nous passons donc immédiatement à ce rapport.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Marie-Pierre Theubet, première vice-présidente.)

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 janvier 2019 en vue de:

- **Délibération I: l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 30 025 «Petite-Boissière» situé dans un périmètre délimité par le chemin de la Petite-Boissière au nord, la route de Malagnou au sud, le chemin de la Boisserette à l'est et la promenade Charles-Martin à l'ouest, feuille cadastrale 31, section Genève Eaux-Vives;**

et de l'ouverture de deux crédits d'étude pour un montant total de 753 600 francs, soit:

- **Délibération II: 507 300 francs destinés à l'étude de l'aménagement des espaces publics et des espaces de circulation des chemins de la Petite-Boissière et de la Boisserette;**
- **Délibération III: 246 300 francs destinés à l'étude du développement de la mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux pour le périmètre du PLQ de la Petite-Boissière (PR-1337 A)¹.**

Rapport de M. Eric Bertinat.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du 26 février 2019. La commission, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer, a étudié la présente proposition lors des séances des 12 et 19 mars 2019. Le rapporteur remercie M. Christophe Vuilleumier pour la qualité de ses notes de séances.

¹ Proposition, 5092.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 5A, alinéa 2, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – de préavis favorablement le projet de plan localisé de quartier N° 30025 qui prévoit la construction de bâtiments de logements et d'activités le long des chemins de la Petite-Boissière et de la Boisserette, au nord de la route de Malagnou, feuille 31 du cadastre de la Ville de Genève, section des Eaux-Vives.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

(Etudes d'aménagements des espaces publics et de circulation des chemins de la Petite-Boissière et de la Boisserette)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 507 300 francs, destiné à l'étude d'aménagement des espaces publics et des espaces de circulation des chemins de la Petite-Boissière et de la Boisserette.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 507 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

(Etude de la mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux L 2 05 du 5 juillet 1961;

vu l'article 27 du règlement d'exécution de la loi sur les eaux «REaux-GE» du 15 mars 2006;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 246 300 francs, destiné à l'étude du développement de la mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux pour le périmètre du PLQ de la Petite-Boissière.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 246 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Séance du 12 mars 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), M^{me} Charlotte Malignac, codirectrice (DCA), de M^{me} Marie Fauconnet Falotti, responsable de l'Unité opérations foncières (UOF), M^{me} Bojana Vasiljevic Menoud, cheffe du Service d'urbanisme (URB), M. Xavier de Rivaz, adjoint de direction (URB), et de M. Olivier Sonderegger, architecte-urbaniste au Département du territoire

M. de Rivaz déclare que cette proposition vise à approuver le plan localisé de quartier (PLQ) 30025 dans le périmètre de la Petite-Boissière. Il rappelle que le Conseil municipal avait déjà adopté en 2014 un projet d'initiative communal à ce propos. Il ajoute que ce plan porte sur une trentaine de parcelles occupées actuellement par des villas. Il observe que ce secteur abrite encore de nombreuses villas en zone de développement 3 et il remarque que ce quartier est amené à se transformer de manière importante, ce d'autant plus qu'il n'est guère éloigné de la gare des Eaux-Vives. Il précise que le plan directeur cantonal (PDCn) indique que ce secteur doit être urbanisé avec une densité conséquente, mais moins forte que dans l'hypercentre. Il ajoute que le plan directeur communal donne les mêmes informations.

Il explique alors que c'est un très ancien projet puisque ce terrain, affecté à la zone de développement 3, a entraîné des réflexions sur son développement dès les années 1960. Il mentionne qu'en 2012 le Service d'urbanisme a eu des contacts avec des propriétaires qui souhaitaient entamer des développements sur leur parcelle. Et il remarque que, la Ville possédant différentes parcelles, il semblait dès lors intéressant de procéder à une étude d'aménagement. Il indique en l'occurrence que des études se sont succédé en 1977, 1983, 1985, 1993, 2000 et 2008-2010. Actuellement, il rappelle que le quartier est en mode d'urbanisation et qu'il reste le grand espace de la Petite-Boissière, un quartier chargé d'histoire.

Il explique ensuite que les objectifs sont de construire des logements et une école, mais également un parc en tenant compte du patrimoine bâti et végétal. Il observe à cet égard que de nombreux arbres sont très impressionnants, notamment sur la promenade Charles-Martin. Il montre alors le projet soumis au Conseil municipal en 2014 qui prévoyait un ensemble de bâtiments encadrant le grand parc actuel du domaine du Cénacle et la préservation de la promenade Charles-Martin. Il ajoute que la Commission d'urbanisme avait accueilli positivement le projet tout en observant que la proximité de deux bâtiments avec la maison historique constituait un problème. Il précise que c'est la raison pour laquelle la configuration du plan a été modifiée depuis lors, libérant un espace de parc plus grand puisque la promenade Charles-Martin est incluse. Il ajoute que cette typologie urbanistique est courante dans ce secteur ainsi que sur le secteur voisin de Chêne-Bougeries.

Quant à l'école, il remarque que les potentiels sont suffisants dans l'ensemble du périmètre pour justifier sa création. Il déclare que le besoin est évalué à 24 classes, impliquant dès lors la création d'un groupe scolaire. Il signale ensuite qu'une partie du domaine du Cénacle sera urbanisé, le reste étant dévolu à un parc et il mentionne qu'il sera possible de mettre en valeur un certain nombre d'arbres. Il indique que les immeubles envisagés sont relativement compacts afin de placer des appartements dans tous les angles, disposant de deux orientations et d'une forte perméabilité. Il ajoute qu'il est également prévu de revaloriser la promenade Charles-Martin dont les plantations sont très anciennes, de créer une liaison végétale entre les cordons boisés de l'avenue de Malagnou et celui au nord vers le chemin de la Petite-Boissière. Il observe par ailleurs que des arbres devront être abattus mais pourront être compensés dans le parc. Il déclare que le PLQ aura ainsi un plan annexé sur les aménagements des espaces publics.

Il déclare encore que les qualités patrimoniales sont importantes dans ce périmètre et il remarque que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) a été consultée, laquelle a demandé des mesures de protection élevées. Il ajoute que des échanges se sont ensuite déroulés entre MM. Pagani et Hodgers et il déclare qu'il a été décidé de conserver des traces du domaine Charles-Martin, notamment les écuries, l'allée, la maison elle-même et les anciens chemins historiques. Il remarque qu'il faut noter que le projet initial prévoyait un bâtiment supplémentaire. Afin de garantir une cohérence patrimoniale, celui-ci a été supprimé. Il évoque alors les recommandations de l'étude historique: définition d'un périmètre plus large, valoriser les traces de l'occupation antérieure, souligner les qualités topographiques, étude sur la végétation, conservation du Cénacle, de la promenade, redéfinition de l'unité ancienne.

Il déclare ensuite que le PLQ prévoit un indice d'utilisation de 1,3, soit 550 logements et un indice de densité de 2, avec 11 000 m² d'activités et 6000 m² d'espace destiné à une utilisation publique. Quant à l'accessibilité, il est prévu de créer une zone 20 devant l'école, et une zone 30 dans plusieurs chemins, l'objectif étant de garantir l'accessibilité aux habitants. Il précise que les flux ont été étudiés et validés par l'Office des véhicules.

M^{me} Menoud déclare alors que ce périmètre est sensible compte tenu des contraintes existantes, et elle remarque que ce projet a nécessité plusieurs années de travail. Elle évoque les enquêtes techniques menées par les services du Canton qui ont permis d'obtenir des préavis favorables et de s'assurer de la conformité du plan avec les lois et planifications. Elle précise que les études ont été menées par la Ville de Genève qui a associé les propriétaires qui souhaitent valoriser leur bien et elle remarque que plusieurs séances d'information publiques se sont déroulées. Elle déclare alors que 15 observations ont été envoyées par certains propriétaires, et elle remarque que ces observations ont porté notamment sur

la création de logements sociaux, 60% des logements étant envisagés comme des logements subventionnés afin de lever les servitudes, conformément à la loi Giromini. Elle ajoute que certaines observations ont relevé l'absence de droits à bâtir dans le périmètre scolaire. Elle rappelle à cet égard que les collectivités publiques ont dû acheter les parcelles pour prévoir les futures écoles pendant plusieurs décennies. Elle mentionne que la loi a changé il y a trois ans avec la possibilité d'attribuer des droits à bâtir à ces parcelles.

Cette disposition a été imaginée pour les périmètres de développement en périphérie, où la densité n'est pas limitée par des contraintes (patrimoine et végétation) comme à la Petite-Boissière. Elle remarque que cette école est liée à la réalisation des bâtiments du périmètre et elle explique que la Ville doit pouvoir réaliser cette école rapidement. Or, elle explique qu'octroyer des droits à bâtir augmenterait le nombre d'interlocuteurs, raison pour laquelle le choix a été fait de s'en abstenir.

M. Pagani répète que de nombreuses réunions ont été organisées avec les personnes concernées et il remarque que ce terrain est très proche de la gare des Eaux-Vives. Il pense en l'occurrence que c'est un beau projet et il remercie les services qui ont travaillé sur cette planification. Il observe encore que des propriétaires sont enthousiastes alors que d'autres résistent pour des raisons familiales, patrimoniales ou personnelles. Il observe encore que ce projet permet de sauvegarder l'histoire de cette région et il pense qu'il serait judicieux de l'accepter avant que le développement de la gare des Eaux-Vives n'entraîne une spéculation de la part des promoteurs.

M^{me} Menoud signale encore que l'Eglise catholique romaine a plus de droits à bâtir puisque sa parcelle est plus grande que les autres. Elle évoque ensuite un projet alternatif présenté à M. Pagani par l'association de la campagne Charles-Martin et elle remarque que ce projet n'apporte pas de qualités supplémentaires justifiant une refonte du PLQ. Elle précise que ce scénario alternatif implique en outre l'abattage d'arbres qu'il faut conserver tout en ne respectant pas la distance à la lisière forestière et en ne laissant pas d'espace suffisant pour le développement de l'école.

M. de Rivaz déclare ensuite que lorsque le PLQ est adopté, le Canton peut délivrer des autorisations de construire. Mais il rappelle que la Ville doit pouvoir fournir les équipements, notamment en matière de routes et d'assainissements, raison pour laquelle deux projets de délibération sont également présentés. Il mentionne que les chemins devront être aménagés en remarquant qu'un projet chiffré est nécessaire, et il déclare que la demande porte sur des crédits d'étude et non sur des crédits de réalisation. Il rappelle encore que le Fonds intercommunal d'équipement (FIE) couvre une grande partie des aménagements.

Un commissaire demande si certains habitants ne se sentent pas floués.

M^{me} Falotti répond que les habitants qu'elle a rencontrés ont des positions variées, les uns voulant obtenir le meilleur prix possible pour leur parcelle, d'autres souhaitant des droits à bâtir en vue de négocier des appartements. Elle ajoute qu'il sera nécessaire de négocier de gré à gré avec les propriétaires pour obtenir les terrains nécessaires à l'école. En cas d'impossibilité d'aboutir à une acquisition par le biais de la négociation, il sera possible de déclarer le périmètre d'utilité publique et de procéder à des expropriations dans une phase ultérieure au PLQ. Dans le cadre de l'expropriation, la jurisprudence admet que les propriétaires sont indemnisés à la valeur vénale des parcelles du quartier.

Un commissaire demande s'il y a une inégalité de traitement entre les propriétaires, sous l'angle des droits à bâtir, générée par le plan?

M^{me} Menoud répond que toutes les parcelles ont les mêmes droits à bâtir proportionnellement à leur taille respective. Quant à l'école, elle remarque qu'il n'y a pas d'inégalité au niveau financier. Elle mentionne que chacun est servi en fonction de la situation de son bien: dans le périmètre scolaire il n'y a pas de droit à bâtir, mais l'acquisition se fait sur la base d'une négociation, voire de l'expropriation si la négociation n'aboutit pas; dans le reste du PLQ, chaque parcelle bénéficie de droits à bâtir et le prix d'acquisition est encadré par la pratique de l'Office du logement qui précise les prix admis dans les plans financiers (1000 francs par mètre carré et la valeur de la maison en fonction de sa vétusté).

Ce même commissaire remarque que l'expropriation se fait à la valeur vénale et il demande si la limite des 1000 francs est donc abandonnée.

M^{me} Falotti répond que cela dépend des prix qui sont pratiqués, mais elle remarque que la base de discussion de la Ville de Genève est de 1000 francs par mètre carré de terrain pour la négociation qui pourra avoir lieu avant toute démarche d'expropriation.

Une commissaire demande si les écuries qui resteront seront utilisées dans un cadre social (maison de quartier, par exemple). Elle demande aussi ce qu'il en est du nant et s'il ne faudrait pas le renaturaliser.

M. de Rivaz répond que les affectations restent ouvertes. Le nant est canalisé bien que la demande n'ait pas été faite par le Service de la nature et du paysage, et il remarque qu'il n'y a d'ailleurs plus d'eau.

Cette même commissaire demande si la promenade Charles-Martin est uniquement piétonne.

M. de Rivaz répond que cette promenade possède des bancs et des escaliers et il mentionne qu'il ne serait guère judicieux de l'ouvrir aux vélos. Il ajoute qu'il serait en outre regrettable d'attirer des vélos dans ce parc qui est très beau. Il signale qu'il n'y a pas d'accès automobile. Mais les vélos pourront passer par la ruelle verte.

Une commissaire déclare avoir été approchée par des propriétaires qui ont indiqué qu'il n'y avait pas eu de concertation.

M. de Rivaz répond que tout dépend de l'interprétation que l'on fait de la concertation. Il répète que plusieurs séances ont été organisées et il remarque que l'association de la campagne Charles-Martin a contacté la Ville très tard. Il signale que des flyers ont été distribués dans toutes les maisons et il remarque que certains habitants ont vite souhaité rencontrer la Ville. Cela étant, il explique que la concertation ne signifie pas «participation et co-construction» et il mentionne que la Ville porte un projet jugé excellent et essaye d'apporter des éléments aux questions qui lui sont posées. Il signale encore que le projet présenté par l'association est insatisfaisant pour de multiples raisons. Il indique encore que la variante retenue par la Ville est la résultante de nombreuses réflexions.

Un commissaire demande où sont les parkings.

M. de Rivaz répond qu'il y a 350 places de stationnement, conformément au règlement cantonal, avec quelques places visiteurs. Mais il mentionne que l'intérieur de la parcelle sera uniquement piéton.

Une commissaire demande qui forme l'association dont il est question et pourquoi cette association n'a pas aimé le projet proposé par la Ville de Genève.

M^{me} Menoud répond qu'il s'agit de certains propriétaires qui trouvent ce projet trop monotone mais elle pense qu'ils pourront mieux répondre à cette question eux-mêmes. Elle rappelle encore que le projet qui est soumis à la commission a été validé par le Conseil municipal en 2014 sur son principe.

Une commissaire demande si une crèche est prévue. Elle remarque qu'il y a des abattages prévus. Elle aimerait également savoir combien de logements étaient proposés par l'association.

M. de Rivaz répond par la négative en expliquant que le Service de la petite enfance (SDPE) a été consulté et a indiqué qu'il n'y avait pas de besoin. Quant aux arbres devant être abattus, ils sont indiqués tout comme les bâtiments devant être détruits. Enfin, M. de Rivaz répond que l'association prévoit autant de logements que dans le PLQ.

Un commissaire observe que l'enquête publique semble être une séance de doléances qui sont, de toute façon écartées.

M^{me} Menoud répond ne pas avoir cette lecture. Elle explique que des projets peuvent être modifiés suite à des remarques formulées lors d'enquêtes publiques.

Un commissaire demande quel est le projet le plus respectueux du patrimoine existant. Il remarque que les bâtiments devant être conservés seront affectés à des usages publics.

M. de Rivaz répond que le projet de l'association maintient plus les bâtiments mais il mentionne que leur protection est problématique vu la proximité avec les nouveaux immeubles. Il confirme qu'ils seront affectés à des usages publics.

M^{me} Menoud ajoute que le patrimoine végétal est également très important.

Une commissaire demande combien d'habitants impliquent les 500 logements envisagés.

M. de Rivaz répond qu'il sera question de quelque 1000 personnes.

La présidente demande, si la planification scolaire est certaine, ce qu'il en sera des 40% de logements qui ne seront pas des logements subventionnés.

M. de Rivaz répond que les contrôles ont été refaits plusieurs fois par an, et il remarque qu'il y a en l'occurrence la conjonction de deux éléments fondamentaux, soit une augmentation de la population scolaire plus l'accroissement inhérente aux nouveaux logements. Il rappelle encore que des classes provisoires ont été ajoutées à l'école Le-Corbusier. Les 40% de logements non subventionnés seront des logements libres.

Séance du 19 mars 2019

Audition de M^{me} Ariane Dreyfus, présidente de l'Association des habitants de la campagne Charles-Martin, de M^{me} Lauren Baddeley, architecte-urbaniste, de M. Henri Roth, propriétaire et membre de l'Association des habitants de la campagne Charles-Martin, et de M. Alain Bürri, vice-président de l'Association Pic-Vert

M^{me} Dreyfus prend la parole et remercie la commission pour cette audition. Elle ajoute qu'elle aurait préféré ne pas venir et que le projet soit le résultat d'une concertation avec les habitants du quartier. Elle explique alors que l'association a été créée en 1992 et qu'elle regroupe 25 habitants et propriétaires du secteur. Elle ajoute que quinze d'entre eux sont situés directement sur le périmètre du PLQ et elle observe que la totalité des parcelles des propriétaires représente plus de 23 000 m² de terrain. Elle ajoute que les objectifs de l'association étaient de défendre les intérêts des membres grâce à une dynamique de concertation face aux propositions des promoteurs. Elle mentionne que les habitants sont attachés à leur quartier qui est magnifique et unique en Ville de Genève. Elle précise que des villas ont été construites à partir des années 1930 en sus des bâtiments qui appartenaient au domaine Charles-Martin. Elle signale que l'idée de l'association est bien évidemment de préserver le patrimoine végétal mais également le patrimoine bâti. Elle mentionne encore que l'association est un interlocuteur du quartier régulièrement interpellé par les régies.

Elle explique ensuite que l'association a appris en 2015 que la Ville avait conçu un projet, ensuite de quoi une séance d'information à son propos a été organisée en 2015. Elle indique que ce projet était alors très abouti, sans qu'aucune concertation n'ait été menée avec les habitants. Elle ajoute que ces derniers ont finalement décidé de ne pas rester passifs et elle mentionne qu'après la seconde séance de mai 2017, l'association a décidé d'adresser un courrier au Service d'urbanisme en relevant que la répartition parcellaire posait problème et qu'aucune concertation n'avait été menée. Elle précise que les habitants ont également fait part de leurs préoccupations à l'égard de la faune en rappelant que le projet prévoit 14 immeubles très massifs, de neuf étages. Elle déclare que l'association qui était en relation avec M^{me} Baddeley a ensuite indiqué qu'elle ferait une proposition alternative.

Elle évoque ensuite deux maisons, une maison de maître ainsi que la maison du musicien Frank Martin, que les habitants aimeraient préserver. Elle indique qu'il est difficile d'imaginer des blocs aussi massifs dans ce contexte, raison pour laquelle l'association a demandé à M^{me} Baddeley de proposer une alternative. Elle précise que les séances entre propriétaires ont été nombreuses et ont nécessité des consensus qui ont finalement abouti en 2018. Elle ajoute que la Ville a alors proposé de rencontrer les représentants de l'association non pour discuter du projet de l'association mais pour parler de son projet, lequel était validé peu après par les commissions officielles.

M. Roth remarque que c'est l'Etat qui a ouvert une enquête publique, même si l'interlocuteur de l'association était la Ville de Genève. Il ajoute que la Fondation Buffat et l'Eglise ont été les seules à être approchées par la Ville. Il déclare avoir été surpris de lire dans les rapports des informations portant sur les jardins des uns et des autres alors que ceux-ci n'ont pas été concertés. Il indique encore que M. Pagani a ouvert la séance d'information en rappelant que la loi cantonale l'obligeait à faire cette présentation, ce qui est la moindre des choses. Il déclare encore être de ceux qui sont intervenus au cours de l'enquête publique et il mentionne que de nombreux habitants auraient voulu être entendus et souhaitent demeurer dans ce quartier. Il se demande alors pour quelle raison organiser une enquête publique si les autorités ne tiennent pas compte des observations. Il ajoute que la majorité des propriétaires s'opposent au projet de la Ville car ils n'ont pas été concertés, mais il déclare être également convaincu que les propriétaires ne sont pas forcément opposés au développement de leur quartier.

M^{me} Dreyfus remarque ensuite que les droits à bâtir sont répartis de manière particulière. Elle explique que l'Eglise jouit pleinement des droits à bâtir de cinq parcelles et la Ville de deux autres parcelles, les autres propriétaires devant s'arranger entre eux. Elle observe qu'il faut donc que plusieurs propriétaires se mettent d'accord au même moment pour lancer un projet. Elle mentionne ensuite qu'il y a un double discours car d'un côté M. Pagani indique que les propriétaires peuvent rester chez eux tant qu'ils le souhaitent alors qu'en réalité les clauses

sont plus menaçantes. Elle précise que les promoteurs téléphonent ainsi régulièrement et que le Grand Conseil a voté une loi d'utilité publique permettant l'expropriation.

M. Roth déclare qu'une école est par ailleurs envisagée et il mentionne que l'absence de droits à bâtir pour les parcelles concernées a été découverte par les propriétaires en examinant le projet lors de l'enquête publique, ce qui est peu respectueux. Il remarque qu'il y a là une inégalité de traitement et un manque d'information. Or, il remarque que la Ville avait adressé un courrier en 2017 évoquant une stricte égalité des droits à bâtir. Et il observe que l'Eglise en fin de compte bénéficie de droits à bâtir sur toutes les parcelles alors que les propriétaires n'en ont pas. Il comprend le raisonnement de l'Eglise qui veut construire, mais il déclare que promouvoir une pareille inégalité est injuste et ne facilite pas les choses. Il signale encore que l'administration lui a dit qu'un bon prix lui serait donné pour sa parcelle, mais il déclare être attaché à ce quartier et vouloir participer à son développement. Il observe encore que la Ville s'est octroyé des droits à bâtir dont il comprend le fondement juridique mais il répète qu'il y a une inégalité de traitement notoire. Il ajoute que les montants proposés de 1000 francs le mètre carré sont en dessous des prix pratiqués dans le quartier.

M^{me} Dreyfus remarque que la Ville prévoit 60% de logements sociaux pour activer la loi Giromini et ouvrir des possibilités légales. Elle rappelle qu'il existe des servitudes croisées et elle mentionne que si le projet avait été mené en concertation, il aurait été possible de trouver des solutions. Elle déclare encore que les habitants aimeraient privilégier une mixité sociale et, pour ce faire, changer ce taux de 60%. Elle ajoute que la Ville s'est engagée d'ailleurs à un taux de 30% de logements sociaux et 70% de loyers libres si les servitudes croisées étaient levées, mais elle mentionne qu'il n'y a pas eu de suite à cette proposition.

M. Roth mentionne que les propriétaires sont considérés comme des *Neinsager*, ce qui est faux puisque les uns et les autres ont compris que ce périmètre, à proximité de la gare des Eaux-Vives, allait inéluctablement se développer. Il ajoute que l'association aimerait un dialogue constructif avec les autorités.

M^{me} Dreyfus déclare encore que les membres de l'association vivent dans ce quartier et elle mentionne qu'il est choquant qu'aucune concertation n'ait été entamée. Elle précise que du temps, de l'énergie et des finances ont été consacrés dans le projet alternatif dont la Ville n'a pas tenu compte.

M^{me} Baddeley prend alors la parole et explique avoir été contactée par l'association. Elle rappelle que la densification est prévue par le plan directeur, tout comme un espace de parc, et elle mentionne que la Ville projette un périmètre de 70 000 m², soit une surface importante. Elle rappelle qu'il s'agit de l'une des dernières poches très particulières de la Ville de Genève qui est restée dans son jus des années 1930. Elle observe que les parcelles sont assez grandes puisqu'elles

mesurent 1000 à 1500 m². Elle évoque encore un recensement ancien en observant qu'une parcelle a été classée, et elle signale qu'en théorie, si l'on procédait à une protection effective, ces bâtiments en valeur orange seraient inscrits à l'inventaire. Elle évoque notamment deux ruraux, la villa Ferrier en plus de la maison de maître. Elle explique ensuite que le projet de la Ville de Genève est très rectiligne, très monotone et très dur avec une ambiance de banlieue, et elle remarque que plusieurs habitants aimeraient conserver les bâtiments anciens. Elle signale en outre qu'en plus de l'absence de concertation, les immeubles envisagés ont des parties borgnes avec des typologies de pièces dont les dimensions sont très restreintes. Elle précise que l'on peut s'interroger sur l'habitabilité des logements dans certains immeubles. Elle remarque que des logements seront mono-orientés nord-est et elle remarque que les propriétaires devront s'accorder entre eux dans le choix des appartements. Elle mentionne encore avoir découvert que quatre propriétaires n'avaient pas de droits à bâtir, ce qui paraît très étonnant compte tenu de la taille du périmètre. Elle ajoute que la constellation des propriétaires est très diverse.

Elle explique ensuite que les documents de PLQ sont élaborés par les autorités et elle mentionne que sa proposition est une image de ce qui conviendrait qui n'est pas figée. Elle précise que c'est un résultat qui a nécessité de nombreuses séances qui ont fait évoluer l'image jusqu'à trouver un consensus. Elle répète que celui-ci est un support de discussion.

Elle observe que le quartier de la Florence et le Vieux-Carouge ont remporté un certain succès auprès des propriétaires, raison pour laquelle un urbanisme en îlot, plus performant en surface, a été proposé, une typologie permettant des R+4 avec des attiques et des vues sur le parc. Elle mentionne que ce plan permet en outre de conserver les éléments patrimoniaux qui peuvent accueillir un café, un équipement culturel ou des associations. Elle précise que la ferme Martin permettrait ainsi d'animer un parterre entre les immeubles. Elle déclare encore que cet urbanisme permet de privilégier les droits à bâtir par allée et facilite la création des surfaces bâties. Elle ajoute que l'idée est également de définir des périmètres où les propriétaires doivent s'entendre. Elle observe que ce projet propose 8000 m² de surface de plancher supplémentaire permettant de respecter les droits à bâtir de tout le monde. Elle précise en outre que l'espace restant à disposition permet de créer un groupement scolaire. Elle ajoute que le projet propose donc de respecter les droits à bâtir, de flexibiliser les aires d'implantation des bâtiments et de maintenir les bâtiments anciens.

Une commissaire déclare être très choquée par cette absence de concertation et elle remarque qu'il a été dit que les habitants avaient reçu un tout-ménage mais qu'ils n'y avaient pas répondu. Elle se demande par ailleurs ce qu'il en est du patrimoine végétal. Elle demande quelles sont les possibilités pour parvenir à contrer le projet de la Ville.

M^{me} Dreyfus répond ne pas se souvenir du tout-ménage et pense que la Ville confond information et concertation.

M. Roth ajoute que ce n'est de toute façon pas un mode de concertation.

M^{me} Baddeley mentionne que l'arborisation de la campagne Charles-Martin est maintenue, et elle observe que les immeubles sont alignés sur les maisons existantes. Elle rappelle que ce sont les parkings souterrains qui impactent la végétation et elle pense que le cordon boisé, quel que soit le projet, ne pourra pas être préservé.

M^{me} Dreyfus déclare que les habitants aimeraient conserver un maximum d'arbres.

M. Bürri pense que les possibilités relèvent de la commission qui pourrait refuser le projet de la Ville. Il mentionne que l'alternative présente des qualités supérieures. Et il observe en outre que refuser le projet de la Ville ne signifie pas rouvrir un délai de dix ans, comme l'a démontré le PLQ des Semailles. Il signale enfin que le projet alternatif peut débiter rapidement puisque le parcellaire est respecté et que la modestie des élévations permettra d'éviter les oppositions.

Une commissaire remarque qu'il y a quatre propriétaires qui n'ont pas de droits à bâtir et elle se demande quelle en est la raison.

M^{me} Dreyfus répond que la Ville a décidé de supprimer les droits à bâtir de ces propriétaires pour faciliter la construction de l'école, ces propriétaires pouvant négocier avec les autres pour récupérer des bribes de droits à bâtir, ce qui est choquant.

Une commissaire remarque que c'est une forme d'expropriation.

M^{me} Dreyfus acquiesce.

M. Bürri mentionne que l'association représente les 15 propriétaires à part l'Eglise, la Ville de Genève et la Fondation Buffat. Il ajoute que tous les propriétaires ont financé cette proposition alternative qui a pris en compte les vœux des uns et des autres.

M^{me} Dreyfus ajoute que cette proposition a pris du temps.

Une commissaire remarque que les deux projets, celui de l'association et celui de la Ville de Genève, ont des avantages et des désavantages et elle demande s'il serait possible de mixer les deux.

M^{me} Baddeley répond que l'idée n'est pas de figer les choses. Elle ajoute que certains se sentent coincés et elle pense qu'il serait judicieux d'avoir une flexibilité du PLQ.

Une commissaire mentionne que la Ville estime que la parcelle réservée à l'école, dans le projet alternatif, serait trop modeste et elle se demande si la maison de maître ne pourrait pas être utilisée dans ce contexte.

M^{me} Baddeley répond que la Ville tient à la création de l'école en fonds de parcelle et elle mentionne qu'il est envisageable de négocier les emplacements des droits à bâtir entre les propriétaires et la Ville.

Cette même commissaire demande si les droits à bâtir ont été distribués pour que l'Eglise puisse construire plus rapidement.

M^{me} Baddeley répond que l'Eglise bénéficie d'une grande parcelle et elle remarque qu'il est logique qu'elle ait des bâtiments à elle, mais elle remarque qu'elle a au final des droits sur l'ensemble du périmètre.

M. Bürri pense que cela permet de donner les finances nécessaires à l'Eglise pour lui permettre de construire ses bâtiments. Il rappelle que la Ville a discuté avec la Fondation Buffat et l'Eglise.

M^{me} Dreyfus déclare encore qu'une distance est nécessaire entre l'école et la route de Malagnou.

Un commissaire déclare être décontenancé par la position des habitants qui sont prêts à densifier leur quartier alors qu'il pensait qu'ils venaient défendre la tranquillité des lieux et s'opposer à cette surdensification.

M. Roth déclare être heureux d'habiter là, mais il mentionne avoir trois frères et sœurs et il remarque que la fratrie est intéressée par un projet de qualité. Il observe par ailleurs que la gare des Eaux-Vives sera une vraie gare et il se demande si maintenir un tel quartier dans cette proximité est vraiment raisonnable.

M^{me} Dreyfus déclare que les habitants sont devenus réalistes et essayent de trouver le meilleur avenir pour ce quartier.

M. Bürri rappelle que les gabarits descendent de R+9 à R+5. Il ajoute que le patrimoine est protégé et l'équité des droits respectée.

Une commissaire demande si ce projet a été envoyé au département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève et quelle a été sa réaction.

M^{me} Baddeley répond que le service a trouvé le projet intéressant. Elle ajoute que l'association n'a pas approché le Canton qui a indiqué que ce PLQ était réalisé par la Ville de Genève.

Cette même commissaire évoque la pétition P 2057 déposée devant le Grand Conseil qui concerne le 11, chemin de la Chevillarde et elle explique que certains aimeraient conserver ce domaine qui va être détruit. Elle ajoute que c'est finalement l'ensemble du secteur qui est concerné par des développements.

M^{me} Baddeley répond connaître les projets existant dans le secteur et elle regrette que les choses se passent de cette manière.

Un commissaire demande si des places de stationnement en sous-sol sont prévues pour l'ensemble des habitants.

M^{me} Baddeley acquiesce.

Une commissaire remarque que le périmètre détenu par l'association représente 23 000 m² sur les 70 000 m² du PLQ. Combien y a-t-il de propriétaires en tout?

M^{me} Baddeley répond que les 70 000 m² englobent la promenade.

M^{me} Dreyfus répond qu'il y en a vingt-cinq.

Cette même commissaire remarque que le PLQ implique 15 propriétaires.

M^{me} Dreyfus acquiesce.

M. Bürri mentionne que tous les propriétaires appartiennent à l'association.

Un commissaire remercie les personnes auditionnées qui jouent le jeu et ne s'opposent pas simplement à ce projet de développement. Il se demande alors si la Ville a répondu sur le projet de l'association.

M^{me} Baddeley répond qu'il n'y a pas eu de réponse puisque l'enquête publique a été lancée à propos du PLQ dessiné par la Ville de Genève.

Ce même commissaire rappelle que la situation du logement est très compliquée à Genève. Il se demande ce qu'il faut penser des 30% de logements sociaux et il rappelle que certains partis favorisent plus que d'autres les logements sociaux. Il observe que si les habitants étaient d'accord de négocier ce pourcentage, ce pourrait être un argument pour son groupe.

M. Bürri répond que c'est le minimum légal. Il ajoute que créer 60% de logements sociaux permet de supprimer les servitudes et les droits à bâtir. Il ajoute que les habitants vont en l'occurrence très loin dans leur proposition puisqu'ils proposent de renoncer à leurs servitudes.

M^{me} Baddeley mentionne que l'intégralité des plans financiers sera vérifiée et validée.

M^{me} Dreyfus mentionne que créer des logements vise à répondre aux besoins de la population et non à faire du luxe.

M^{me} Baddeley observe que la tendance actuelle est de créer de petits logements mais elle ne sait pas ce qu'il en sera à l'avenir.

M^{me} Dreyfus rappelle que certains aimeraient se loger mais ne peuvent pas avoir accès à des logements subventionnés puisque leur salaire est juste au-dessus des limites fixées.

Un commissaire remarque que l'école doit être implantée au nord de la parcelle pour des raisons de distance parcourues par les élèves. Il demande comment il est possible de créer plus d'appartements avec une densification moindre.

M^{me} Baddeley répond que l'indice d'utilisation du sol est similaire et elle mentionne que les projets en îlot sont plus efficaces. Elle rappelle que le centre-ville est très dense avec des élévations pourtant moindres que des immeubles plus haut en périphérie.

La présidente demande comment l'école pourra être développée si l'espace est insuffisant.

M^{me} Baddeley répond qu'il est possible de pousser un peu le bâtiment voisin ou d'utiliser les réserves de droits à bâtir.

Un commissaire demande combien il y a de promoteurs qui sont intéressés à ces 14 bâtiments et quels seront les prix.

M^{me} Baddeley répond avoir connaissance d'un promoteur et elle mentionne que les prix seront fixés projet par projet.

M^{me} Dreyfus ajoute que l'Eglise a un promoteur.

Discussion et votes

La présidente remercie les personnes auditionnées qui se retirent, après leur avoir demandé les plans.

Elle rappelle alors qu'il y a un délai légal pour le traitement de cet objet.

Elle demande ensuite qui est en faveur d'un vote.

Par 13 oui (2 EàG, 4 S, 3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 Ve) contre 1 non (MCG), le vote est accepté.

La présidente ouvre la discussion.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare qu'il y a des inégalités de traitement dans ce projet en termes de droits à bâtir et il mentionne que certains points ne sont pas très clairs. Il pense qu'il est anormal que les gens se sentent lésés.

Un commissaire du Parti libéral-radical note que le projet qui est proposé par l'association est compatible avec la zone de développement, ce qui ne serait

pas le cas d'un projet qui souhaiterait garder le caractère d'une zone villas. Il ajoute que la concertation semble un problème structurel de l'administration tant dans ce projet que dans d'autres et il déclare que la Ville semble percevoir la concertation comme une contrainte prévue par la loi. Il signale ensuite que la présentation faite par la Ville frisait le mensonge, dans la mesure où il était affirmé que les propriétaires souhaitant densifier avaient été intégrés au processus, ce qui n'a absolument pas été le cas de cette association regroupant une majorité de propriétaires concernés. Il observe que l'association est constructive, a engagé des ressources pour dégager un projet. Il déclare encore ne pas être persuadé que les propriétaires aient pu aller plus vite puisqu'il leur fallait notamment dégager des consensus. Il déclare que la commission et le Conseil municipal ont le droit de refuser ce projet sauf à ce que ce dernier ne soit qu'une chambre d'enregistrement et il pense que le projet alternatif mérite d'être étudié. Il déclare que pour toutes ces raisons, son groupe refusera le PLQ.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que la seule question qui se pose relève des besoins prépondérants de la population et il mentionne que le coefficient des 60% proposé par la Ville est évidemment plus attirant pour son groupe. Il observe, cela étant, que l'architecture ressemble à la théologie et que chacun a ses vérités.

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare partager l'avis du commissaire du Parti socialiste, mais elle remarque que ce projet alternatif présente un aspect intéressant, celui de la collaboration des habitants.

Une commissaire du Parti socialiste se demande s'il n'est pas possible d'ajouter une recommandation à l'égard du PLQ en demandant une véritable concertation avec l'association.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que ce manque de concertation est inadmissible et représente un manque de respect à l'égard des habitants, ce d'autant plus que ces derniers ont réalisé un magnifique projet. Il ajoute qu'il est également inadmissible que quatre propriétaires soient lésés. Il déclare qu'il refusera le projet en séance plénière.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien mentionne que son groupe partage les opinions du PLQ. Elle ajoute que le manque de concertation est d'autant plus regrettable que les propriétaires sont d'accord de collaborer. Elle mentionne que la proportion entre logements sociaux et propriété par étages (PPE) n'est pas encore arrêtée et elle ne croit pas que cela doive être un critère. Elle mentionne encore que la question de la mixité sociale est importante et elle déclare que son groupe sera attentif à cette question.

Une commissaire du groupe des Verts déclare qu'elle refusera le projet de PLQ compte tenu de la distribution des droits à bâtir et de l'absence de concertation.

Elle ajoute qu'il est en outre important de respecter le patrimoine et les espaces verts.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare ne pas être dérangé par la proportion entre logements sociaux et PPE compte tenu des nombreux logements sociaux qui ont été construits. Il rappelle que la Ville a également besoin de rentrées fiscales. Il mentionne que le second projet semble préserver plus d'arbres, ce qui l'interpelle.

Une commissaire du Parti socialiste déclare qu'elle s'opposera à cette proposition au vu du manque de concertation.

La présidente rappelle qu'il peut y avoir différents statuts de logements subventionnés. Elle regrette encore l'absence de concertation tout en observant que ce terme est ambigu.

Une commissaire du Parti socialiste pense que tous les projets devraient être abordés sous l'angle de la végétation et du réchauffement climatique. Elle mentionne que les quartiers bétonnés sont devenus insupportables. Elle signale retirer sa recommandation.

La présidente passe au vote de la proposition PR-1337.

Par 9 non (1 Ve, 1 MCG, 3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 S) contre 3 oui (S) et 2 abstentions (EàG), la proposition est refusée.

Annexes:

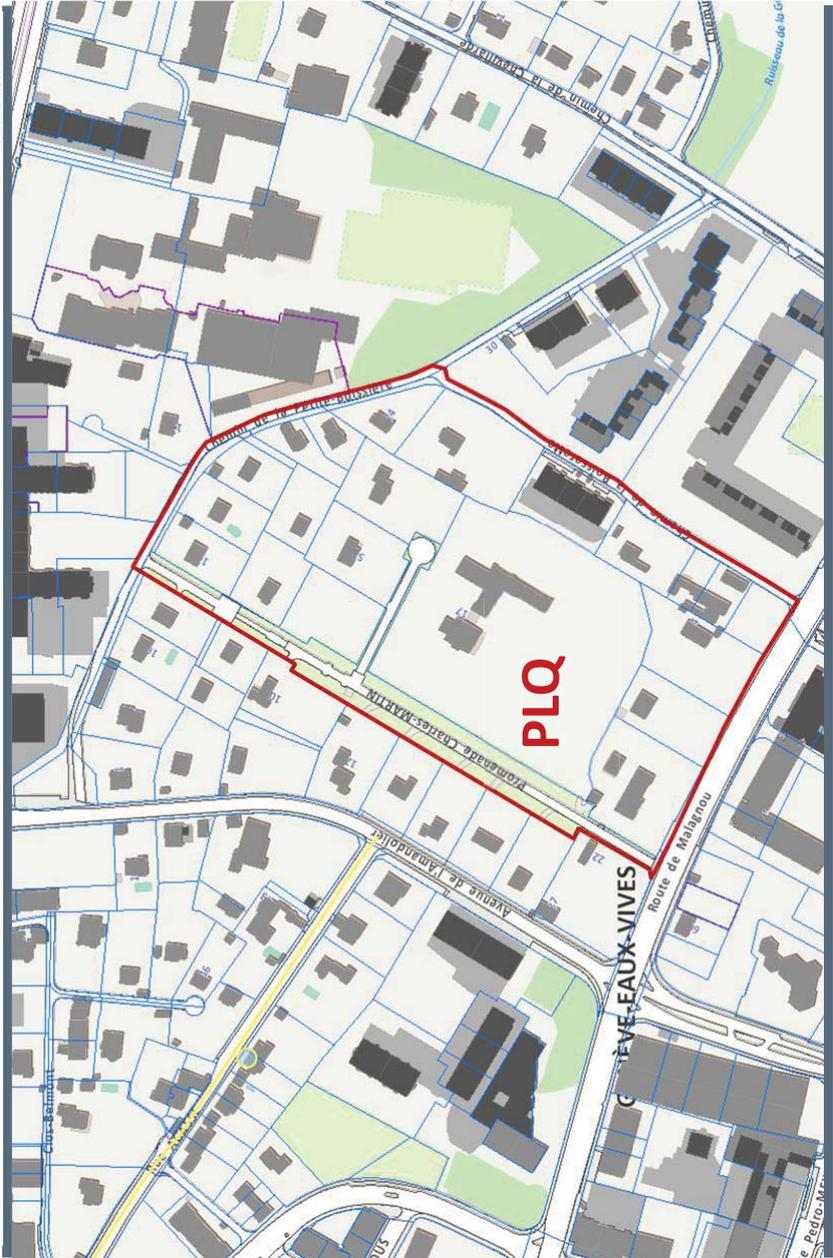
- plan directeur de quartier Petite-Boissière
- présentation du projet association des habitants

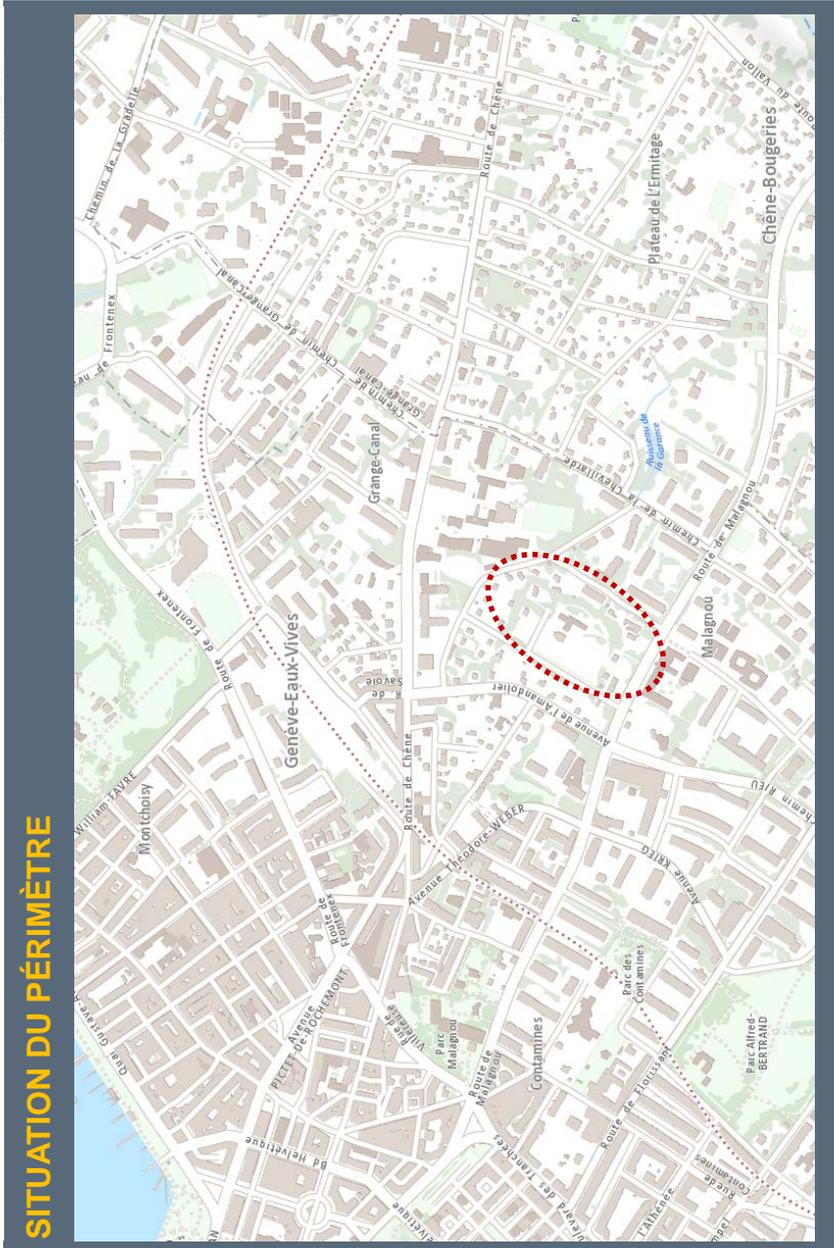
Annexes (à consulter sur internet):

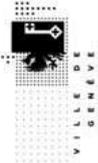
- présentation du projet du Conseil administratif (PR-1337)
- observations des propriétaires
- réponses aux propriétaires

Plan localisé de quartier 30025 «Petite-Boissière» PR1337

VILLE DE
GENÈVE

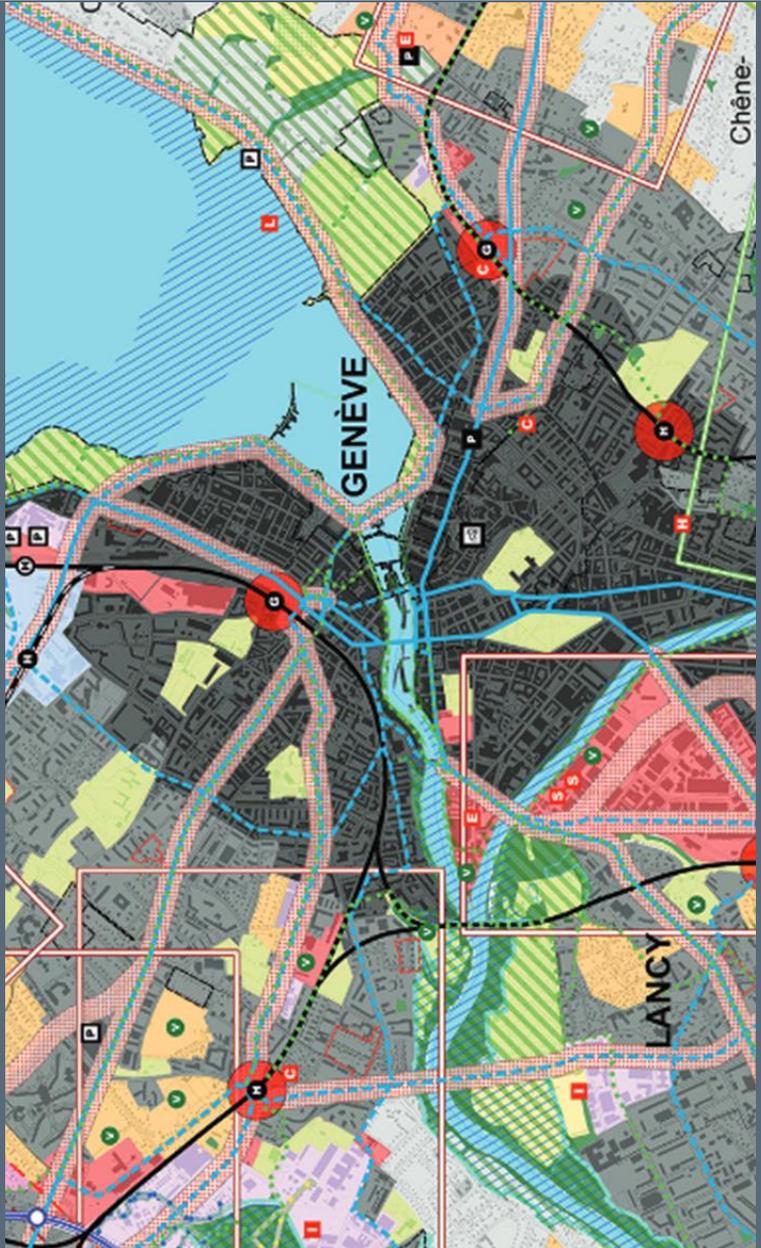


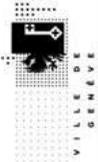




Plan directeur cantonal 2030

PLANIFICATION DIRECTRICE



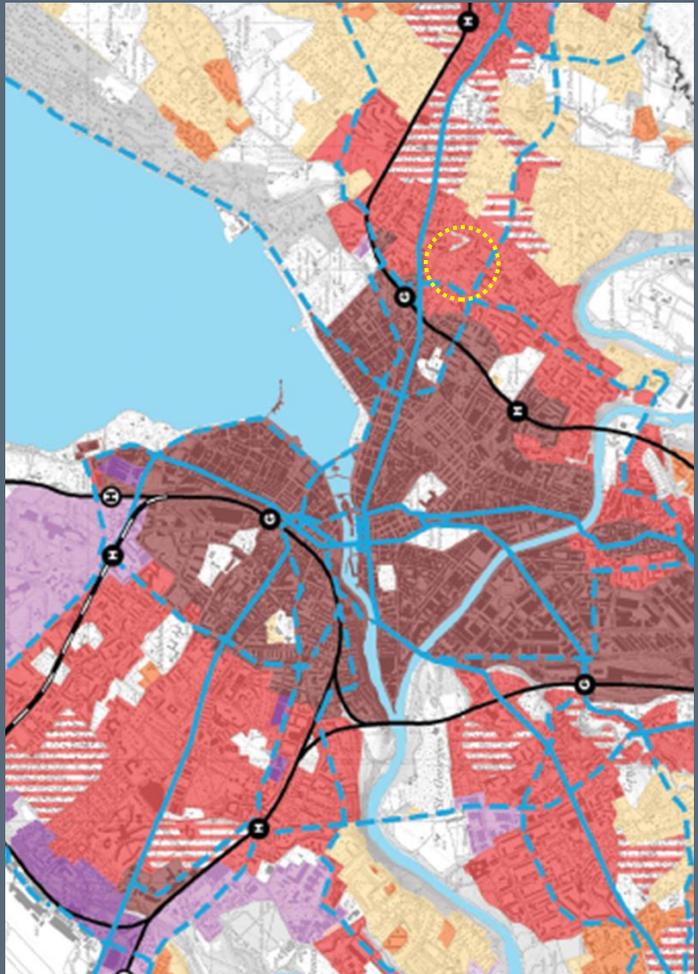


Plan directeur cantonal 2030

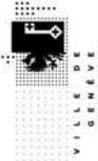
PLANIFICATION DIRECTRICE

Principes de densification

Densité modérée à intermédiaire : ID minimal = 1 à 1,8

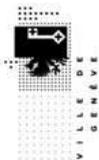


«secteur de la Petite-Boissière»



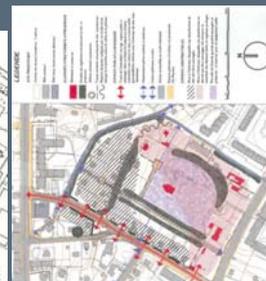
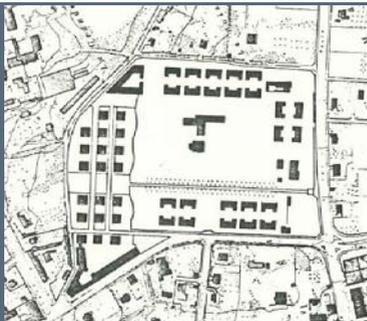
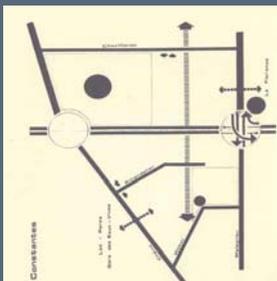
Rappel de l'origine du projet de PLQ

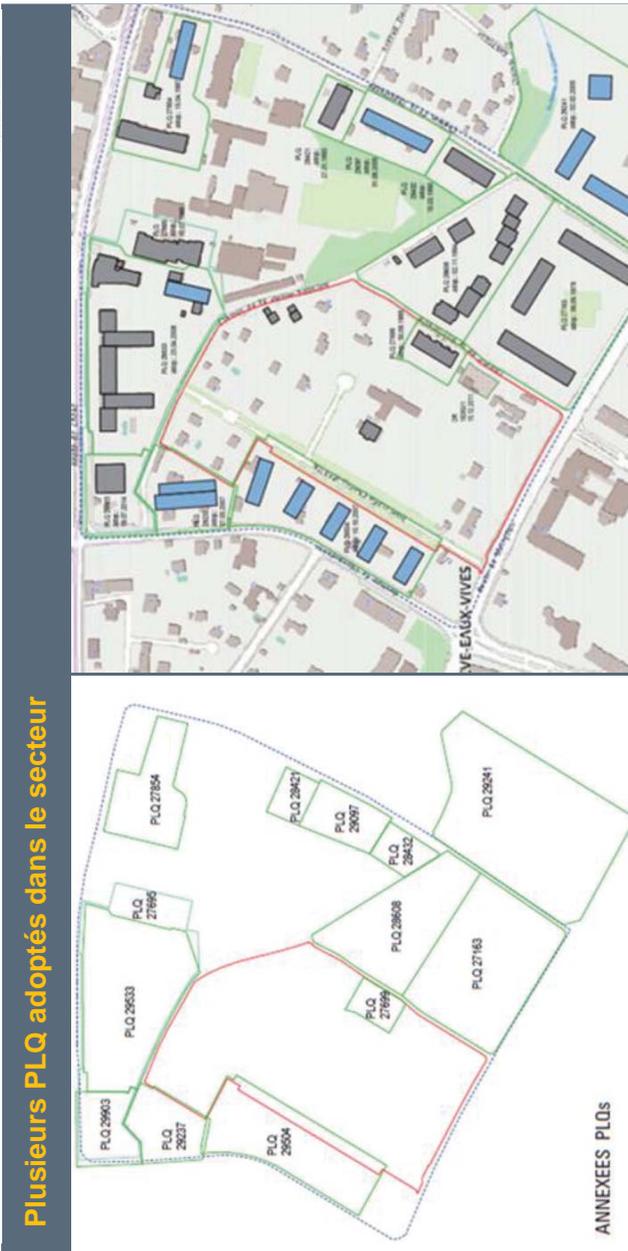
- Depuis le début des années 1960, le quartier est situé en zone de développement
- De nombreuses études ont été menées depuis les années 1980
- Depuis l'année 2012 plusieurs propriétaires au sein du périmètre ont manifesté leur intention de construire et développer ce secteur en établissant un plan localisé de quartier (PLQ) selon les prescriptions des plans directeurs
- Le projet est initié par la Ville de Genève



HISTORIQUE: Nombreuses réalisés dans le secteur depuis 30 ans

- Etude d'aménagement du quartier de la Petite-Boissière; Direction de l'Aménagement; Service du plan
- Etude d'aménagement (1977).
- Etude d'aménagement du secteur de la Petite-Boissière; Ricardo Pfister (1983);
- Etude pour un plan directeur secteur de La Boissière; Richard Quincero (1985);
- Etude d'aménagement du secteur Eaux-Vives, Allières, Petite-Boissière; Lamunière-Marchand (1993);
- Rapport d'analyse du secteur Petite-Boissière / Amandollier; DAEL; Service des études et plans d'affectation (2000);
- Etude d'aménagement du secteur de la Petite-Boissière; arbane architecture & urbanisme (2008-2010).



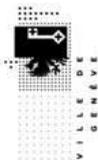


Plusieurs PLQ adoptés dans le secteur

ANNEXES PLO

Des demandes d'autorisation de construire ont été autorisées ou sont en cours d'instruction:

- DD 103'876
- DD 109'049
- DD 112'164



ENJEUX PRINCIPAUX



Promenade Charles-Martin
Commission d'aménagement

• 1- URBANISATION:

- Promouvoir une densité intermédiaire (ID1- 1.8), selon fiches A10 et A11 du Plan Directeur Cantonal, Secteur de renouvellement urbain selon le plan directeur communal.

• 2- CREATION D'UN PARC ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS:

- Fiche A11 du Plan Directeur Cantonal, adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013.

• 3- PROTECTION DU PATRIMOINE:

- Extrait de l'Atlas du territoire genevois

• 4- IMPLANTATION D'UN PERIMETRE SCOLAIRE



Fiche PL2 Gare des Eaux-Vives, Plan directeur communal 2020.



Atlas du territoire genevois - 1800

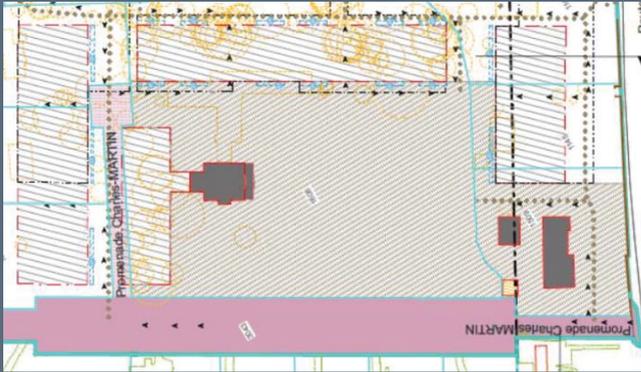
1- URBANISATION

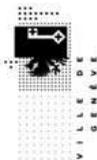
Construction d'environ
570 logements

Création de 14 % surfaces
d'activités



2-1- CREATION D'UN PARC
Aménagement et entretien à la charge de la Ville de Genève





2-2 AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS

Une étude des espaces extérieurs a été réalisée par le bureau de paysagistes J. Y le Baron

Le PLQ projette des espaces collectifs différenciés:

- La **promenade Charles-Martin** sera revalorisée et convertie en axe de mobilité douce.
- Une **liaison végétale entre les cordons boisés** de l'avenue de Malagnou et celui au nord vers le chemin de la Petite-Boissière sera assurée.
- La **structure paysagère du chemin de la Boisserette**, qui est un élément constitutif de la qualité du quartier sera conservée dans la mesure du possible. Les arbres qui devaient être abattus seront remplacés.
- Le PLQ prévoit **l'abattage d'une partie de la végétation existante** à l'intérieur du périmètre dont la conservation n'a pas été requise par le Direction générale de la nature et du paysage (DGNP). Ces abattages feront l'objet de mesures de compensation.

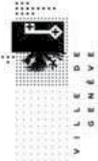


Un cahier de recommandations pour l'aménagement des espaces libres a été mis en place et annexé au rapport explicatif du PLQ

2-2 AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS
Cahier de recommandations pour l'aménagement des espaces libres. Exemples de fiches thématiques

Projet aménagement route de Malagnou et Crête boisé

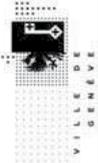




3-PROTECTION DU PATRIMOINE

- **Janvier 2016:**
Consultation de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) qui demande d'inscription à l'inventaire de plusieurs propriétés.
- **Février 2016 :**
Prise de position du DALE:
 - Maintien et renforcement de la promenade Charles-Martin
 - Maintien des éléments subsistants constitutifs de l'ancien domaine rural de la Petite-Boissière, à savoir la maison de maître du «Cénacle» et les bâtiments de l'ensemble rural «le Courtil» (parcelles N°1508 et N°1509) seront maintenues en raison de leur intérêt historique et architectural, pour leur valeur d'ensemble.
 - Les potentiels à bâtir sont réduits : renoncement à la construction d'un bâtiment le long de la route de Malagnou (perte de 50 logements).



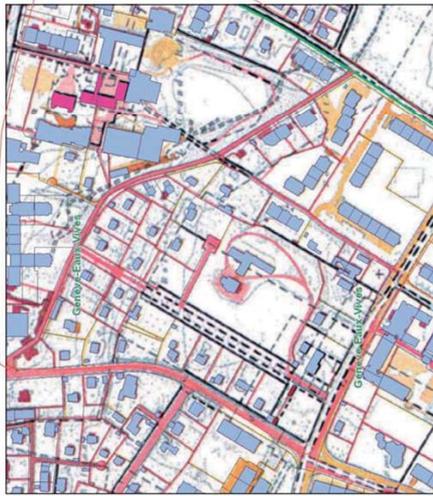


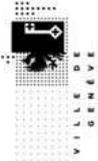
3-1-UNE ETUDE HISTORIQUE SUR LE PATRIMOINE A ÉTÉ REALISEE PAR LE BUREAU d'architectes

PLAN TERRITOIRE XIX - XX



SUPERPOSITION PLAN TERRITOIRE XX - XX - ETAT ACTUEL





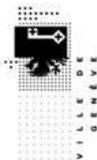
3-2-PROJET DE DIVISION D'UN GRAND DOMAINE

Photo aérienne 1932
Fond: SITG 2014



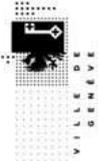
1935

- Projet de division d'un grand domaine (propriété Charles Martin) réalisé en 1935 par l'architecte Marcel Bomard: plan d'aménagement n. 3786 et règlement de quartier.



3-3- OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS SUITE A L'ETUDE HISTORIQUE

- **Définition du périmètre**
Prendre en compte un périmètre d'analyse plus large (rapport historique et considération sur le plan de site, 6 mai 1998 David Ripoll).
- **Parcellaire**
Mise en évidence des traces de formation du territoire: topographie, morphologie, arborisation, voies de desserte, cheminement historique, promenade Charles-Martin avec son arborisation
- **Topographie**
Souligner la qualité topographique de ce secteur caractérisé par la rupture du plateau en assurant une ouverture visuelle du plateau par un important dégagement par exemple visant à maintenir visibles ses caractéristiques topographiques.
- **Végétation**
Inventaire et étude à réaliser en collaboration avec la DGNP pour la mise en valeur de cette arborisation au travers d'un projet de restitution et requalification.
- **Promenade Charles-Martin**
Tracé à préserver, restaurer et rénover et à maintenir et renforcer dans son statut de axe visuel et de composition. Patrimoine arboré qui accompagne le tracé à renouveler dans sa totalité après analyse phytosanitaire en partenariat avec DGNP. Mobilier urbain, bornes lumineuses et fontaine qui ponctuent la promenade à maintenir et restaurer. Prolonger en partie basse la promenade.
- **Villa le Cénacle**
Maintenir cette construction de préférence avec une fonction publique ou parapublique qui est la sienne actuellement.
Démolition envisageable de la partie extensions pour retrouver le statut d'origine de villa à l'intérieur d'un parc.
Requalification de la zone centrale (grand wide) à vocation publique en maintenant un grand et important dégagement central (par exemple un parc public).
- **Restes du lotissement du 1935 et parcelles dominant sur la route de Malagnou**
Activer via le nouveau projet un dialogue avec les PLQ, en force pour retrouver une cohérence du secteur face aux morcellements et aux différentes interventions qui se sont succédés dans le temps au travers de visions très restreintes.
Traitement des parcelles le long du chemin de Malagnou comme un nouveau front urbain.



4-Besoins scolaires

Un besoin urgent dans le secteur

3 paramètres influencent les effectifs scolaires

- Solde migratoire : en baisse, divisé par deux en 10 ans (deux fois moins de départ)
- Solde naturel : en hausse, il a doublé en 10 ans (+130 enfants par année)
- La construction de nouveaux logements

2' 400 logements à construire selon PLQ en force et à adopter

1'400 logements à court terme (avant 2025)

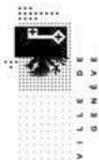
1'000 logements à moyen terme (après 2025)

Besoin : + 24 classes supplémentaires

A ce jour, toutes les écoles du secteur sont saturées
=> installation de pavillons provisoires en cours

=> Bilan : Augmentation importante des effectifs scolaires dans ce quartier



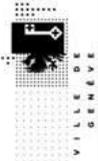


4-Besoins scolaires: réservation d'un périmètre d'utilité publique



Avec des droits à bâtir attribués aux parcelles de ce périmètre, la réalisation de l'école serait conditionnée à l'aboutissement de négociations avec la quasi-totalité des propriétaires, ce qui retarderait considérablement la date de mise en service de l'école.

Parcelles destinées à un équipement scolaire:
La Ville de Genève acquière les parcelles sur la base de la valeur fixée par une expertise.

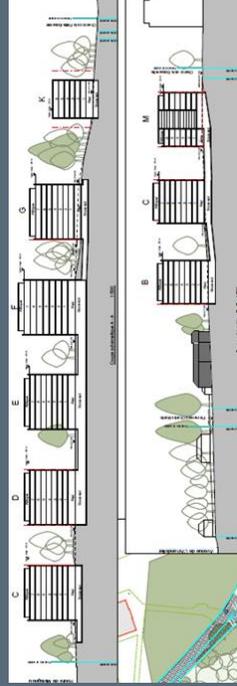


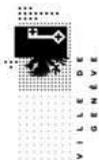
PLQ 30'025 – Petite-Boissière

Enquête Publique du 19 juin au 19 juillet 2018

En chiffres...

- IUS = 1,3
- ID = 2
- Logements: 66'475 m² de SBP (3'081 existantes)
- Activités: 11'072 m² de SBP
- Périmètre utilité publique 6'800 m²





VILLE DE GENEVE

PLQ 30'025 – Petite-Boissière

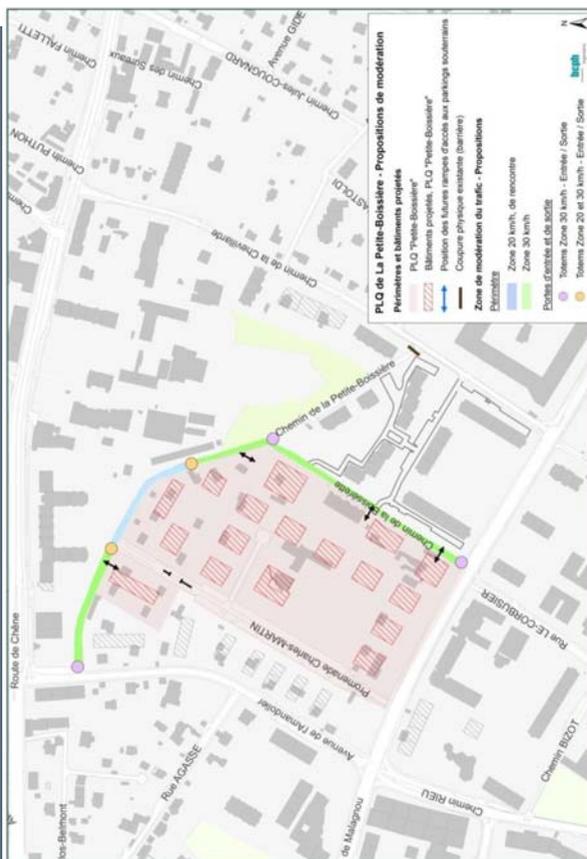
Accessibilité au quartier : Gestion du transit

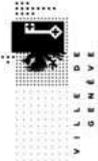
Enquête Publique

- **396 places stationnement**

Zones de modulation projetées :

- o Une Zone de rencontre, limitée à 20 km/h est proposée sur le secteur de l'Ecole ;
- o Les deux autres sections sont proposées en Zone 30 km/h.

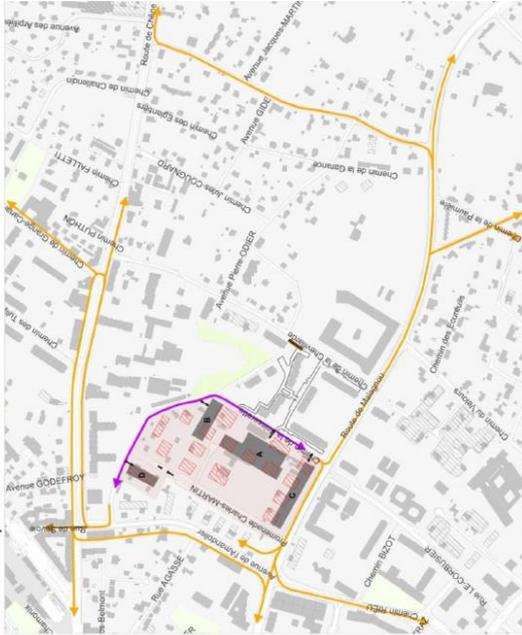




Enquête Publique

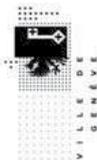
PLQ 30'025 – Petite-Boissière
Schéma de circulation

Mouvements possibles en sortie



Mouvements possibles en entrée

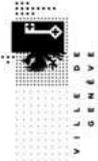




Rappel du calendrier et consultations

Initiative municipale	Conseil municipal	8 octobre 2014
Mise au point du projet de PLQ	Technique: CU, Office de l'urbanisme Concertation: Habitants et propriétaires	À partir de début 2014 23 septembre 2015 2 mai 2017
Enquête technique	Services du Canton	Février 2016 – Mai 2018
Enquête publique	observations	15 juin – 15 juillet 2018

- Les propriétaires du site souhaitant développer le quartier ont été associés à l'élaboration du projet de PLQ au tour d'un groupe de pilotage et suivi du dossier
- Des séances d'information publique ont eu lieu pendant le processus:
 - ❖ 23 septembre 2015
 - ❖ 5 février 2017
 - ❖ 18 juin 2018
- Une quinzaine de rendez-vous avec les propriétaires
- Consultations
 - ❖ Commission cantonale d'urbanisme: 3 juillet 2014 et 11 février 2016;
 - ❖ CMNS: 11 janvier 2016;
 - ❖ Services cantonaux: DGT, DGAN, DDU, etc

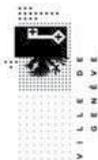


15 Observations reçues : principaux thèmes abordés

➤ Proportion de 60 % logements subventionnés



- La levée des servitudes croisées grevant le périmètre est un préalable indispensable à la réalisation des constructions.
- La levée des servitudes à l'amiable semble compromise.

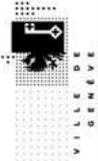


15 Observations reçues : principaux thèmes abordés

➤ Absence de droits-à-bâtir dans le périmètre scolaire

- 1- Donner des d à b à ces parcelles ne permettrait pas de réaliser plus de m2 dans le PLQ (répartition différente avec une baisse de la densité).
- 2- La complexification de la répartition des d à b:
 - réalisation des constructions plus difficile, acteurs plus nombreux.
 - réalisation de l'école dans une temporalité non maîtrisée par la collectivité





15 Observations reçues : principaux thèmes abordés

➤ Prédominance des droits à bâtir pour la parcelle appartenant à l'ECR

- Mauvaise compréhension du projet de la part des propriétaires.
- La parcelle de l'ECR possède une grande quantité des d à b de par la taille de la parcelle elle-même. La localisation d'une partie d'entre eux sur d'autres parcelles est nécessaire pour assurer la réalisation d'un parc public dans le secteur.

➤ Conformité aux planifications supérieures et lois

- La conformité aux lois et planifications est attestée par l'enquête technique.

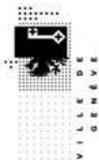
➤ Accessibilité et équipement des terrains

- Les services compétents de la Direction générale de l'environnement et l'Office cantonal des transports se sont prononcés dans le cadre de l'instruction technique du dossier et ont émis des préavis favorables à son endroit. Ceci est également valable pour le taux de stationnement évalué comme étant conforme aux dispositions du Règlement sur le stationnement sur fonds privés du 16 décembre 2015.

➤ Absence de concertation

- La Ville de Genève a formellement initié ce projet de PLQ par une résolution votée par le Conseil municipal le 8 octobre 2014.

- Les propriétaires désireux de développer le périmètre ont pris une part active aux réflexions qui ont conduit à la mise au point du projet et, s'agissant des autres acteurs concernés propriétaires, habitants et voisins, ils ont été invités à participer à **trois séances publiques** en présence de M. Rémy Pagani ainsi qu'environ **15 rendez-vous** demandés avec le magistrat et /ou le service d'urbanisme



15 Observations reçues : principaux thèmes abordés

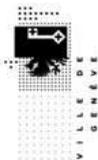
➤ Projet alternatif

Un projet alternatif a été élaboré par l'Association de la Campagne Charles-Martin. Cette image n'apporte pas de qualités supplémentaires qui suffiraient à justifier de refaire un nouveau plan localisé de quartier.



- Prévoit l'abattage de plusieurs arbres dont le maintien a été demandé par les services compétents en la matière;
- Ne respecte la distance à la lisière forestière requise par la législation en vigueur;
- La surface prévue pour l'implantation d'un bâtiment scolaire, est insuffisante.





PR-1137 du 23 janvier 2019

Projet de délibération I

LE CONSEIL MUNICIPAL

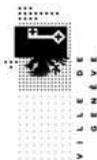
vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 5A, alinéa 2, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – de préavis favorablement le projet de plan localisé de quartier N° 30025 qui prévoit la construction de bâtiments de logements et d'activités le long des chemins de la Petite-Boissière et de la Boisserette, au nord de la route de Malagnou, feuille 31 du cadastre de la ville de Genève, section des Eaux-Vives.



PR-1137 du 23 janvier 2019

Projet de délibération II

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

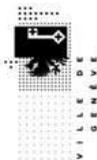
décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 507 300 francs, destiné à l'étude d'aménagement des espaces publics et des espaces de circulation des chemins de la Petite-Boissière et de la Boisserette.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 507 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en une annuité.

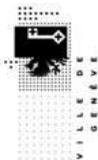
Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit de parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement.



PROGRAMME ET DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Collecteurs, études d'assainissement des eaux autour et pour le PLQ de la Petite-Boissière –
Délibération III

Intitulé	Montants
Honoraires mandataires	175'000.-
Auscultation des bien-fonds privés	20'000.-
Coordination des projets tiers	15'000.-
Honoraires des spécialistes et laboratoires	12'000.-
Frais d'impression et de communication	6'700.-
Coût total du crédit d'étude (HT)	228'700.-
+ TVA 7.7%	17'600.-
TOTAL DU CRÉDIT D'ÉTUDE DEMANDÉ (TTC)	246'300.-



PR-1137 du 23 janvier 2019

Projet de délibération III

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux L 2 05 du 5 juillet 1961;

vu l'article 27 du règlement d'exécution de la loi sur les eaux «REaux-GE» du 15 mars 2006;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 246 300 francs, destiné à l'étude du développement de la mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux pour le périmètre du PLQ de la Petite-Boissière.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 246 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Audition de l'Association des habitants de la Campagne Charles-Martin

Commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil
municipal de la Ville de Genève
19 mars 2019

Une association représentative

- Existe depuis 1992
- 25 propriétaires et habitants du secteur Petite-Boissière- Promenade Charles-Martin
- 15 propriétaires situées sur le périmètre du PLQ 30025
- 23'000 m2 de terrain au total
- Objectifs : défendre les intérêts des membres et d'un quartier exceptionnel, sauvegarder le patrimoine (vert et bâti)
- Un interlocuteur clé pour les questions relatives au quartier

Une volonté de participer au développement du quartier

- Mai 2017: l'association écrit au service d'urbanisme en réaction à la présentation au habitants du quartier:
 - Pas de concertation
 - Répartition parcellaire des bâtiments prévus pose problème
 - Interrogation sur la répartition des droits à bâtir
 - Préoccupation pour la faune et les espaces verts vu l'implantation de 14 immeubles massifs (9 étages, blocs 20X30m)
- L'association souhaite une solution plus écologique et respectueuse des droits des propriétaires. Annonce présenter prochainement des solutions alternatives.
- La ville maintient sa position et n'entre pas en matière.

Un quartier de verdure unique à Genève, un patrimoine de verdure à respecter



Des éléments patrimoniaux bâtis à préserver



Le projet ville: la banlieue en ville

Modèle du PLQ: La Chapelle; Petite-Boissière = 2-3 étages de plus!



Une association constructive et de dialogue

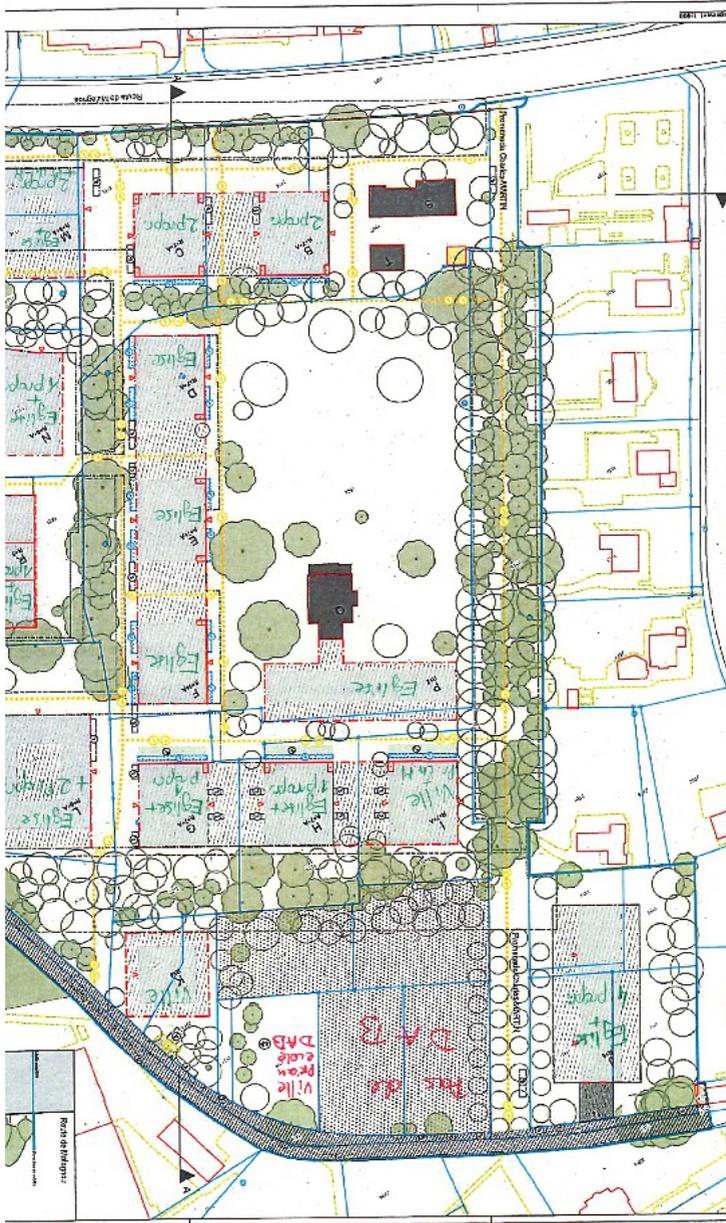
- 2017: mandat confié à Mme Baddeley pour un projet alternatif.
 - Consulte l'ensemble des propriétaires de villas en vue d'un consensus
 - Mme Baddeley présente à la Ville son image alternative en mai 2018
 - L'association est reçue par la Ville fin mai 2018
 - L'association rencontre plusieurs propriétaires (SPG, Eglise)
- Aucune prise en compte des remarques et demandes par la Ville qui procède à la mise à l'enquête publique le 19 juin 2018⁷

Absence de concertation de la ville

- Le projet de la Ville est élaboré exclusivement avec trois propriétaires (Eglise catholique, Fondation Buffat et la Ville elle-même)
 - L'association n'a jamais été approchée pour participer au PLQ
 - La Ville présente dès la première séance d'information un projet qu'elle n'entend pas négocier
 - Aucune entrée en matière de la Ville sur le projet alternatif proposé par l'association (pas même mentionné dans la proposition du Conseil administratif (PR-1337))
 - Aucune prise en compte des observations formulées dans le cadre de l'enquête publique (seul leur nombre est mentionné)
- **La majorité des propriétaires concernés s'oppose au projet actuel de la Ville**

Un projet inacceptable

- L'église dispose de droits à bâtir sur presque tous les bâtiments
- L'église et la Ville sont les seuls à disposer de la totalité des droits à bâtir sur des bâtiments
- La plupart des autres propriétaires doivent s'accorder avec l'église pour construire
- Certains immeubles rassemblent les droits à bâtir de 3-5 propriétaires



Un projet inacceptable : iniquité des droits à bâtir

- Le projet d'école prive quatre propriétaires de droits à bâtir
- Cette différence de traitement n'a jamais été annoncée lors des séances publiques ni même dans les réponses apportées à l'association et aux propriétaires concernés
- Le « principe de strict équité des droits à bâtir » figure même dans un courrier de la Ville à l'association du 30 juin 2017
- Les quatre propriétaires sont lésés, ne peuvent pas participer au développement du quartier et doivent le quitter dès son urbanisation
- La Ville est propriétaire de deux parcelles voisines de l'emplacement de l'école, localise le préau sur une de ses parcelles et s'octroie par contre des droits à bâtir
- Les parcelles sont à céder à la ville à titre onéreux au prix annoncé de 1000.-/m2 + valeur estimée de la villa, ce qui est nettement inférieur aux transactions récentes dans le secteur

Un projet inacceptable: la ville impose 60 % de logements d'utilité publique

- L'association souhaite une plus grande mixité des logements
- Les propriétaires sont disposés à céder à l'amiable les servitudes grevant les parcelles
- Le taux fixé par la LGZD de 30 % de logement subventionnés et de 70% libre ou PPE doit être appliqué
- Ce taux de 30% de logements subventionnés / 70% libre ou PPE en cas de servitudes levées à l'amiable est spécifié dans les PV des séances d'information de la ville (mai 2017 et juin 2018)

Une image erronée de l'association

- Une majorité des membres de l'association sont intéressés à valoriser leur terrain
- Ils souhaitent participer à la définition de l'avenir de leur quartier
- L'association permet la concertation de ses membres et peut favoriser
 - un consensus au sein de ses membres
 - un dialogue constructif avec les autorités et les autres propriétaires

L'association n'est pas opposée à l'urbanisation
mais au projet de la Ville qu'elle est prête à combattre

Une véritable alternative

Le projet soutenu par l'association

- préserve mieux le patrimoine bâti que celui de la Ville (conservation des maisons Martin et Beyeler)
- propose une urbanisation de qualité vivante et conviviale
- favorise la qualité de l'habitat par des appartements traversants
- respecte le parcellaire et permet à chaque propriétaire de construire sur son terrain selon son calendrier
- permet de construire plus de logements
- vise à une meilleure mixité du type de logements (cession des servitudes)

**Ce projet permet de rallier tous les propriétaires du secteur
- y compris les promoteurs – et de faciliter les démarches**

La présidente. Le président étant rapporteur pour cet objet, il m'a cédé sa place. Je passe la parole à M^{me} Brigitte Studer.

M^{me} Brigitte Studer, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement (EàG). Merci, Madame la présidente. La commission a traité cette proposition pour un PLQ en deux séances. Comme pour tout PLQ, ce traitement doit respecter un délai légal de 45 jours jusqu'au vote final au Conseil municipal.

Dans un premier temps, la commission a auditionné le département des constructions et de l'aménagement et le Département du territoire, ainsi que l'Association des habitants de la campagne Charles-Martin qui m'avait adressé un courrier demandant à être entendue, ce que la commission avait accepté. A la suite de ces auditions, la commission a procédé à la discussion sur cette proposition et au vote. Une majorité l'a alors refusée. Je remercie M. Bertinat, rapporteur, qui a accepté de rendre son rapport en très peu de temps, rapport qui vous a été transmis par messagerie. Je souhaite aussi vous prier d'excuser une petite erreur qui s'y est glissée: c'est M. Henri Roth que la commission a entendu en tant que membre de l'association. (*Corrigé au Mémorial.*)

Ce n'est qu'après le dépôt de ce rapport que deux autres entités concernées par ce projet nous ont demandé une audition, soit l'Eglise catholique romaine (ECR), qui m'avait également adressé un courrier, et la Fondation Samuel Buffat, qui avait contacté un membre de la commission. J'ai alors soumis ces deux demandes à la commission, en exposant la situation très particulière dans laquelle elle se trouverait puisqu'elle s'était déjà prononcée sur l'objet concerné. A l'unanimité des membres présents, elle a néanmoins accepté les auditions en raison de l'importance de ce projet, du travail déjà effectué dans ce dossier depuis plusieurs années et des implications d'un refus ou d'une acceptation pour les acteurs concernés. La commission a donc auditionné ces deux entités lors de sa séance du 9 avril 2019.

Deux aspects exceptionnels sont à souligner. Les présentations des auditionnés, leur documentation et les échanges qui ont eu lieu avec les commissaires à cette occasion ne pouvaient plus figurer dans le rapport, étant donné que celui-ci avait déjà été déposé et même transmis au Conseil municipal. Elles ne sont donc pas publiques. Seuls les commissaires pourront donc s'y référer dans leurs interventions. De plus, il avait été clairement convenu que la commission ne pouvait pas se prononcer une seconde fois sur cet objet. Elle a ainsi mené ces deux auditions sans discussion ni vote par la suite. Tout le Conseil municipal a cependant reçu un courrier de l'Association des habitants de la campagne Charles-Martin et un autre de l'ECR. Notre échange en séance plénière devra donc se baser sur ceux-ci, sur le rapport et sur les apports des commissaires concernant la troisième séance sur cet objet.

M. Eric Bertinat, rapporteur (UDC). Vous avez pu l'entendre de la bouche de la présidente de la commission, le traitement de cet objet nous a posé quelques problèmes. C'est du reste assez souvent le cas, au vu des délais extrêmement serrés dans lesquels nous devons travailler.

Je tiens à poser le décor afin que l'on puisse bien comprendre de quoi nous parlons. La Petite-Boissière est un périmètre situé entre la route de Malagnou, le chemin de la Boisserette et la promenade Charles-Martin. Sur ce terrain, divers acteurs s'agitent pour pouvoir obtenir le PLQ qui vous est soumis ce soir. Premier acteur, la Ville de Genève possède plusieurs parcelles et présente le PLQ. Deuxième acteur, l'ECR, le plus gros propriétaire de l'ensemble, tient beaucoup à construire tout en préservant la structure de base, le fameux établissement Le Cénacle. Troisième acteur, la Fondation Samuel Buffat est propriétaire d'une villa bordant le chemin de la Boisserette et, de par ses statuts, elle cherche à construire des logements pour les étudiants, plus spécialement des étudiants dans le domaine de la culture.

Outre ces trois acteurs principaux, engagés à différents degrés, du reste, il y a l'Association des habitants de la campagne Charles-Martin, soit dix-huit propriétaires de maison, de mémoire. Elle est intervenue à la fin des travaux sur ce PLQ: si celui-ci a fait l'objet de différentes présentations dans le périmètre visé, l'association a finalement assez peu participé à ces travaux préparatoires. Elle nous a présenté sa propre image directrice, ce qui est assez surprenant, d'autant que son document ne correspond pas au PLQ soumis ce soir. Il faut avouer que cette intervention tardive, par surprise, a quelque peu déstabilisé la commission. Au vu des délais, elle a dû procéder rapidement au vote après les auditions et elle a décidé de refuser la proposition pour un PLQ dans un premier temps.

Comme la présidente de la commission vous l'a expliqué, les deux autres premiers acteurs, l'ECR et la Fondation Samuel Buffat, ont eux aussi tenu à être auditionnés bien que la commission ait déjà voté cet objet. Il semble aujourd'hui que les fronts ne soient plus les mêmes, ce qui nous donnera de nouveau un débat fourni ce soir.

Pour ma part, je reprendrai la parole en tant que membre de l'Union démocratique du centre pour vous présenter la position de mon groupe. J'en resterai là quant à la présentation du rapport lui-même.

Premier débat

M. Stefan Gisselbaek (PLR). Notre Conseil est appelé à se prononcer ce soir sur le PLQ de la Petite-Boissière. Mais, en réalité, nous sommes face à deux projets. Il y a, d'une part, le PLQ élaboré par l'administration et contenu dans

la proposition PR-1337. D'autre part, l'association des propriétaires de la zone concernée, ceux de la campagne Charles-Martin, nous propose une image directrice d'un PLQ alternatif.

Le Parti libéral-radical considère tout d'abord que la Ville de Genève, dans le cadre de l'élaboration du PLQ, aurait dû approcher cette association, et non attendre que les propriétaires se rendent compte qu'un projet était en cours, qu'ils s'organisent et viennent alors frapper à la porte du département. Non. Que la Ville elle-même approche les propriétaires! Parce que nous avons affaire à des non-professionnels en la matière et que toutes ces questions sont très techniques, y compris pour ceux qui ont l'habitude de manier cet arsenal législatif et les éléments procéduraux qui entourent l'élaboration des PLQ.

La Ville aurait donc dû approcher l'association des habitants, qui existe depuis 1992. Cela n'a pas été fait. Pourtant, cette association regroupe de très nombreux propriétaires de la zone concernée. Approcher cette association dès l'origine du projet, pour entamer une discussion, aurait très probablement permis de désamorcer la situation et de mettre en place un dialogue. Une véritable concertation aurait été possible, en lieu et place de quelques séances d'information où, inévitablement, les propriétaires se sont sentis mis devant le fait accompli.

Nous regrettons donc le manque de considération de l'administration à l'égard de propriétaires trop souvent considérés – il faut bien le dire – comme des empêcheurs de tourner en rond, obtus et égoïstes. En l'espèce, il faut le souligner, l'Association des habitants de la campagne Charles-Martin ne s'est pas contentée de s'opposer au PLQ qui concerne son quartier. Elle a approché une architecte-urbaniste et a élaboré une image directrice pour un plan alternatif. Nous n'avons donc pas affaire ici à des *Neinsager*. Un changement de paradigme général dans la façon de considérer les propriétaires dans les zones appelées à se développer, que ce soit à la Petite-Boissière ou ailleurs, est nécessaire et le Parti libéral-radical appelle à un véritable changement en la matière.

Si l'on entre dans le cœur du sujet, il y a un problème fondamental dans le PLQ qu'on nous propose aujourd'hui: celui des droits à bâtir. Certains propriétaires s'en voient tout bonnement privés. On crée ainsi une inégalité de traitement entre certains propriétaires, qui se voient attribuer des droits à bâtir alors que d'autres en sont privés. On pourrait considérer que ce n'est pas bien grave, ma foi, que les propriétaires concernés ne voudraient probablement pas s'adonner à la promotion immobilière eux-mêmes et qu'ils préféreraient vendre leur parcelle. Mais il n'appartient pas à la Ville de s'ériger en juge en considérant a priori que certains propriétaires ne voudront pas construire de toute façon et qu'ils vendront. Non, cette absence de droits à bâtir, cette inégalité de traitement n'est pas acceptable.

De surcroît, la vente d'un terrain en zone de développement se fait à un prix contrôlé par l'Etat, ce qui a pour conséquence de faire peser sur chaque propriétaire

concerné le prix d'une politique sociale, bien entendu légitime mais qui devrait être prise en charge par l'ensemble de la collectivité, et non par des particuliers. Ce contrôle du prix du terrain en zone de développement tel qu'il est actuellement pratiqué ne convient pas non plus au Parti libéral-radical et nous nous battons pour qu'il y soit mis un terme, en rappelant notamment que les exigences du droit supérieur en la matière sont aujourd'hui tout simplement bafouées à Genève.

Pour en revenir au PLQ, outre le problème des droits à bâtir, il y a la question de la proportion de logements dits d'utilité publique. Le projet prévoit 60% de logements subventionnés dans le but de pouvoir exproprier les servitudes croisées. Or, les propriétaires de l'Association des habitants de la campagne Charles-Martin se sont dits prêts à céder volontairement ces servitudes, le cas échéant. Là encore, l'administration veut simplement passer en force. Le Parti libéral-radical est convaincu de la nécessité de construire des logements sociaux, mais il affirme avec la même conviction que la classe moyenne non éligible à des logements subventionnés doit aussi pouvoir se loger en ville, y payer des impôts et de cette manière financer la politique sociale de la Ville et de l'Etat. L'argent ne tombe pas du ciel. Nous avons besoin d'un équilibre en la matière et on nous propose, ici comme ailleurs, des projets déséquilibrés ne permettant pas à chacun d'y trouver son compte et qui mettent à mal la mixité sociale que tout le monde dit pourtant souhaiter.

Quelques mots sur le projet alternatif de l'Association des habitants de la campagne Charles-Martin. On nous a tout d'abord expliqué que ce projet était tardif et qu'il convenait donc de l'écarter sans autre considération. Indépendamment du fait que l'on pense que ce projet est excellent ou au contraire mal ficelé, son caractère prétendument tardif est un argument que nous, conseillers municipaux, ne pouvons pas accepter. Si ce projet était tardif, que la machine était lancée et qu'il n'était plus possible de l'arrêter, pourquoi le Conseil municipal se serait-il réuni plusieurs fois en commission pour l'étudier de manière approfondie? Pourquoi se réunirait-il ce soir en séance plénière pour discuter et voter à son sujet? Chers collègues, nous ne sommes pas là pour faire de la figuration, nous ne sommes pas là pour enregistrer docilement les projets de l'exécutif, nous ne sommes pas là, je le souligne, pour approuver au titre de formalité les objets qui nous sont soumis. Je reprends ici les termes mêmes de la proposition PR-1337, où on peut lire en page 1 – pas besoin de chercher bien loin – que l'approbation formelle du Conseil municipal est sollicitée. Non, Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas là pour pratiquer la politique de l'impuissance. Nous sommes là pour étudier les projets, approuver ceux qui nous paraissent aboutis et sérieux, mais rejeter ceux que nous estimons encore imparfaits.

La présidente. Monsieur Gisselbaek, le temps qui vous était imparti arrive à son terme.

M. Stefan Gisselbaek. Alors je reprendrai la parole ultérieurement pour terminer, Madame la présidente.

La présidente. Merci. Je passe donc la parole à M. Rémy Pagani qui souhaite intervenir à ce stade de la discussion.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Je tiens à intervenir car un certain nombre des choses qui ont été dites ne correspondent pas à la réalité. Ensuite, je polémiquerai un peu parce que je ne peux pas m'en empêcher.

La réalité est que cela fait cinq ans que nous travaillons avec les propriétaires, en assemblée publique, devant la maquette du projet à chaque fois. Je mène ces négociations, enfin ce que nous impose la loi, à savoir une concertation. Le projet a d'ailleurs évolué et nous en avons présenté les différentes phases. M. Gisselbaek n'est pas au courant, puisqu'il vient d'arriver dans notre délibératif, mais la réalité est qu'en cinq ans, à raison de trois séances d'information et de concertation, nous avons élaboré et modifié un projet qui peut démarrer. Le PLQ répartit les droits à bâtir mais il le fait de manière que deux propriétaires voisins se mettent ensemble pour constituer un immeuble ou une partie d'immeuble et entamer des travaux. Certains PLQ ont été tellement mal foutus... Je pense à celui qui est en dessous de l'Hôtel Intercontinental, adopté il y a vingt-cinq ans et qu'on n'arrive toujours pas à mettre complètement en œuvre parce que des bouts de droits à bâtir traînent à gauche et à droite sans permettre l'association de propriétaires voisins pour construire des logements.

Deuxième chose, M. Gisselbaek affirme qu'on ne considérerait pas les propriétaires. Il devrait venir à ces assemblées publiques et aux discussions que nous menons après ces dernières avec les propriétaires pour bien leur signifier qu'ils sont en zone de développement et qu'on arrive, avec un terrain de 1000 m² et un indice d'utilisation du sol de 1,6, à 1600 m² de droits à bâtir, ce qui fait seize appartements. Je ne m'empêche pas de dire à ces propriétaires qu'ils ont un droit qui correspond à seize appartements ou à un prix de vente de 1000 francs le mètre carré de terrain et la valeur intrinsèque du bien qui leur appartient. Nous en parlons, nous essayons d'expliquer les intérêts des uns et d'autres, que ce soit la collectivité publique ou les propriétaires privés. Il n'y a rien de caché, bien au contraire. C'est un processus qui accompagne le développement de notre ville.

Là où je polémiquerai, c'est que je ne comprends pas la position du Parti libéral-radical. Ou radical-libéral, je ne sais plus tellement... (*Protestations.*) Ces derniers temps, on a du mal à suivre. Au niveau du parlement cantonal, quand il s'est agi de voter les deux PLQ près de l'aéroport, de chaque côté de l'avenue

Louis-Casari, le Parti libéral-radical a défendu 30% de PPE. Tout d'un coup, parce que le PLQ est sur l'autre rive, il vote 30% de logements sociaux? J'ai du mal à assimiler cette divergence politique entre les représentants du Parti libéral-radical cantonaux et les représentants, ou nouveaux représentants municipaux du Parti libéral-radical.

Cela dit, on s'achemine néanmoins vers un compromis, avec lequel je peux vivre. Comme la loi le prévoit, on pourrait se contenter de 30% de logements sociaux contre 60% de PPE, dans la mesure où on trouverait un accord. Je tiens à remercier l'administration municipale car c'est un travail de longue haleine. Ce PLQ, que je soutiens, est tout à fait raisonnable et raisonné. On n'a pas assez dit qu'il permettra d'offrir de très nombreux logements, plusieurs centaines de logements, à terme, dans quinze ou vingt ans, soit un processus assez long.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Ce PLQ est un projet essentiel qui doit avancer et je vais essayer de vous expliquer pourquoi.

Je ne reprendrai pas le fil des événements qui a été donné mais, pour simplifier les choses, je rappelle que la mise en place d'un PLQ est une démarche qui prend beaucoup de temps entre les divers propriétaires. Dans ce cas, nous avons quinze bâtiments avec des parcelles et des propriétaires différents. Certains ne veulent pas négocier. Ils veulent attendre tranquillement le sort qu'ils réserveront à leur maison; ils ont le droit de le faire. En cas de nécessité, la justice tranchera en leur faveur. D'autres veulent prendre possession de leur parcelle pour développer et construire.

Je passe aux trois entités auditionnées en commission de l'aménagement et de l'environnement. Comme mon préopinant du Parti libéral-radical l'a expliqué, l'Association des habitants de la campagne Charles-Martin est venue nous trouver en nous disant qu'elle n'avait pas été consultée. C'était le premier reproche qu'elle avait. En outre, le PLQ tel que proposé par l'Etat, le département cantonal en charge de l'aménagement, la Ville et les autres propriétaires, engagés à une réflexion depuis 2012, ne lui convenait pas et elle a présenté une contre-proposition, après avoir décidé d'engager une architecte qui lui a créé un projet, mais non complètement élaboré puisque les droits de passage des servitudes et les accès pompiers n'ont pas été prévus dans ce travail.

La Fondation Samuel Buffat nous a transmis un dossier très complet, qui montre bien quel est le chemin parcouru pour un propriétaire qui voudrait construire sur sa parcelle. Tout d'abord, à un courrier datant de 2012 et adressé au Canton, les premières réponses données sont favorables avec des réserves. En 2013, la Ville souligne qu'elle ne souhaite pas voir utiliser l'article 2, alinéa 2, de la loi générale sur les zones en développement (LGZD) – ainsi qu'elle

l'a annoncé dans son préavis du 6 février 2012 – et qu'un PLQ sera développé. Ensuite, l'Etat répond à un nouveau courrier, favorablement, sous réserve. Bref, on arrive à de l'argent dépensé en architecte, des parcelles qui doivent être négociées, notamment avec l'ECR qui a accepté que la fondation puisse déborder sur sa parcelle, ce qui génère des rachats entre propriétaires, des démarches et des frais pas toujours prévus, pour finalement se confronter à un handicap, celui des 60% de logements sociaux que Monsieur... – j'allais dire M. Giromini (*rires*) – que M. Pagani voudrait faire passer en force avec la loi Giromini. Ce soir, il est nettement plus souple sur la question et un minimum de 30% de logements sociaux soulagerait la Fondation Samuel Buffat, qui pourra construire des logements pour étudiants et, au-dessus d'eux, de la PPE.

J'en viens au principal propriétaire, soit l'ECR, qui possède la parcelle N° 1608, d'une surface de 19 677 m². Actuellement, elle exploite un centre de congrès accompagné d'une structure hôtelière, Le Cénacle. Les droits à bâtir attribués à cette parcelle sont de 25 580 m², surface au sol, soit environ un tiers du programme total de ce PLQ. L'opération prévue permet, c'est l'ECR qui parle, «de maintenir cette institution, de réorganiser les activités sur le site et de valoriser le patrimoine foncier au bénéfice du fonctionnement de l'institution». Vous imaginez bien l'intérêt que cela représente pour l'ECR.

Mais d'autres propriétaires ne savent pas exactement comment cela se passera. Le Parti libéral-radical a raison quand il évoque le propriétaire qui n'a pas le droit d'exploiter sa parcelle parce qu'une école publique sera aménagée. Il est vrai que, pour qu'un PLQ avance, avec toutes les négociations que cela représente, des arrangements doivent avoir lieu et, le cas échéant, des propriétaires doivent être dédommagés au mieux de ce qu'ils ont fait pour avoir une parcelle, une villa. Ils ont des familles. Certains ont expliqué qu'il leur importe de se retrouver dans la succession où ils étaient impliqués, avec un intérêt à transmettre leurs biens à leur famille, comme vous pouvez l'imaginer.

Pour toutes ces raisons, on aurait envie d'aller de l'avant. J'attendrai la suite du débat pour peut-être reprendre la parole.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Je ne rappellerai pas l'historique, puisque mes préopinants l'ont fait. Mais, pour ce qui est du timing, les uns et les autres se sont réveillés un peu tard. Nous avons d'un côté des propriétaires privés; de l'autre, des professionnels de l'immobilier. Les privés, par le biais de l'association des habitants, ont proposé un projet architectural alternatif très tard dans le processus. Les deux autres propriétaires, la fondation alliée à un promoteur privé et l'ECR, qui a sa propre gestion immobilière, ont sollicité une audition après que nous avons voté; nous avons accepté de les écouter pour des questions d'équité, comme cela a été dit. Et nous avons eu raison, parce qu'elles ont

pu éclaircir certains points, qui ne l'avaient pas été avec l'audition des services de la Ville et de l'Association des habitants de la campagne Charles-Martin.

Sur la concertation, nous déplorons effectivement un manque en la matière avec les habitants. M. Pagani vient de dire qu'il y a eu concertation depuis 2015. On pourrait plutôt associer cela à de l'information car il n'y a eu que trois séances... Pour nous, cela ne s'appelle pas vraiment de la concertation. La Fondation Samuel Buffat a discuté avec la Ville depuis 2012: si c'est le cas, c'est parce qu'elle avait son propre projet avant le PLQ. C'est normal. Pareil pour l'ECR: elle avait des projets immobiliers, elle en a donc parlé avec la Ville et le PLQ est venu après. C'est pour cela – pour répondre à M. Gisselbaek – que l'association des habitants a été informée seulement en 2015: elle n'avait pas de projet immobilier, ses membres avaient simplement leur maison et leur vie autour.

J'aimerais éclaircir la question des droits à bâtir, qu'on nous a bien expliquée. Effectivement, des propriétaires se trouvent sur des parcelles destinées à une école; ils n'ont donc pas de droits à bâtir. Certains ont dit qu'ils étaient spoliés. Ce n'est pas tout à fait vrai. Lorsqu'un terrain est dédié à un équipement public, les autorités ont deux options. Soit elles donnent des droits à bâtir au propriétaire, qui pourra les utiliser sur une autre parcelle ou les revendre, soit elle ne donne pas de droits à bâtir, mais elle rachète le terrain. Normalement, dans ce cas, la valeur vénale prévaut. L'une et l'autre options devraient être équivalentes financièrement; dans les faits, je ne me prononcerai pas, je n'ai pas de maison à vendre.

J'en viens au projet architectural. Nous, les Verts, n'adhérons pas à du R+8. D'ailleurs, dès qu'on dépasse le sixième étage, c'est assez discutable sur le plan énergétique. La proposition alternative a aussi ses faiblesses et ses problèmes. Mais si on refuse un PLQ pour une question architecturale, pourquoi a-t-on accepté tous les autres jusque-là? On veut densifier; c'est aussi une réalité.

La raison principale pour laquelle les Verts souhaitent approuver ce PLQ en l'état, c'est parce que la Ville de Genève doit construire du logement social et que le PLQ prévoit 60% de logements d'utilité publique (LUP) et 40% de loyer libre. C'est cela, la mixité sociale. Il est important de noter que, si chaque propriétaire est légitime dans sa volonté de tirer un maximum d'argent de son terrain, cela n'est pas la vocation de la Ville. Je rappelle que 60% de LUP ne correspondent pas à 60% de logements pour des pauvres. Non. Ces 60% de LUP assurent la mixité car ils incluent aussi des loyers assez élevés; ils concernent aussi la classe moyenne.

Malheureusement, chacun essaie de tirer la couverture à lui. C'est normal mais c'est dommage. Les personnes que nous avons auditionnées nous ont bien sûr dit ce qu'elles voulaient nous dire. Sur la question de la concertation, certains ont dit avoir laissé la porte ouverte sans jamais avoir été approchés... D'autres ont dit que personne n'était venu les chercher. A un moment donné, il faut arrêter

de dire «c'est pas moi, le méchant, c'est l'autre». Ce qu'on aimerait vraiment, c'est que tous ces acteurs se rencontrent et que le projet – qui n'est pas figé, ni bouclé – aille de l'avant. Il est encore possible d'intégrer certaines remarques intéressantes de l'association des habitants, comme la conservation de deux bâtiments historiques, en plus des deux qui seront préservés. Il ne sera cependant pas possible, évidemment, de tout changer; il faut en être conscient. Tout le monde doit y mettre du sien.

Approuvons ce PLQ qui comprend 60% de LUP, pour les bas revenus mais aussi pour la classe moyenne, et demandons à M. Pagani de réunir tous les acteurs autour de la table, y compris l'association des habitants. Non pour tout revoir mais pour améliorer le projet architectural et que tous acceptent une vraie concertation. Comme je l'ai dit, le projet peut encore évoluer. La Ville peut et doit inclure l'association dans la démarche et écouter certains des points qu'elle soulève avec raison. C'est pourquoi je dépose une recommandation.

Projet de recommandation

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'organiser un rendez-vous incluant toutes les parties, notamment l'Association des habitants de la campagne Charles-Martin, et de s'engager à prendre en compte certains points qu'ils soulèvent avec raison, comme le maintien de deux bâtiments patrimoniaux supplémentaires.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. J'aimerais rendre tout le monde attentif au fait que beaucoup demandent la parole, qu'il est déjà 21 h 45 et que, si nous voulons boucler le traitement de cet objet avant 23 h, il faudra que les uns et les autres tiennent des propos concis. Je donne la parole à M. Ulrich Jotterand.

M. Ulrich Jotterand (S). Merci, Madame la présidente. L'objectif de ce PLQ est assez simple: construire 500 logements, bâtir une école, préserver un patrimoine bâti et végétal dans cette zone de développement. Il y a trois enjeux: le logement, la concertation – sur laquelle il faut revenir – et le patrimoine.

Tout à l'heure, on a pu entendre dire que le projet de PLQ n'était pas abouti. J'aimerais rappeler que l'Office du patrimoine et des sites, la Commission de l'urbanisme et la Commission des monuments, de la nature et des sites ont validé le projet. Il ne faut pas être plus royaliste que le roi: on ne peut pas discuter de la qualité de ce projet.

Reste ensuite la question du logement ou de la politique du logement. Le Parti socialiste est constant dans ce domaine. Pour lui, il est impératif de construire des logements qui répondent aux besoins prépondérants de la population, toutes catégories confondues, étant entendu que nous sommes particulièrement attentifs aux personnes les plus modestes, les familles qui ont le plus de difficultés à se loger en ville de Genève. Comme vous nous avez demandé d'être succincts, Madame la présidente, je ne ferai pas référence aux statistiques cantonales sur le taux de vacance du logement à Genève, mais il y aurait des choses tout à fait intéressantes à dire. Comme ma préopinante l'a expliqué, les 60% de LUP concernent différentes catégories sociales. Je ne sais pas si tout le monde a été attentif lors de l'audition de l'ECR mais il a été rappelé à cette occasion que les LUP permettent à la classe moyenne de disposer, par exemple, d'un cinq-pièces pour un loyer moyen de 3000 francs. Il y a là des réponses à la nécessité de se loger pour la classe moyenne.

Nous aimerions aussi saluer la démarche sociale de l'ECR, qui met en acte ses valeurs et se montre attentive à toutes les catégories de personnes, y compris les plus modestes. Je suis assez étonné de voir que le Parti démocrate-chrétien n'entend pas cette politique, voulue par l'ECR, notamment, et qu'il défendra peut-être une restriction du pourcentage de LUP.

Je reviens brièvement sur la question de la concertation. Certains propriétaires, non seulement l'ECR et la Fondation Samuel Buffat, mais d'autres aussi, ont été pleinement satisfaits de ce qui s'est passé. L'association formée de vingt-cinq propriétaires qui s'opposent à ce PLQ – quinze d'entre eux pour être précis – a participé aux séances d'information, selon toute vraisemblance, mais elle a ensuite pratiqué une politique de la chaise vide. A partir de là, il est tout de même assez difficile de revendiquer une concertation, quand on ne veut pas soi-même y participer au côté de la Ville, de l'ECR et de la Fondation Samuel Buffat. Ces mêmes propriétaires, qui se plaignent de ne pas avoir été l'objet de consultations, proposent un contre-projet, sans aucune consultation, qui arrive sur la table à minuit moins une. C'est une manœuvre; il faut l'appeler pour ce qu'elle est. La stratégie de blocage par la politique de la chaise vide s'étant révélée contre-productive, on engage une architecte pour produire la première mouture d'un projet qui vise simplement à réduire à néant le PLQ mis en route depuis 2015. Cette association de propriétaires, constituée au début des années 1990 autour du projet de PLQ Amandolier, a une expérience de vingt ans dans ce domaine! On doute qu'ils ne sachent pas ce qu'il convenait de faire. Souvenons-nous que, pour l'enquête publique, cette association a recouru à l'un des grands avocats de la place. Là encore, ce n'est pas complètement anodin.

Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste appelle à soutenir ce PLQ, respectueux des besoins des uns et des autres, et à suivre la ligne proposée par l'ECR notamment.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. Je passe immédiatement la parole à M^{me} Brigitte Studer.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Merci, Madame la présidente. Au sein d'Ensemble à gauche, la proposition PR-1337 a soulevé des réactions assez différentes.

Pour plusieurs raisons, nous sommes en faveur de ce projet de PLQ. Une densification de cette région, proche de la gare des Eaux-Vives, est nécessaire et prévue autant par le Canton que la Ville. Avec un indice d'utilisation du sol de 1,3, il s'agit là d'une densification raisonnable pour ce secteur. Ce PLQ permettra à terme de construire 570 logements et cet effort reste important, au vu de la pénurie de logements, qui perdure. Il prévoit la création d'un parc public, ainsi que le maintien de la promenade Charles-Martin, de deux bâtiments inscrits à l'inventaire, de beaucoup d'arbres et de la végétation existante. Ces éléments ont été mis en évidence par le travail des différents services de l'Etat.

La répartition des logements prévus sur la base de la loi Giromini devrait compter 60% de logements à caractère social et 40% de logements à loyer libre ou de PPE. A notre avis, cela permettrait de mettre à disposition des logements répondant aux besoins prépondérants de la population. Alors que de nombreux PLQ ont été acceptés récemment sur la rive droite, notamment à la Servette, au Petit-Saconnex, aux Charmilles et à la Concorde, l'effort de construction doit également porter sur la rive gauche, tout particulièrement autour de la gare des Eaux-Vives, région qui s'y prête. Il faut veiller à un équilibre, afin de respecter une équité territoriale.

Pour nous, la proposition présente cependant aussi des aspects critiquables. Dans ce périmètre, une école doit être construite, les établissements alentour étant déjà surchargés. Avec l'arrivée de nouveaux habitants, c'est une nécessité. Dans cette situation, l'Etat a le droit d'exproprier les propriétaires situés sur les terrains de ce projet d'école, mais le fait que quatre d'entre eux n'aient ainsi aucuns droits à bâtir dans le PLQ a créé un malaise, un sentiment d'injustice. On ne doit pas s'étonner que ces personnes se battent pour la reconnaissance de leur droit à rester en ce lieu. Le département devrait faire son possible pour chercher à les intégrer dans cette proposition. Nous avons aussi eu des questionnements autour du projet architectural: nous regrettons que les constructions en ville de Genève doivent se faire impérativement par blocs. Les barres d'immeubles sont-elles vraiment la seule possibilité de créer des logements?

Je souhaite encore revenir sur deux, trois points qui ont fait débat en commission, notamment le processus de concertation. Désormais, celui-ci est intégré à la loi mais l'interprétation de ce en quoi il doit consister est très différente de la part des uns et des autres. S'il était inexistant pour l'Association des habitants de

la campagne Charles-Martin, cela ne nous paraît pas évident du tout. (*Brouhaha.*) Ce projet d'urbanisation est prévu de très longue date.

La présidente. Excusez-moi, Madame la conseillère municipale. Est-ce que le groupe démocrate-chrétien pourrait baisser le volume? On n'entend plus M^{me} Studer. Ce serait gentil, merci. Vous pouvez continuer, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Brigitte Studer. C'est en 1957 que ces parcelles ont été affectées à la troisième zone de développement. Rappelons que le Conseil municipal avait déjà accepté la proposition PR-1078 en 2014, qui annonçait ce projet de PLQ.

Les trois séances publiques se sont tenues ensuite, en 2015, 2017 et 2018. La Ville a mené quinze entretiens avec des propriétaires. Une cinquantaine de personnes ont participé à chacune de ces rencontres. Tous les habitants et propriétaires y ont été invités et une des personnes que nous avons auditionnées nous disait que tout le monde avait été informé, que celui qui ne l'était pas n'avait pas envie de l'être. On peut se poser cette question. Il est vrai que recevoir de l'information, ce n'est pas participer, et qu'on ne peut pas obliger un propriétaire à le faire. Je peux aussi imaginer qu'en tant que propriétaire ne souhaitant pas forcément la transformation des lieux, on puisse se mettre à distance et s'abstenir d'intervenir, voire faire preuve d'un certain déni par rapport à l'évolution en cours. Mais, pour ma part, je considère qu'il s'agit plutôt d'un désaccord sur un projet difficile à élaborer, plutôt que d'une absence de concertation.

Un autre point problématique a été la mixité invoquée, dont mes préopinants ont déjà parlé. Pour nous, une répartition entre 60% de logements à caractère social et 40% de logements à loyer libre et de PPE permet parfaitement d'intégrer et d'accueillir des personnes de situation sociale très différente. Ces LUP sont tout à fait ouverts aux personnes de la classe moyenne.

La présidente. Vous devez conclure, Madame.

M^{me} Brigitte Studer. Nous avons trouvé important que l'ECR, propriétaire d'un tiers du terrain, souhaite aussi construire selon la loi Giromini qui permet la levée des servitudes en échange de 60% de logements à caractère social. Pour Ensemble à gauche, la mixité est souhaitable...

La présidente. Vous avez dépassé les sept minutes, Madame la conseillère municipale. Je suis désolée. Je passe la parole à M. Stefan Gisselbaek.

M. Stefan Gisselbaek (PLR). Merci, Madame la présidente. Je reprends là où je m'étais arrêté tout à l'heure. J'en étais au projet alternatif. A-t-il des défauts? Peut-être, probablement. Il s'agit d'une image directrice et non d'un PLQ, qu'il n'appartient pas à une association comme celle des habitants de la campagne Charles-Martin d'élaborer. Parce que cette proposition alternative existe, que des habitants ont pris la peine de se concerter et de dégager des consensus, elle mérite d'être étudiée. Elle doit l'être même si elle ne se fera peut-être pas. La concernant, je note qu'elle propose un urbanisme certes différent, mais surtout qu'elle va au-delà de ce que le PLQ proposé ce soir prévoit en matière de préservation du patrimoine bâti représentant un intérêt non négligeable. Cela a été dit tout à l'heure.

Le Parti libéral-radical demande donc que le PLQ, qui présente par ailleurs certaines qualités, et ce projet alternatif soient sérieusement confrontés. Peut-être des compromis sont-ils possibles, des améliorations sont-elles envisageables. Moi qui ne suis qu'un modeste conseiller municipal entré en fonction il y a peu, je suis fondamentalement convaincu qu'un magistrat aussi expérimenté et talentueux que M. Rémy Pagani y parviendra. Refuser ce projet ne revient pas à faire disparaître le travail de l'administration. C'est permettre au département de confronter sérieusement les projets et de revenir devant ce Conseil municipal avec de nouvelles explications et d'éventuelles améliorations. De deux choses l'une: si le projet alternatif est bon, refuser ce PLQ aura été une bonne décision. S'il est vraiment mauvais, comme on a pu nous l'expliquer, le Conseil municipal pourra être une nouvelle fois saisi à brève échéance pour avaliser le PLQ. La différence est que notre Conseil aura en main les résultats d'une confrontation sérieuse des deux projets. Il pourra se prononcer en pleine et entière connaissance de cause.

Pour répondre à M^{me} Wuest, qui a dit tout à l'heure qu'il fallait accepter le PLQ avec une recommandation, quand on sait que nous ne donnons qu'un préavis non contraignant, on imagine très aisément quel sort sera réservé à une recommandation. Elle serait vouée à l'échec.

La décision que nous prenons ce soir peut être très lourde de conséquences pour notre ville, car il s'agit d'aménagement du territoire. Par définition, notre décision peut avoir un impact sur les quatre-vingts à cent prochaines années, probablement même plus. Le premier réflexe raisonnable en la matière est donc de ne pas se précipiter et de ne pas prendre de décision irréversible tant que les éléments n'ont pas été clairement posés sur la table. Cela n'est pas le cas à l'heure actuelle et nous ne pouvons pas nous en satisfaire si nous souhaitons faire consciencieusement notre travail. Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical invite à refuser cette proposition.

M. Pierre Gauthier (HP). Cette région de Genève a une longue histoire et celle-ci est retracée avec précisions et détails dans une monographie que je conseille à tous et toutes de lire, rédigée par Armand Brulhart et illustrée par Björn Arvidsson. Elle s'intitule *Malagnou, histoire d'un domaine* et traite du domaine dont on parle aujourd'hui. Dans cette monographie historique, j'ai découvert deux choses très intéressantes et qui posent des questions auxquelles j'aimerais bien que l'on réponde.

Le premier point – je n'ai pas trouvé la réponse dans les plans figurant dans le rapport – est que l'une des parcelles de ce périmètre, la parcelle N° 1157, est classée depuis le 20 novembre 1960. Il s'agit d'un jardin clos du XVIII^e siècle particulièrement remarquable. Je me demande donc ce qu'il adviendra de cette parcelle protégée dans le projet actuel.

Deuxième point, le domaine de Malagnou, qui a été la campagne Charles-Martin, a été constitué dès la moitié du XVII^e siècle. Il est passé de mains en mains jusqu'en 1935, où il a été morcelé dans l'état actuel que l'on connaît. En 2007, sur ce périmètre, le PLQ 29504 a déjà été adopté par le Conseil d'Etat. On peut donc se demander ce qu'il en est advenu. Il a été adopté il y a douze ans. Est-il en désuétude? Est-il tombé aux oubliettes? Ce serait intéressant de le savoir.

Enfin, selon les personnes très qualifiées que sont les auteurs de cette monographie, alors que le morcellement de l'ancien domaine Charles-Martin en 1935 avait été conçu en fonction des bâtiments du XVIII^e siècle de valeur patrimoniale, il semble que le PLQ de 2007 et sans aucun doute le PLQ présenté par la Ville aient été conçus non en fonction du patrimoine, mais bien évidemment contre ce même patrimoine. Or, sans histoire, sans esthétique, la ville et ses habitants sont amputés d'une dimension vitale.

Une autre dimension importe. Le développement effréné de notre ville et de notre canton arrivent à un point proche de la saturation. On le voit et on l'entend tous les jours. Selon moi, il est irresponsable de densifier à outrance, de bétonner toutes les parcelles constructibles, alors que nous arrivons à saturation de nos infrastructures et que nous constatons une dégradation constante de notre qualité de vie. (*Remarque.*) Si! Il faut quand même le remarquer, les Verts le font très souvent: nous sommes en déficit d'espaces verts, d'un couvert végétal boisé, et nous remarquons l'enlaidissement général de notre environnement alors que nous savons depuis les travaux d'Edward T. Hall que, plus la promiscuité est importante, plus le niveau de violence est en augmentation.

A la lecture du rapport, je constate que l'indispensable concertation avec les habitants des lieux n'a pas été menée correctement. Leurs droits, pour certains, du moins, semblent ne pas avoir été respectés, ce qui est absolument inacceptable. Pour toutes ces raisons, il faut refuser ce PLQ, vestige, toujours selon moi, de l'urbanisme des années 1960 et qui ne respecte pas les nécessités d'aujourd'hui.

En le refusant, je souhaite que les propriétaires, tous les propriétaires cette fois-ci, se mettent autour de la table et nous présentent un projet accepté par tous, qui souscrit aux impératifs de qualité de vie devenus primordiaux face à l'urgence environnementale dans laquelle nous nous trouvons.

M. Eric Bertinat (UDC). Cela tombe bien que je prenne la parole après mes deux collègues Stefan Gisselbaek et Pierre Gauthier, car je suis en bonne partie d'accord avec ce qu'ils viennent de dire. Je suis même totalement d'accord avec ce que Pierre Gauthier a dit sur la saturation que notre commune connaît, sur le bétonnage auquel on se livre, sur la construction effrénée de logements que nous subissons. Bâtir la ville en ville, c'est fait; nous avons bâti la ville en ville. Il reste cependant deux, trois points à préciser.

Je commencerai par l'Association des habitants de la campagne Charles-Martin. Lorsque nous l'avons reçue en commission, j'ai dit à sa présidente Ariane Dreyfus que je m'attendais plutôt à ce qu'elle vienne combattre le PLQ, en tant que propriétaire de villa, pour sauver les espaces verts et les villas, l'un des derniers périmètres de ce type en ville. Sa réponse m'a quelque peu surpris, même si elle était cohérente. Elle m'a expliqué que le périmètre était de plus en plus sujet à l'urbanisation. Il se situe non loin de la nouvelle gare des Eaux-Vives et, dans le quartier, tous les espaces encore libres ont été bâtis. En quelque sorte, la vague de bétonnage et d'urbanisation est maintenant aux portes de la Petite-Boissière. Logiquement, ses habitants peuvent se dire qu'ils pourront résister un certain temps, mais pas tout le temps, et qu'ils préférèrent, arrivés à ce stade, sacrifier leur villa en échange d'un logement à acquérir sur ce même périmètre, puisque ces gens sont attachés à ce quartier dans lequel ils habitent depuis longtemps pour la plupart d'entre eux. Ils ne s'opposent donc pas, ou plus, au fait que le périmètre verra disparaître de nombreux arbres, et que des espaces verts seront bétonnés.

Là, on peut se demander pourquoi M. Pagani insiste à ce point pour passer du projet initial, qui prévoyait 70% de PPE et 30% de LUP, à la proposition qui nous est soumise. Pourquoi? Parce qu'il peut évidemment utiliser la loi Giromini qui lui permettra de lever les servitudes croisées, l'arme des propriétaires de villas puisque, tant qu'on ne force pas ceux-ci à les lever, on ne peut pas agir sans eux. C'est là l'un des nœuds du problème. Avec ce PLQ qui prévoit d'affecter 60% des logements aux LUP et 40% à la PPE, M. Pagani impose sa vision à tout ce périmètre et aux propriétaires de villa.

Ce PLQ n'est pas mauvais pour autant. Nous avons reçu de nombreuses explications des responsables des services de M. Pagani qui le comparaient à ce projet alternatif présenté par l'Association des habitants de la campagne Charles-Martin. A titre personnel, ils m'ont convaincu que, en l'état, le projet de

M. Pagani n'est pas si mauvais, du moment qu'on accepte l'urbanisation de ce périmètre. Mais, en même temps, nous ne devons pas passer en force. Puisque l'association n'est pas opposée à l'urbanisation, puisque M. Pagani nous a dit, lors de son intervention, qu'on pourrait se contenter de 30% de LUP, à savoir que ce n'est pas quelque chose de fondamentalement inacceptable, je dépose un amendement pour revenir à la situation antérieure.

Projet d'amendement

Création d'un article 2 à la délibération I.

«Art. 2 – Le PLQ prévoit un taux de 30% de LUP (selon l'art. 4A, al. 1, let A LGZD) et 70% de PPE, loyers libres (ZDLOC).»

A M. Pagani de s'accorder à l'amiable avec tout le monde, quitte à perdre un peu de temps et à repousser la livraison de ces logements. Il faut avouer que la Ville fait déjà le maximum en matière de logements sociaux et qu'elle a de nombreux résultats. Des quartiers se densifient avec plus ou moins de bonheur. Pour ce périmètre, il serait agréable de discuter avec les propriétaires et de trouver des solutions avec eux, afin de densifier l'un des derniers périmètres boisés que nous possédons.

Voilà toutes les raisons qui m'ont fait déposer cet amendement. J'en ajouterai rapidement une: nous avons besoin de contribuables aisés. Ce sont eux qui paient la part d'impôts la plus importante et la Ville doit aussi trouver ces contribuables aisés. La seule solution est de leur proposer de la PPE. Cette fois-ci, nous souhaitons la porter à 70%, et non à 40% comme proposé. C'est un effort que nous attendons et nous espérons trouver une majorité dans ce délibératif pour revenir au projet initial, avec l'idée de mettre tout le monde autour de la table et trouver une vraie solution qui puisse satisfaire chacun.

M. Pierre de Bocard (PLR). Je reviens à la loi Giromini – on parle de 60% de logements sociaux et 40% de loyers libres ou de PPE – toujours actionnée par notre magistrat Rémy Pagani. C'est son marquage politique, on peut le dire. Quatre propriétaires se retrouvent sans droits à bâtir, des gens qui n'étaient pas des professionnels. On sait aussi que le projet de la Fondation Samuel Buffat n'est pas viable avec 60% de logements sociaux, qu'il lui faut 70% de PPE et que l'ECR aurait aussi préféré cette option, même si elle nous a dit que ça irait. Le Parti libéral-radical a donc un énorme problème par rapport à ce que M. Pagani fait. Pour chaque PLQ, il revient avec la loi Giromini.

Une grande question se pose pour la Ville de Genève: où sont les rentrées fiscales? Nous voulons quand même garder notre masse fiscale plutôt que de voir des citoyens quitter – quitter réellement – la Ville pour les communes avoisinantes, ou même pour se loger en France. Le départ de cette masse fiscale, qui s’envole, peut créer un creux dans le budget, même si nous avons eu les rentrées fiscales qui sont les nôtres, comme relaté récemment dans la *Tribune de Genève*. Ce sont des gens, des personnes physiques qui paient. L’argent ne vient pas de nulle part. Le Parti libéral-radical s’opposera à ces 60% de logements sociaux et il reviendra vers vous pour savoir ce qu’il en adviendra.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ce PLQ porte sur un secteur fortement urbanisé, à côté de la gare des Eaux-Vives. Par conséquent, tôt ou tard, ce bout de ville se fera. On est en ville, il ne faut pas l’oublier. Ceux qui ont des projets dans ce périmètre doivent pouvoir les réaliser. La Ville, elle, veut son école. Parmi les autres acteurs, la Fondation Samuel Buffat veut démolir sa villa et créer deux étages de logements pour étudiants. Pour les financer, il lui faut de la PPE. Si on la contraint à faire du logement social, elle ne pourra pas concrétiser son projet.

Depuis une bonne dizaine d’années, une catégorie de logements manque, à savoir pour la classe moyenne. Vous ne me ferez pas dire que nous aurons des logements pour la classe moyenne avec 60% de LUP dans ce périmètre. Pour la classe moyenne, il faut des logements non subventionnés en zone de développement, ce qu’on appelle communément la ZDLOC, locatif mais pas subventionné. Et on a besoin de construire des logements pour elle, qui a été prétéritée pendant dix ans. Parce que c’est elle qui paie les impôts, c’est elle qui s’est expatriée, c’est elle qui est allée en France, à Nyon ou plus loin dans le canton de Vaud. On a besoin qu’elle reste ici, et même que certains reviennent. Il faut donc mettre l’accent sur ce type de logements.

Pour y arriver, il faut tout simplement voter ce PLQ mais avec l’amendement appliquant la LGZD, qui prévoit, en son article 4A, 30% de logement social et 70% de loyer libre, PPE ou autre chose. Aujourd’hui, le processus est relativement abouti. On ne peut pas reporter le délai et ne pas donner de préavis à l’Etat, sinon il considérera que la Ville n’a pas d’opposition et le PLQ entrera en force. Et il ne serait pas plus raisonnable de le refuser: cela ne ferait pas avancer le schmilblick et le projet des habitants ne pourra pas être pris en compte. Il ne convient pas sur la répartition des logements et des droits à bâtir. Je vous invite donc, chers collègues, à accepter l’amendement et, ensuite, la proposition.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Je serai le plus court possible car je crois que nous avons tous envie de passer au vote.

Ce PLQ comprend entre 500 et 600 logements. Nous étions tous mobilisés pour plus de logements à Genève; le vote de ce soir est l'un de ceux qui vont en ce sens. Même si la densification pose des questions pour la suite, ce projet est des plus importants.

Les propriétaires de villa sont tout à fait conscients de la fin de règne de ce genre de quartier et ils imaginent très bien passer à autre chose. Ils avaient envie de participer à ce projet; le démarrage de ce processus a été difficile les concernant.

Certains sont soucieux quant au projet urbanistique. Celui-ci prévoit la préservation et la mise en valeur du parc du Cénacle, avec un usage public – il faut le dire et le savoir – et une contiguïté avec la promenade Charles-Martin située sur le domaine. Les logements ont été développés en hauteur pour réduire l'emprise au sol et dégager le plus d'espace public et d'arborisation. Depuis 2012, des études ont été faites, avec seize variantes, une évaluation de la valeur de l'arborisation existante et une étude préliminaire sur les rapports entre l'usage public du parc du Cénacle, les activités, les bâtiments et les logements.

Dernière réponse pour M. Jotterand: le Parti démocrate-chrétien soutient bien sûr, largement, le minimum de 30% de logements sociaux. C'est la loi et on a envie que des logements se développent à Genève pour les Genevois, sans qu'ils soient obligés de partir habiter en France, et pour la classe moyenne.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. L'ensemble des arguments a été donné. Je fais donc quelques remarques à la volée.

M. Gauthier nous a dit tout le bien qu'il pensait de ce site mais il se trompe de parcelle. Celle dont il parle, la parcelle N° 1157, est effectivement classée mais elle a été sortie du périmètre du PLQ. Elle n'est donc plus en cause dans cette affaire.

Ensuite, certains ont dit que la loi Giromini est la marque Pagani. C'est me faire grand honneur. M. Giromini était un fervent partisan du droit au logement des milieux de droite et il avait compris que les servitudes croisées devaient être levées par le Grand Conseil pour construire en zone de développement 3. Les zones du développement ont été créées il y a une centaine d'années à Genève. Ce n'est donc pas la marque Pagani. Depuis dix ans que je siége ici, nous avons réussi à construire entre 400 et 500 logements environ par année et cela, grâce à un député de droite, M. Giromini. Autrement, cela n'aurait pas été possible.

Bien évidemment, le Conseil administratif, représenté par ma personne, pourra vivre avec l'amendement déposé et je me réjouis – j'en ai pris l'engagement auprès de certains membres de ce délibératif – de pouvoir poursuivre le dialogue, un vrai dialogue, avec les personnes qui veulent faire évoluer le périmètre de la Petite-Boissière. Je rappelle qu'il est question de 550 logements proches de la gare des Eaux-Vives, la deuxième gare du bassin de vie que sera

l'agglomération genevoise. Il s'agit de créer un véritable quartier, confortable et qui permette à tout un chacun de vivre dans les meilleures conditions possibles.

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation de M^{me} Wuest est acceptée par 34 oui contre 30 non (2 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M. Bertinat est accepté par 39 oui contre 28 non (1 abstention).

Mise aux voix, l'article unique de la délibération I amendée est accepté par 43 oui contre 19 non (5 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 53 oui contre 13 non (3 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 51 oui contre 15 non (1 abstention).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 5A, alinéa 2, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – de préavis favorablement le projet de plan localisé de quartier N° 30025 qui prévoit la construction de bâtiments de logements et d'activités le long des chemins de la Petite-Boissière et de la Boisserette, au nord de la route de Malagnou, feuille 31 du cadastre de la Ville de Genève, section des Eaux-Vives.

Art. 2. – le PLQ prévoit un taux de 30% de LUP (selon l'art. 4A, al.1, let A LGZD) et 70% de PPE, loyers libres (ZDLOC).

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 507 300 francs, destiné à l'étude d'aménagement des espaces publics et des espaces de circulation des chemins de la Petite-Boissière et de la Boisserette.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 507 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux L 205 du 5 juillet 1961;

vu l'article 27 du règlement d'exécution de la loi sur les eaux «REaux-GE» du 15 mars 2006;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 246 300 francs, destiné à l'étude du développement de la mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux pour le périmètre du PLQ de la Petite-Boissière.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 246 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'organiser un rendez-vous incluant toutes les parties, notamment l'Association des habitants de la campagne Charles-Martin, et de s'engager à prendre en compte certains points qu'ils soulèvent avec raison, comme le maintien de deux bâtiments patrimoniaux supplémentaires.

La présidente. Le troisième débat est demandé. Je le mets au vote.

Mis aux voix, le troisième débat est refusé par 50 non contre 15 oui.

Le troisième débat ayant été refusé, les délibérations deviennent définitives.

(La présidence est reprise par M. Eric Bertinat, président.)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous propose de continuer avec les renvois directs en commission et nous verrons si nous avons le temps d'attaquer les urgences.

6. Projet de délibération du 26 mars 2019 de MM. et M^{mes} Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Jean-Philippe Haas, Danièle Magnin, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore et Daniela Dosseva: «Pour des agents de la police municipale rémunérés à la hauteur de leurs compétences» (PRD-218)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- les nouvelles attributions et compétences des agents municipaux, conférées par les lois cantonales;
- le projet de budget 2018 prévoyant la revalorisation de fonction des agents municipaux;
- le vote du Conseil municipal du budget 2018 avec la somme de 798 000 francs supplémentaires au chapitre 30, conformément au «Mot de la magistrate en charge des finances» dans le projet de budget 2018 (pages 7 et 8);
- le rapport général sur le budget 2018 «Introduction du rapporteur» et les propos de la magistrate en charge des finances (page 5),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d) et w), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – La classe de traitement des agents de la police municipale (APM) est revalorisée d'une classe supplémentaire avec effet immédiat dès le 1^{er} janvier 2019 et ce indépendamment de la collocation des fonctions.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant total de 798 000 francs destiné à la prise en charge de la revalorisation de fonction des APM (une classe supplémentaire).

Art. 3. – Les charges prévues à l'article 2 seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Genève.

¹ Annoncé, 5720.

Projet de délibération: internalisation du nettoyage des toilettes publiques

Art. 4. – Les charges prévues à l'article 2 seront imputées aux comptes budgétaires 2019 sur le chapitre 30, politique publique XXX.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 43 oui contre 18 non (1 abstention).

7. Projet de délibération du 26 mars 2019 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Christina Kitsos, Pascal Holenweg, Tobias Schnebli, Alfonso Gomez et Emmanuel Deonna: «Internalisation du nettoyage des toilettes publiques de la Ville de Genève» (PRD-220)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres;

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1,3 million de francs destiné à l'engagement et l'équipement du personnel municipal nécessaire à l'internalisation dans le service public des tâches de nettoyage des toilettes publiques de la Ville de Genève.

Art. 2. – Le crédit accordé à l'article premier doit couvrir l'engagement de personnel correspondant à 14 postes ETP d'agent-e-s de nettoyage et un poste ETP de responsable d'équipe.

Art. 3. – Il sera pourvu à la dépense prévue à l'article premier par le renoncement dès le 1^{er} janvier 2020 à l'externalisation vers une société privée des travaux et services de nettoyage des toilettes publiques de la Ville de Genève ainsi que par l'inscription au budget 2020 de la dépense supplémentaire correspondant à la couverture totale de l'internalisation de ces travaux et services, ainsi que des investissements nécessaires.

¹ Annoncé, 5722.

Projet de délibération: réduction de 20% sur les tarifs culturels et sportifs pour les femmes

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'engager au sens de la présente délibération le personnel affecté au 22 mars 2018 au nettoyage des toilettes publiques par la société Onet SA, dans la mesure où les personnes concernées le souhaitent.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission des finances recueille 33 oui et 33 non. Le président départage les voix en votant oui. Le renvoi direct du projet de délibération est accepté.

(Ndlr: le président a ensuite fait voter le renvoi du projet de délibération PRD-215 au Conseil administratif, ce qui n'est pas possible; le vote est donc caduc. L'objet sera formellement traité le 15 mai, dans le Mémorial N° 60.)

- 8. Projet de délibération du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Albane Schlechten, Maria Casares, Corinne Goehner da-Cruz, Fabienne Beaud, Anne Carron, Jannick Frigenti Empana, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Christina Kitsos, Maria Vittoria Romano, Véronique Latella, Léonard Montavon, Taimoor Aliassi, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Uzma Khamis Vannini, Martine Sumi, Laurence Corpataux, Marie-Pierre Theubet, Marie Barbey-Chappuis, Pascal Holenweg et Alain de Kalbermatten: «Carte F -20%: pour une réelle promotion de l'égalité entre femmes et hommes» (PRD-221)¹.**

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- qu'une large partie de la population pense encore qu'en Suisse nous avons des lois sur l'égalité et que cela suffit à la faire exister de fait;
- que la loi sur l'égalité a été votée le 14 juin 1981 et que, trente-huit ans plus tard, l'égalité salariale notamment n'est toujours pas effective (dans tous les domaines de la société);
- sachant qu'aujourd'hui encore subsiste un écart salarial de 20% entre les femmes et les hommes;

¹ Annoncé, 6366.

Projet de délibération: politique de lutte contre
le sexisme au Conseil municipal

- que la rente LPP des femmes est inférieure de 63% en moyenne à celle des hommes;
- que 59% des femmes travaillent à temps partiel;
- que 84% du travail domestique non rémunéré est effectué par des femmes;
- que 70% des ressources allouées aux activités sportives subventionnées en Ville sont utilisées par des hommes; que des activités sportives majoritairement masculines sont davantage subventionnées que les activités sportives majoritairement féminines;
- que pour promouvoir l'égalité dans tous les départements et à tous les niveaux il faut mettre en place des outils et indicateurs;
- que, malgré la notable égalité entre femmes et hommes qui fréquentent les lieux culturels, ce sont majoritairement des femmes de classe sociale élevée qui viennent dans les lieux culturels,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer une carte «égalité femme/homme -20%» à toutes les femmes résidentes et contribuables à Genève, leur permettant de bénéficier d'une réduction de 20% sur les entrées dans les institutions et lieux culturels, ainsi que dans les centres sportifs de la Ville.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission des finances est accepté par 37 oui contre 28 non.

9. Projet de délibération du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Jannick Frigenti Empana, Albane Schlechten, Martine Sumi, Maria Vittoria Romano, Ahmed Jama, Pascal Holenweg, Corinne Goehner da-Cruz, Maria Casares, Christine Leuenberger-Ducret, François Mireval, Ulrich Jotterand, Régis de Battista, Sara Petraglio, Luis Vazquez, Olivier Gurtner, Taimoor Aliassi, Christina Kitsos, Emmanuel Deonna, Uzma Khamis Vannini, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Laurence Corpataux et Marie-Pierre Theubet: «Sexisme et violences sexuelles: pas dans mon parlement!» (PRD-222)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission du règlement est refusé par 34 non contre 29 oui.

(Le projet de délibération reste inscrit à l'ordre du jour.)

¹ Annoncé, 6366.

10. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 14 novembre 2018 de M. Thomas Zogg: «Quelles sont les mesures envisagées par le Conseil administratif suite aux déprédations perpétrées par les pyromanes ayant bouté le feu aux platanes de Baby-Plage?» (IE-68)¹.*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Le quartier des Eaux-Vives a été la scène d'un lamentable spectacle qui s'est déroulé au beau milieu de la nuit du jeudi au vendredi 9 novembre 2018 et qui a laissé Baby-Plage dans un piteux état. Il est déplorable de constater l'ampleur des dégâts qui ont été commis de manière lâche et gratuite dans un lieu particulièrement prisé des familles genevoises.

Mes questions sont les suivantes:

- est-ce que le Conseil administratif envisage de poursuivre en justice les fauteurs de troubles responsables de ces déprédations?
- qu'en est-il de l'état de santé actuel des platanes incendiés?
- qu'advient-il des aménagements de Baby-Plage?
- quelles sont les mesures sécuritaires envisagées par le Conseil administratif pour éviter que ne se reproduisent à l'avenir ce genre de saccages en ces lieux?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Uniques dans leur genre, les installations de Baby-Plage sont gérées par l'association Cheetah Baby-Plage qui les a conçues à base de matériaux de récupération, développées et entretenues depuis 2004. Une subvention de fonctionnement annuelle de 31 500 francs lui est allouée par la Ville de Genève pour accomplir sa mission d'entretien de l'espace de jeux.

En 2015, l'association obtenait de la part du Canton une autorisation de construire pour la mise en conformité des installations nécessitant certaines adaptations relatives aux normes de sécurité en vigueur. Il s'est agi, notamment, de la mise hors service des jeux ayant des hauteurs de chute trop importantes au regard du type de sol, de la pose d'un sol amortissant pour les jeux d'une hauteur supérieure à un mètre, de la réduction des espaces entre les ligaturages des «lianes» en pneus pour éviter les risques d'étranglement, de la suppression des obstacles (barrières, bancs, pierres, etc.) situés sous les jeux ou dans le

¹ Annoncée, 3650.

périmètre de balancement de ceux-ci, de l'espacement des jeux pour éviter les risques d'accidents, de la suppression des jeux accrochés sur les extrémités des branches, du contrôle du haubanage des branches principales, et de l'instauration d'un contrôle mécanique et visuel des jeux en suspension avec une périodicité de remplacement.

Pour ce faire, le Conseil administratif a soumis à la sagacité du Conseil municipal une proposition chiffrée permettant à l'association de pérenniser et de sécuriser les lieux selon le détail ci-dessus. Déposée avant l'été 2017, cette proposition a été acceptée sur-le-champ par le Conseil municipal, qui a toujours soutenu cet espace ludique non conventionnel. Les travaux ont été menés au cours du printemps et de l'été suivant. Tout au long du chantier de la future plage publique des Eaux-Vives, les jeux sont restés accessibles, grâce à un accord avec le Canton.

Pour faire suite aux événements survenus dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 novembre 2018, la police cantonale a ouvert une enquête et a arrêté, dès le lendemain des faits, un suspect prévenu d'incendie intentionnel.

Le même jour, le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) a fait sécuriser les lieux et fermer l'entier de l'espace de jeux en accord avec l'association. Les dégâts sont importants: de nombreux jeux ont été brûlés et les platanes sur lesquels ils étaient arrimés ont subi des dégâts importants. Des expertises sanitaires des arbres ainsi que des expertises relatives à la sécurité des jeux ont été effectuées. Pour l'instant, il n'est pas possible d'établir un diagnostic définitif des dégâts subis par les arbres. Celui-ci pourra être établi en juin 2019, une fois le printemps passé, lorsque les feuilles des arbres endommagés seront pleinement formées.

Une analyse de ces expertises par les services municipaux et les offices du Département du territoire chargés de délivrer les attestations de conformité seront nécessaires avant d'autoriser toute réouverture des installations de jeux.

L'association Cheetah Baby-Plage s'est publiquement prononcée pour la réouverture des installations. A notre connaissance, le budget nécessaire à la reconstruction des jeux n'a pas encore été élaboré. Il est donc difficile d'évaluer si la subvention allouée à l'association et le crédit voté dans le cadre de la proposition PR-1237 seront suffisants.

De son côté, le Service de la police municipale (SPM) ajoute que les mesures possibles pouvant être prises consistent à renforcer ses patrouilles et ses contrôles en ce lieu, tout en y apportant une attention particulière.

Enfin, la dernière rencontre en date entre les différentes parties prenantes, que nous relaterons ici, s'est déroulée durant la première quinzaine de janvier 2019.

Organisée par la police du feu, elle a réuni du personnel de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), de l'association Cheetah Baby-Plage et de l'ECO.

La police du feu s'est prononcée en faveur de la réouverture de la place sous conditions:

- l'association doit:
 - faire procéder à une expertise des jeux au niveau de leur résistance mécanique;
 - déplacer certains jeux qui se trouvent sur des branches à risque;
 - mettre à jour des plans;
 - attester par la signature de son mandataire architecte que les installations sont conformes aux normes de sécurité.
- L'ECO devra, de son côté, s'assurer qu'il y a du sable en suffisance pour amortir les chutes.
- L'OCAN et le Service des espaces verts (SEVE) devront poser une protection autour des troncs endommagés.

En conclusion, on ne saura pas avant le début de l'été 2019 s'il est possible de reconstruire les jeux.

En attendant, le site ne pourra pas être rouvert tant que toutes les conditions ci-dessus ne sont pas remplies.

Au nom du Conseil administratif

La conseillère administrative:

Esther Alder

Le conseiller administratif:

Guillaume Barazzone

M. Thomas Zogg (MCG). Nous prenons acte de la réponse du Conseil administratif mais je regrette qu'il n'ait pas répondu à mon interpellation de manière formelle. La première question était liée aux suites judiciaires à donner à l'acte de cette personne qui a décidé de mettre le feu aux platanes de Baby-Plage, de manière totalement gratuite, et de réduire à néant les installations, notamment les jeux pour enfants particulièrement prisés par les familles genevoises de la ville et du canton. Il n'y a pas de précision à ce sujet. (*Brouhaha.*)

Le président. Je m'excuse mais je vous arrête, Monsieur Zogg. (*Le président frappe du marteau.*) S'il vous plaît! On n'entend plus M. Zogg... Je saurais gré à celles et ceux qui ont sommeil et qui veulent quitter ce délibératif avant l'heure de partir en silence. Monsieur Zogg, à vous la parole.

M. Thomas Zogg. Je vous remercie, Monsieur le président. Le Conseil administratif indique simplement dans sa réponse qu'une personne a été arrêtée par la police cantonale dès le lendemain des faits et que le suspect est prévenu d'incendie intentionnel. Je ne sais pas ce qu'il en est au sujet de la plainte que le Conseil administratif disait avoir déposée lors de sa réponse à la question orale d'une de mes collègues. S'est-il porté partie civile dans la procédure pour la suivre? Il est assez regrettable de voir qu'une personne peut bouler le feu à ce type d'endroit, très apprécié, comme je l'ai dit. (*Brouhaha. Le président frappe du marteau.*)

Je prends note également du fait que le budget de reconstruction des jeux n'a pas encore été élaboré à cette date et qu'il faudra patienter jusqu'à l'été 2019 pour faire un état des lieux et voir si les feuilles continueront de pousser sur ces arbres.

Le président. S'il vous plaît! Vraiment, nous n'entendons plus rien! (*Il frappe du marteau.*) Faites voir un effort, y compris M^{me} Roulet. Laissez-nous travailler, que nous puissions avancer dans l'ordre du jour! Nous sommes tous très fatigués. Monsieur Zogg, poursuivez.

M. Thomas Zogg. Merci. Une autre partie de mon interpellation a été éludée par le Conseil administratif: qu'advient-il concrètement de ces jeux de Baby-Plage? Chacun sait que nous inaugurerons la plage des Eaux-Vives à l'été 2019. C'est un message négatif de ne pas faire en sorte que les lieux, incluant Baby-Plage, soient correctement installés. C'est véritablement regrettable. La seule réponse finale du Conseil administratif est qu'il ne sait pas s'il sera possible de reconstruire ces jeux d'ici 2019. L'association Cheetah Baby-Plage fait du très bon travail. Elle touche une subvention annuelle de la part de la Ville de 31 500 francs. J'aurais aimé entendre des garanties du Conseil administratif quant à ce qu'il adviendra de ces jeux et aux mesures à prendre pour restaurer les lieux confiés à l'association.

Le président. Aucun membre du Conseil administratif ne souhaitant prendre la parole, le point est clos.

Motion: Genève, ville de culture: quelle promotion pour quel rayonnement?

11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 avril 2012 de MM. Guy Dossan, Michel Chevrolet, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel, Eric Bertinat, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet et Fabienne Aubry Conne: «Genève, ville de culture: quelle promotion pour quel rayonnement?» (M-1016)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le label récemment déposé à Berne de «Genève, ville de culture»;
 - la forte valeur ajoutée que représente la culture pour l’image et la vie de notre cité;
 - l’offre exceptionnelle et le budget considérable de 250 millions de francs consentis par notre commune pour le développement de la culture;
 - que le bassin de public cumulé de la commune et du canton n’est pas extensible et qu’il est insuffisant pour combler les salles malgré la qualité des prestations;
 - la nécessité qu’il y a de consacrer des efforts réels et supplémentaires pour faire connaître le nombre et la qualité de nos institutions et contribuer ainsi à leur succès;
 - le besoin d’élargir et de conjuguer nos efforts aussi dans l’agglomération;
 - le potentiel d’attractivité que représente l’offre complémentaire d’accueil de qualité en hôtellerie et en restauration;
 - le regret de voir le peu de synergies déployées à ce jour entre les instances concernées pour valoriser l’atout culture dans l’offre touristique genevoise,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de tout mettre en œuvre pour poursuivre les partenariats entre le département de la culture et du sport et Genève Tourisme, y compris d’améliorer la transmission d’informations, afin de promouvoir la Genève culturelle;
 - de sensibiliser les responsables des institutions touristiques aux enjeux culturels et les responsables des institutions culturelles aux enjeux touristiques;
 - de mentionner le site de www.geneve-tourisme.ch sur le site de la Ville de Genève comme référence aux infrastructures pratiques pour les visiteurs;
 - de valoriser le label «Genève ville de culture» sur le site internet de la Ville de Genève.

¹ «Mémorial 173^e année»: Rapport, 7179.

Motion: Genève, ville de culture: quelle promotion pour quel rayonnement?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif le 27 avril 2016. Le Conseil administratif partage avec le Conseil municipal le souhait de valoriser l'offre genevoise aussi bien à l'échelle locale et régionale qu'internationale.

Collaborations avec Genève Tourisme & Congrès

Les collaborations et partenariats avec Genève Tourisme & Congrès existent bel et bien dans le cadre légal actuel et en fonction des missions de cette fondation. A l'époque du vote de la motion, le Conseil administratif avait rappelé que dans la mise en œuvre des deux dernières feuilles de route de législation du département de la culture et du sport de la Ville de Genève (DCS), le rayonnement de Genève, ville de culture, ne se limite pas au tourisme, même si le tourisme en fait partie. Cela consiste à valoriser notre activité culturelle au sens large, ici et ailleurs, donc vers l'étranger, à faire connaître Genève, et bien sûr aussi à la valoriser pour les gens qui sont en visite.

Il avait également été rappelé la convention de collaboration signée entre la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C) et la Ville de Genève en 2015. Cet engagement, accompagné d'actions communes planifiées, visait à faire évoluer l'image traditionnelle de Genève et à accroître la notoriété de son offre culturelle, riche et diversifiée.

En outre, à cette même période, le DCS avait alors collaboré avec Hachette pour la réalisation d'un Guide du Routard *Genève, ville d'art et de culture*. La célèbre publication l'avait approché dans le but de valoriser la richesse de la destination Genève, ciblant un public francophone et renforçant ainsi la notoriété de notre ville. La Ville de Genève, la fondation susmentionnée et le Musée de la Réforme ont ainsi participé à l'achat de pages d'annonce et de quelques centaines d'exemplaires du guide afin de favoriser sa publication sous cette forme en couleur, richement illustrée. L'accent avait été porté sur les atouts de notre ville en matière d'offre culturelle. Cette collaboration a également permis de renforcer nos liens avec Genève Tourisme & Congrès en vue de développer une politique de promotion accrue commune en faveur du tourisme de fin de semaine et culturel.

La collaboration s'exprime également par la transmission régulière d'informations. Le DCS envoie à Genève Tourisme & Congrès toutes les données utiles, en français et en anglais. Les flux d'information (événements, offre culturelle et sportive, visuels) permettent ainsi d'alimenter les différentes plateformes digitales de Genève Tourisme (offre, site, agenda, RS).

Motion: Genève, ville de culture: quelle promotion pour quel rayonnement?

Des échanges réguliers ont lieu avec les différents départements de Genève Tourisme & Congrès, avec, notamment, une participation régulière des représentant-e-s du DCS et des institutions aux différents *Partners meeting* organisés par Genève Tourisme & Congrès. Dans cet esprit, les partenaires touristiques sont aussi invités à participer aux événements organisés par le DCS (par exemple: lancement de la saison muséale, conférence de presse de la Fête de la musique, conférence de presse du nouveau Musée d'art et d'histoire (MAH), Journée de l'économie culturelle et créative,...). Enfin, le DCS a participé aux réflexions menées dans le cadre des états-généraux du tourisme organisés par le Canton en 2018.

Valorisation du label «Genève, ville de culture»

La diversité et la richesse de l'offre culturelle genevoise sont largement promues par le DCS à travers différents supports numériques et audiovisuels, avec notamment:

- une présence sur la page d'accueil de la Ville de Genève avec espace dédié «Genève, ville de culture»;
- une actualisation hebdomadaire des temps forts du site de la Ville de Genève avec les offres culturelles;
- une présence accrue sur les réseaux sociaux: ouverture des comptes Twitter, Facebook et Instagram Genève_Sport&culture;
- la publication d'une newsletter mensuelle «Sélection du mois» avec les principaux rendez-vous culturels;
- la publication d'une newsletter mensuelle «In English»;
- les divers partenariats rédactionnels (magazine hebdomadaire «Le journal de la culture» sur Léman bleu, présence dans les principaux agendas régionaux,...).

Offre muséale – Musées de Genève

Concernant plus spécifiquement les musées, la concertation initiée en 2015 s'est concrétisée par le développement progressif d'une marque promotionnelle commune «Musées de Genève». Cette initiative résulte des objectifs que s'est fixés la «Conférence des musées genevois», composée d'une quinzaine de directeurs et directrices de musée. Elle entend renforcer la place muséale genevoise par des collaborations et une promotion commune. Aussi, pour la première fois en septembre 2015, les 15 musées genevois membres se sont rassemblés pour présenter leur saison 2015-2016. La visibilité de l'offre muséale s'affirme

Motion: Genève, ville de culture: quelle promotion pour quel rayonnement?

également par le biais de campagnes de promotion communes portant sur les temps forts de la saison (affichage, flyer, clip diffusé par Genève Tourisme & Congrès) et par la mise en ligne d'un portail web sous www.museesdegeneve.ch développé en trois langues (français, anglais et allemand) intégrant les flux actualisés des expositions.

Le lancement collectif de la saison muséale est un nouvel élément de la politique muséale genevoise, qui s'ajoute aux manifestations telles que la Nuit des musées, aux publications telles que les Sentiers culturels ou la traduction dans différentes langues des informations utiles. Les milieux touristiques sont également invités à y participer. En 2018, à l'occasion du troisième lancement de la saison muséale, la création du Pass Musées a été annoncée, Pass qui offre la gratuité ou des réductions dans les musées partenaires.

Pour la troisième année consécutive, la Conférence des musées genevois voit, en 2018, la fréquentation totale de ses institutions dépasser le million de visites, un indicateur-clé de l'attractivité et de la vitalité de la place muséale genevoise.

Autres formes de rayonnement – grandes manifestations et congrès

Les musées participent donc au rayonnement de Genève, mais les manifestations et congrès également. Les festivals comme le Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH), Festival international du film de Genève (GIFF), tout comme les festivals Electron ou Mapping, dans des répertoires de niche à destination d'amateurs et amatrices éclairé-e-s, placent réellement Genève sur la carte internationale.

Par ailleurs, l'automne 2015 a été marqué par la présence de Genève sur le Pavillon suisse de l'Expo universelle de Milan. Une programmation de 28 concerts a permis à 118 musicien-ne-s genevois-es et lausannois-es de valoriser leur talent. Plus de 900 000 visiteurs et visiteuses ont accédé à l'espace d'exposition des villes suisses (Genève, Bâle, Zurich) découvrant ainsi Genève sous l'angle du développement durable et de la culture.

Sans revenir ici sur le rôle d'ambassadeurs des institutions culturelles à l'étranger, il convient de rappeler le pouvoir d'attractivité de manifestations uniques proposées, financées et/ou soutenues par la Ville de Genève. Un exemple qui fait date est la venue des Géantes à l'automne 2017. La Saga des Géants de la compagnie Royal de Luxe, théâtre de rue au format XXL, a tenu toutes ses promesses, avec 850 000 spectateurs et spectatrices venu-e-s de notre région mais également de toute la Suisse et de France. Cet extraordinaire spectacle a été rassembleur, favorisant la cohésion sociale parmi un public intergénérationnel et universel.

Motion: pour une ouverture des bibliothèques municipales le dimanche

Enfin, l'accueil de congrès, destinés à un public plus spécialisé, contribue également au rayonnement de Genève. A l'initiative du Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), Genève recevait en 2017 le 6^e Congrès mondial des Jardins botaniques et accueillait, pendant une semaine, 500 participant-e-s venant de plus de 70 pays. Les CJB ont d'ailleurs été honorés, lors du Dîner des Ambassadeurs, du prix de la participation internationale la plus grande en 2017 pour les congrès organisés à Genève, distinction remise par Genève Tourisme & Congrès. De même, la 29^e Conférence annuelle ECSITE (European collaborative for science, industry and technology exhibitions), événement international majeur dans le domaine de la communication scientifique, s'est tenue à Genève en juin 2018. Le Muséum d'histoire naturelle (MHN), organisateur local pilote aux côtés de ses partenaires, le Conseil européen pour la recherche nucléaire (CERN), le ScienScope de l'Université de Genève et le Campus Biotech, a accueilli 1182 participant-e-s venu-e-s de 58 Etats différents. ECSITE 2018 Geneva détient le double record de fréquentation et de diversité de pays représentés pour une conférence de ce type, plaçant Genève comme un haut lieu des échanges de la culture scientifique. En accueillant la soirée du vendredi au MHN, l'institution a bénéficié d'une rare opportunité de valoriser le musée, ses collections et les compétences de ses équipes.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Sami Kanaan

12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 juin 2016 de M^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Fabienne Beaud, Souheil Sayegh, Jean-Charles Lathion, Jean-Luc von Arx, Lionel Ricou, Sami Gashi et Alain de Kalbermatten: «Pour une ouverture des bibliothèques municipales le dimanche» (M-1239)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que l'accès à l'éducation et aux documents proposés au sein des bibliothèques municipales doit être possible pour tous et en tout temps;
- que les horaires d'ouverture des bibliothèques municipales en semaine ne sont pas nécessairement compatibles avec un emploi à plein temps;

¹ Rapport, 2249.

Motion: pour une ouverture des bibliothèques municipales le dimanche

- qu’il est du devoir de la Ville de Genève de satisfaire les 100 000 Genevoises et Genevois actuellement titulaires d’une carte de bibliothèque et empruntant régulièrement des documents;
- qu’en 2015, il y a eu plus de 1 million de prêts;
- que les bibliothèques de l’Université de Genève sont ouvertes la plupart des dimanches de l’année et connaissent une fréquentation importante;
- l’expérience d’ouverture «sept jours sur sept» des bibliothèques de Bâle-Campagne;
- que le dimanche, jour de loisirs pour les familles, doit offrir des activités diversifiées sur les plans sportif, éducatif et culturel;
- que les bibliothèques sont un véritable lieu de vie et permettent un accès à tous à la culture,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de conduire une expérience pilote d’ouverture d’une bibliothèque municipale le dimanche après-midi du mois de novembre au mois d’avril en concertation avec les représentants du personnel;
- de proposer au besoin une demande de crédit extraordinaire;
- de présenter le bilan du projet au Conseil municipal, au terme de cette expérience pilote.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif le 12 septembre 2018.

La demande de mettre en œuvre une expérience pilote d’ouverture d’une bibliothèque municipale le dimanche démontre l’intérêt du Conseil municipal pour les bibliothèques municipales non seulement dans le cadre de la promotion de la lecture, mais plus largement au niveau de l’accès à la culture et à l’information, ainsi que d’une présence active du service public pour un public élargi le dimanche. L’ouverture dominicale entend élargir cet accès aux bibliothèques municipales, au même titre que d’autres institutions culturelles ou équipements sportifs. Les personnes en activité ainsi que les familles sont particulièrement visées par cette mesure déjà mise en œuvre avec succès par de nombreuses bibliothèques de lecture publique en Suisse et à l’étranger.

Pour répondre à la demande formulée par le Conseil municipal au travers du vote de cette motion amendée par une très large majorité, le Conseil administratif, sur proposition de Sami Kanaan, a validé lors de sa séance du 21 novembre 2018 la mise en œuvre d’un essai pilote d’ouverture le dimanche après-midi durant six

Motion: pour une ouverture des bibliothèques municipales le dimanche

mois, soit du mois de novembre 2019 au mois d'avril 2020. Ce dernier permettra de vérifier si l'élargissement de l'offre répond à une véritable demande des habitantes et des habitants de la Ville de Genève et, en outre, s'il permet d'élargir le public des usagères et usagers actuels.

La bibliothèque de la Cité a été retenue pour cette expérience pilote. Son positionnement central, proche d'un important nœud de transports publics (trams et bus), permettra aux différents publics de s'y rendre facilement. Par ailleurs, elle offre la plus grande collection parmi les bibliothèques et est le seul site à proposer une salle d'exposition, un espace consacré à la musique ainsi qu'un espace consacré à la culture numérique, aux nouvelles technologies et aux jeux vidéo. Elle est, enfin, la bibliothèque la plus connue du réseau; près de la moitié des usagères et des usagers actifs qui fréquentent actuellement les bibliothèques de quartier empruntent également des documents à la bibliothèque de la Cité.

Pour le Conseil administratif, il n'était pas envisageable que le projet-pilote puisse se réaliser sans les ressources supplémentaires nécessaires. C'est pourquoi le Conseil administratif, sur proposition du département de la culture et du sport (DCS), a prévu des moyens supplémentaires à hauteur de 227 000 francs dans le projet de budget 2019, budget adopté par le Conseil municipal le 15 décembre 2018 et qui n'a fait l'objet du lancement d'aucun référendum.

Par ailleurs, une concertation avec le personnel des bibliothèques municipales et ses représentant-e-s à la commission du personnel interne a été lancée par la direction des bibliothèques municipales début 2019, afin de préciser notamment les points suivants:

- les étapes et le calendrier de la mise en œuvre,
- les prestations délivrées,
- le profil des collaborateurs et collaboratrices qui travailleront le dimanche,
- le niveau de contribution du personnel lors de cet essai,
- le profil et l'affectation des ressources engagées temporairement,
- l'organisation et l'évaluation du projet-pilote.

A cet effet, une journée collaborative a été organisée le 29 janvier 2019 avec l'ensemble du personnel dont les compétences sont importantes pour la réflexion et qui pourrait potentiellement jouer un rôle dans la mise en œuvre de l'essai. Elle a ainsi réuni les collaborateurs et collaboratrices travaillant à l'accueil du public (bibliothèques de quartier, bibliothèque de la Cité et Bibliobus), les bibliothécaires et les agent-e-s en information documentaire (AID) rattaché-e-s à l'Unité gestion des collections (UGESCO), du personnel de l'Unité de médiation culturelle, des services techniques, l'ensemble des membres du comité de direction ainsi que des représentant-e-s de la direction du DCS.

Dans un deuxième temps, une nouvelle matinée de travail a réuni les collaboratrices et collaborateurs de la bibliothèque de la Cité le 1^{er} mars dernier pour préciser les conditions de mise en œuvre opérationnelle de l'expérience-pilote.

L'ouverture dominicale de la bibliothèque de la Cité sera conduite avec le personnel sur une base volontaire. Grâce au budget supplémentaire voté par le Conseil municipal, des auxiliaires seront engagé-e-s pour compléter les équipes.

A l'issue de l'expérience-pilote, une évaluation approfondie sera effectuée à la fois sur les impacts internes et organisationnels ainsi que sur la fréquentation et l'appréciation de cette nouvelle prestation par la population à laquelle le personnel des bibliothèques municipales sera pleinement associé.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Sami Kanaan

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 janvier 2019 de M. Amar Madani: «Bilan du marché de Noël?» (QE-518)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le marché de Noël qui s'est tenu durant le mois de décembre dernier a connu une grande affluence. Nombreux sont les Genevoises et les Genevois qui ont foulé les pavés de la promenade des Bastions, certains visiteurs sont même venus de loin. Cependant, les citoyens nous ont rapporté plusieurs constats: les prix élevés pour les consommateurs, notamment de la nourriture; le trop grand nombre de stands de nourriture, dont certains très éloignés des produits de notre terroir; pas assez de stands d'artisanat, qui sont l'essence même d'un marché de Noël.

Mes questions sont les suivantes:

- Peut-on avoir des réponses à ces interrogations?
- Peut-on connaître les circonstances dans lesquelles le choix de l'organisateur s'est tourné vers une entreprise qui n'est pas locale?
- Est-ce que cet organisateur vous a donné satisfaction?

¹ Annoncée, 4701.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Afin de désigner les organisateurs ou organisatrices du marché de Noël, un appel à projets a été lancé. Les trois postulant-e-s ayant remis un dossier de candidature ont été auditionné-e-s par un jury composé de plusieurs personnes représentant différents départements de la Ville:

- le département des constructions et de l'aménagement;
- le département de la culture et du sport;
- le département de l'environnement urbain et de la sécurité.

A la suite de cette présentation et après avoir évalué les différentes propositions, sur la base de nombreux critères dont:

- l'adéquation avec les valeurs prônées par la Ville de Genève;
- la cohabitation avec la Course de l'Escalade;
- l'esprit village de Noël;
- les expériences et les références;
- la solidité financière et un budget détaillé,

le jury a délibéré et établi, à l'unanimité, un classement des dossiers présentés, soumis au Conseil administratif pour décision, lequel a statué et désigné les organisatrices du marché de Noël. A noter que ces deux personnes sont genevoises et qu'elles ont conclu un partenariat avec des Zurichois.

Le projet devant être autofinancé et la Ville ne versant aucune subvention pour cet événement, les organisatrices ont choisi librement les prestataires et les marchand-e-s présent-e-s, en ne disposant que d'un laps de temps restreint.

Par ailleurs, la Ville a facturé les taxes d'empiètement sur le domaine public et l'émolument à hauteur de 12 387,50 francs.

Des séances de bilan sont prévues avec les organisatrices et les différentes parties prenantes pour tirer les enseignements de cette première édition et établir les ajustements nécessaires aux futurs Marchés de Noël 2019 et 2020, y compris au niveau de l'offre de produits locaux. Cette première expérience et le succès populaire rencontré permettront une offre plus étoffée et diversifiée lors des prochaines éditions.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 5 décembre 2018 de M. Eric Bertinat: «Depuis 2015, combien de jours ouvrables M. Barazzone a-t-il effectivement séjourné à Genève?» (QE-516)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le rapport n° 142 de la Cour des comptes, «Audit de légalité et de gestion concernant les frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la Direction de la Ville de Genève», a fait paraître au grand jour le flou dans les frais professionnels et les frais de bouche excessifs de l'exécutif. Le rapport de la Cour révèle aussi le montant des frais d'hôtel, qui concernent des dépenses d'hébergement hors canton. En 2017, les frais totaux d'hébergement hors canton se sont élevés à 14 806 francs pour l'ensemble des membres du Conseil administratif, dont 4370 francs pour M. Barazzone.

La gestion des affaires courantes d'une commune de plus de 50 000 habitants requérant passablement d'efforts, la Constitution genevoise prévoit que leur exécutif soit composé de cinq membres. Cette charge de travail, qui peut être supérieure à celle d'autres communes, laisse supposer de la part des conseillers administratifs une rigueur supplémentaire devant s'illustrer par une présence accrue sur le territoire de la commune. Aussi, le cumul de la fonction de conseiller administratif avec d'autres mandats électifs interpelle les citoyens, soucieux quant à la bonne exécution du mandat municipal. C'est pourquoi les séjours hors canton du magistrat précité posent la question de savoir le nombre de jours effectivement passés à Genève en vue d'exercer ses fonctions de conseiller administratif.

Enfin, le rapport de la Cour des comptes précise l'existence d'une dépense de 2620 francs pour tous les conseillers administratifs, à l'exception de M. Pagani, concernant le voyage annuel de l'Association des communes genevoises (ACG).

Mes questions sont les suivantes:

- depuis 2015, combien de jours ouvrables M. Barazzone a-t-il effectivement séjourné à Genève chaque année?
- comment ont été dépensés 2620 francs par personne pour le voyage annuel de l'ACG?

¹ Annoncée, 3980.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif ne répondra pas à la première question, qui relève de la vie privée d'un conseiller administratif.

En ce qui concerne les 2620 francs dépensés par chaque participant au voyage annuel de l'ACG, il s'agit d'un forfait comprenant l'ensemble des prestations fournies durant le week-end, à savoir le vol, l'hôtel, les excursions et les repas.

Ce montant est identique pour les maires, conseillères et conseillers administratifs de chaque commune.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le maire:

Sami Kanaan

15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 février 2012 de M^{mes} Vera Figurek, Salika Wenger, Maria Pérez, Brigitte Studer, Maria Casares, MM. Olivier Baud, Morten Gisselbaek, Pierre Gauthier, Pierre Vanek, Pierre Rumo, Tobias Schnebli, Alberto Velasco, Matthias Buschbeck et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio: «Pour l'application du statut du personnel de la Ville de Genève aux procès-verbalistes du Conseil municipal» (M-1001)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que le Conseil municipal a voté le statut du personnel en juin 2010, ce qui impliquait son application au plus tard à la fin juin 2011;
- que, hiérarchiquement, le personnel du Conseil municipal est rattaché fonctionnellement au bureau du Conseil municipal et administrativement au Conseil administratif;
- que les procès-verbalistes des commissions du Conseil municipal ont été convoqués le 21 décembre 2011 à la Direction des ressources humaines afin de leur signifier leur licenciement à la fin février 2012;

¹ «Mémorial 171^e année»: Développée, 3123.

Motion: statut des procès-verbalistes du Conseil municipal

- qu'un nouveau contrat de travail précarise leur situation et n'est pas conforme, notamment à ce que prévoit le statut du personnel pour les employé-e-s régulier-ère-s;
- qu'une lettre collective a été adressée le 17 janvier 2012 par les procès-verbalistes au Conseil administratif afin de s'opposer à cette décision de licenciement assortie de la signature d'un contrat lésant leurs droits;
- que, selon l'article 115, alinéa 3, du statut du personnel, les contrats de durée indéterminée de droit privé des employé-e-s régulier-ère-s sont convertis automatiquement en nomination au titre d'employé-e;
- que les contrats de durée déterminée des procès-verbalistes auxiliaires ont déjà été renouvelés,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- revenir sur sa décision de licencier les procès-verbalistes de commission du Conseil municipal pour la fin du mois de février 2012;
- appliquer le statut du personnel, notamment l'article 115, alinéa 3, en nommant les procès-verbalistes au titre d'employé-e, tel que prévu dans le statut du personnel aux articles 24 et suivants, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2011;
- veiller à une stabilisation de toutes les travailleuses et tous les travailleurs des commissions municipales quel que soit leur contrat de travail actuel et à garantir une égalité de traitement entre les procès-verbalistes de commission du Conseil municipal, en concertation avec les partenaires sociaux: représentant-e-s des procès-verbalistes, représentant-e-s de la commission du personnel, représentant-e-s syndicaux-ales.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le statut du personnel de la Ville de Genève est entré en vigueur le 31 décembre 2010. Il régit les rapports de service entre la Ville de Genève et son personnel et s'applique à l'ensemble des personnes qui exercent une activité au service de la Ville de Genève et qui sont rémunérées pour cette activité.

Le personnel du Service du Conseil municipal au même titre que l'ensemble des membres du personnel est soumis aux dispositions du présent statut dès son entrée en vigueur.

Conformément à l'application de l'article 115, alinéa 3, le Conseil administratif, dans sa décision du 25 avril 2012, a confirmé la nomination avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2011 de cinq procès-verbalistes de commission au titre d'employé-e-s.

Une deuxième équipe a été engagée sous contrat de droit public pour une durée déterminée, dans la mesure où les personnes ne souhaitaient pas s'engager sur le long terme ou entendaient conserver une marge de manœuvre personnelle incompatible avec les besoins du service. Par ailleurs, la durée de ces contrats a été encadrée et limitée à trois ans conformément à l'article 29 du statut du personnel.

Enfin, dans un souci d'équité de traitement entre les employé-e-s procès-verbalistes des commissions municipales, le Conseil administratif a décidé de fixer, indépendamment du type d'engagement, un traitement initial identique pour toutes les personnes concernées, correspondant à la classe G, annuité 5 pour un taux d'activité de 100% selon l'échelle de traitement de l'année concernée.

Par conséquent, toutes les dispositions nécessaires à l'application du nouveau statut du personnel de la Ville de Genève aux procès-verbalistes du Conseil municipal ont été prises. Le Conseil administratif confirme qu'aucune décision de licenciement à l'encontre des procès-verbalistes de commissions, en lien avec le changement de statut du personnel, n'a été prononcée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Sami Kanaan

16. Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 octobre 2013 de M^{me} et MM. Olga Baranova, Pascal Holenweg et Grégoire Carasso: «Les rues de Genève, c'était mieux avant» (M-1099)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Plusieurs rues de notre bonne ville portent des noms d'occasion, qui leur furent attribués pour des motifs souvent obscurs, en lieu et place de leurs noms originels.

Dans la mesure où ces noms originels sont connus et attestés, nous proposons de les rappeler sur les plaques qui indiquent leur nom officiel, parce qu'il nous importe qu'un minimum de mémoire historique soit exprimée par la toponymie, dans une ville dont l'âge est assez respectable (plus de 2000 ans...) pour que cette mémoire vaille la peine d'être préservée.

¹ Rapport, 2803.

Nous aurions pu, comme nous le fîmes il y a quinze ans (motion M-301, traitée le 19 mai 1998), proposer purement et simplement de redonner aux rues concernées leur nom d'origine. Le Conseil administratif avait alors répondu que si cette méthode était certes la plus simple dans un premier temps, elle entraînait pour les habitants (et les touristes), pour les commerçants, pour les administrations des complications ultérieures dommageables (réimpression des plans, des papiers à lettre, des cartes de visite, etc.).

La solution que nous proposons, l'inscription de l'ancien nom sous le nom actuel, redonne de la mémoire en évitant ces complications.

Considérant:

- l'utilité de rappeler les noms originels des rues de Genève, dans la mesure où ils sont connus et attestés;
- la capacité de la commune de le faire sur les plaques indiquant les noms officiels des rues, sous ceux-ci, sans avoir à «rebaptiser» les rues concernées,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à envisager que les noms originels et attestés comme tels des rues de la ville puissent être indiqués sous leur nom actuel sur une plaque différente de la plaque officielle;
- à envisager la sélection des rues par thématique afin de proposer des parcours liés à l'histoire de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'appui de leur texte, les motionnaires n'ont pas manqué de rappeler le projet de motion M-301 de M^{me} Isabelle Brunier, MM. Pascal Holenweg et Roman Juon, intitulée «Nom des rues: retour aux sources», refusée par le Conseil municipal dans sa séance du 19 mai 1998.

Ce refus était notamment motivé par la difficulté rencontrée par les habitants et les commerçants à chaque changement de rue, confrontés à des obligations administratives dommageables et inutilement coûteuses.

A cet égard, et pour la raison mentionnée ci-avant, la commission de nomenclature reste déterminée aujourd'hui à ce que l'on ne change pas inutilement des noms attribués depuis longtemps à des lieux.

Le Conseil administratif a cependant toujours été très attentif à promouvoir l'histoire de Genève auprès de la population de la commune.

C'est pourquoi, sensible aux arguments développés par la motion M-1099 et respectueux d'une décision adoptée par une majorité du Conseil municipal, le Conseil administratif proposera à la commission de nomenclature d'ajouter sous les noms actuels des rues les noms originaux, sur une plaque différente de la plaque officielle. D'autre part, rien ne s'opposera au développement de parcours thématiques une fois que ces différentes plaques seront posées.

Cette démarche sera effectuée avec l'ensemble des acteurs chargés de sensibiliser nos concitoyens à l'histoire de notre ville.

Le Conseil administratif souhaite enfin attirer l'attention du Conseil municipal sur le risque non négligeable de voir disparaître ces plaques additionnelles, dont l'intérêt historique et sémantique ne manquera pas de susciter les convoitises.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M. Pascal Holenweg (S). Je tenais à remercier le Conseil administratif de sa réponse favorable à notre motion. A l'en croire, il y aura donc, sous les plaques des rues de Genève, des plaques supplémentaires indiquant leur ancien nom. Je me réjouis de me promener bientôt dans la rue du Vieux-Bordel, la rue Chausse-Con et la rue des Belles-Filles. (*Brouhaha. Le président frappe du marteau.*)

Je me félicite en particulier de la dernière partie de la réponse, celle où le Conseil administratif s'inquiète du risque de voir ces plaques si précieuses – les nouvelles plaques donnant les anciens noms – intéresser tant de monde qu'elles soient volées par des amateurs. C'est dire si la proposition était judicieuse et s'il ne l'est pas moins de rappeler l'ancien nom porté par les rues de Genève.

17. Réponse du Conseil administratif à la motion du 5 février 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Stefan Gisselbaek, Uzma Khamis Vannini, Brigitte Studer et Christina Kitsos: «Pas d'expulsion du Trialogue sans relogement effectif» (M-1412)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le vote à l'unanimité de la pétition P-385 soutenant la demande de relogement du Trialogue;
- la résiliation unilatérale de la convention de mise à disposition des locaux du Trialogue par la Gérance immobilière municipale (GIM), du 21 janvier 2019;
- la tentative de mise devant le fait accompli du Conseil municipal qui n'a pas encore pris position sur cette question;
- la nécessité de trouver une solution de relogement à cette association afin de conserver le réseau de solidarité mis en place par celle-ci;
- que l'absence de relogement du Trialogue mettra fin aux activités de cette association après vingt et un ans de service à la population;
- les nombreuses possibilités de relogement permises par le parc immobilier municipal,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de suspendre la procédure d'expulsion de l'association Trialogue jusqu'à ce que de nouveaux locaux correspondant à ses besoins lui soient affectés.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Avant même le dépôt de la motion M-1412, du 5 février 2019, diverses démarches ont été entreprises afin de proposer à l'association Le Trialogue une solution de relogement, sachant que la villa que cette association occupe au 11, avenue de la Forêt doit être libérée afin de permettre le démarrage d'un important projet de construction de logements.

Ainsi, deux propositions de relogement ont été soumises à l'association précitée, l'une rue de l'Avenir 34 et l'autre rue Louis-Favre 12. Ces deux objets, seuls vacants, permettaient d'envisager un relogement de l'association en question dans des conditions comparables à celles de la villa située 11, avenue de la Forêt. Les

¹ Développée, 5047.

locaux en question ne répondaient toutefois pas de manière entièrement adéquate aux besoins de l'association, de sorte que cette dernière les a refusés.

Dans l'intervalle, soit en février 2019, la Ville de Genève est devenue propriétaire d'une villa située 17, chemin Dr-Jean-Louis-Prévoist. Cette dernière est vacante, de sorte qu'elle a pu être proposée à l'association, qui l'a acceptée, et qui déménagera dans les semaines qui viennent.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La vice-présidente:
Sandrine Salerno

18. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 16 mai 2018: «Pour une solution de relogement de l'association Le Trialogue» (P-385)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-385 au Conseil administratif le 6 février 2019.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Avant même le dépôt de la pétition P-385, du 16 mai 2018, diverses démarches ont été entreprises afin de proposer à l'association Le Trialogue une solution de relogement, sachant que la villa que cette association occupe au 11, avenue de la Forêt doit être libérée afin de permettre le démarrage d'un important projet de construction de logements.

Ainsi, deux propositions de relogement ont été soumises à l'association précitée, l'une rue de l'Avenir 34 et l'autre rue Louis-Favre 12. Ces deux objets, seuls vacants, permettaient d'envisager un relogement de l'association en question dans des conditions comparables à celles de la villa située 11, avenue de la Forêt. Les locaux en question ne répondaient toutefois pas de manière entièrement adéquate aux besoins de l'association, de sorte que cette dernière les a refusés.

Dans l'intervalle, soit en février 2019, la Ville de Genève est devenue propriétaire d'une villa située 17, chemin D^r-Jean-Louis-Prévoist. Cette dernière est

¹ Rapport, 5047.

Question écrite: coût de l'impression des documents pour le Conseil municipal

vacante, de sorte qu'elle a pu être proposée à l'association, qui l'a acceptée, et qui déménagera dans les semaines qui viennent.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La vice-présidente:
Sandrine Salerno

19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 novembre 2013 de M^{me} Olga Baranova: «Coût de l'impression des documents pour le Conseil municipal» (QE-402)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Considérant:

- l'utilisation accrue des ordinateurs, tablettes et smartphones par les membres du Conseil municipal de la Ville de Genève dans le cadre de l'exercice de leur mandat (commissions et plénières);
- la quantité très conséquente de papiers distribués à ces derniers;
- les coûts que cela engendre pour la Ville;
- l'expérience très positive du Grand Conseil valaisan suite à la suppression des documents papier (240 800 francs d'économies annuelles projetées),

j'aimerais savoir:

- combien la production, l'impression et la distribution des documents en papier coûtent actuellement à la Ville de Genève (électricité, encre, support, papier, acheminement et coûts salariaux y relatifs);
- s'il est envisageable de faire une enquête auprès du Conseil municipal pour connaître les préférences des membres quant à la forme de leurs documents de travail (papier ou support électronique).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis quelques années, les coûts de production, d'impression et de distribution des documents en papier ont passablement été réduits par le Service du Conseil municipal.

¹ «Mémorial 171^e année»: Annoncée, 3085.

Question écrite: coût de l'impression des documents pour le Conseil municipal

Pour 2018, ces coûts se décomposent comme suit:

Centre de coût A700 – CM	Fr.
Expédition des OJ ou autres par cyclomessagerie externe	8 116,03
Envoi d'enveloppes – prise en charge par la Poste	371,75
Consommables imprimantes des membres du CM (fournisseur externe)	<u>2 730,89</u>
	11 218,67
Centre de coût A007 – SCM	
Affranchissements (timbres postaux)	3 444,40
Impression du <i>Mémorial</i> (imprimerie externe)	90 267,18
Reliure du <i>Mémorial</i> (reliure externe)	6 488,30
Tirés à part, délibérations, cartes de visite des membres du CM, etc. (CMAI)	45 205,00
Ramettes papier blanc	1 234,37
Photocopies N/B couleur 2 imprimantes réseau (DSIC et fournisseur externe)	4 258,40
Abonnements et consommables 2 imprimantes réseau (DSIC et fournisseur externe)	<u>3 274,70</u>
	154 172,35

Soit un montant total de 165 391,02 francs.

Il est malheureusement impossible de chiffrer le coût engagé pour le personnel du Service du Conseil municipal.

Depuis quelques années, le Service du Conseil municipal relance les membres du Conseil municipal afin de savoir s'ils souhaitent recevoir leurs documents de travail (OJ, tirés à part et autres) par support électronique.

Un questionnaire est régulièrement adressé aux membres du Conseil municipal. Force est de constater qu'à ce jour seul-e-s 19 membres du Conseil municipal ont demandé à recevoir leurs documents de travail par support électronique.

Le projet «Parlement sans papier», qui implique une refonte complète du système d'information du Conseil municipal, avec refonte des pages internet du Conseil municipal, sera mis en place pour la nouvelle législature 2020-2025.

Ce dossier est suivi par le Service du Conseil municipal qui informe régulièrement le Bureau du Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Sami Kanaan

20. Réponse du Conseil administratif à:

- la résolution du 7 mars 2017 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Albane Schlechten, Maria Pérez, Sylvain Thévoz, Daniel Sormanni, Pierre Scherb et Alfonso Gomez: «Non au désert postal!» (R-205)¹;
- la motion du 26 juin 2017 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi et Yasmine Menétrey: «Poste: stop au démantèlement» (M-1308)²;
- la motion du 16 janvier 2018 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi et Yasmine Menétrey: «La Ville de Genève peut éviter la fermeture d'offices de poste sur son territoire» (M-1333)³;
- la motion du 5 février 2019 de MM. et M^{mes} Amar Madani, Hanumsha Qerkini, Daniel Sormanni, Thomas Zogg, Patricia Richard, Maria Pérez, Pierre Scherb, Eric Bertinat, Jean-Pascal Cattin, Sophie Courvoisier, Alia Chaker Mangeat, Emmanuel Deonna, Marie Barbey Chappuis, Sami Gashi, Gazi Sahin, Uzma Khamis Vannini et Anne Carron: «La poste des Charmilles, à quand le dénouement?» (M-1402)⁴;
- la motion du 5 février 2019 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Simon Brandt, Florence Kraft-Babel, Stefan Gisselbaek, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Pierre Scherb, Anne Carron, Véronique Latella, Hanumsha Qerkini et Marie Barbey-Chappuis: «Déménagement de la poste de la place des Charmilles au centre commercial Planète Charmilles» (M-1413)⁵;
- la pétition du 2 octobre 2018: «Déplacement du bureau de la Poste des Charmilles au sein du centre commercial Planète Charmilles» (P-392)⁶.

¹ «Mémorial 174^e année»: Développée, 5142.

² «Mémorial 175^e année»: Développée, 2008.

³ «Mémorial 175^e année»: Développée, 5518.

⁴ Développée, 5030.

⁵ Développée, 5031.

⁶ Rapport, 5909, 5930.

SÉANCE DU 17 AVRIL 2019 (soir)
Résolution, motions et pétition: offices de poste
sur le territoire de la Ville de Genève

TEXTE DE LA RÉOLUTION R-205

Considérant:

- la volonté de la Poste de fermer d’ici à 2020 entre 500 et 600 bureaux postaux, touchant directement 1200 emplois;
- le fait que cela pourrait représenter à Genève, selon les estimations de Syndicom, jusqu’à 39 offices et concerner 200 employé-e-s;
- les 645 et 638 millions de francs de bénéfices de la Poste, respectivement en 2015 et 2014;
- le fait que la liste des offices concernés par une fermeture ne soit pas publique, selon la porte-parole de la Poste, car «le dialogue avec les cantons (...) n’est pas terminé» (journal *Le Courrier*, 24 février 2017, page 3);
- l’importance, en termes de service public, d’un réseau postal de qualité, dense et facilement accessible pour toute la population,

le Conseil municipal se déclare par principe opposé aux fermetures des offices de poste ainsi qu’à tout affaiblissement du réseau postal, essentiel en termes de service public; par ailleurs, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de s’engager activement, tant auprès du Canton de Genève que de la Poste suisse, pour défendre les bureaux de poste en danger à Genève, et plus largement le maintien d’un réseau postal de qualité.

TEXTE DE LA MOTION M-1308

Considérant:

- la décision de la fermeture de 12 offices de poste dans le canton de Genève, soit 25% du réseau postal du canton, dont deux offices en ville (rue du Stand et route de Malagnou);
- la volonté de la Poste de poursuivre sa politique de fermeture après 2020;
- les conséquences négatives de cette décision sur l’emploi: 40 places de travail sont d’ores et déjà menacées;
- la dégradation de la qualité du service universel et de la cohésion sociale;
- l’annonce de la Poste selon laquelle elle entend dialoguer et associer les communes avant toute fermeture d’office,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s’opposer à toute fermeture d’office de poste à Genève;
- d’inviter la Poste au dialogue avant la fermeture des offices.

Résolution, motions et pétition: offices de poste
sur le territoire de la Ville de Genève*TEXTE DE LA MOTION M-1333*

Considérant:

- que le Conseil national et le Conseil des Etats ont accepté la révision de la loi sur la Poste;
- que le Conseil fédéral et la Direction du groupe Poste ont assuré qu’il n’y aura plus de fermetures contre la volonté des communes;
- que la conseillère fédérale en charge du dossier, M^{me} Doris Leuthard, part du principe que la Poste doit attendre jusqu’à ce que l’on sache ce qu’il faut exactement adapter,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de signaler clairement son refus de fermeture de tout office de poste sur le territoire de la ville jusqu’à 2020;
- de mener des discussions avec la Direction du groupe Poste sur le devenir du réseau postal à partir de 2020.

TEXTE DE LA MOTION M-1402

Considérant que:

- la Poste a choisi, dans son nouveau réseau postal, le centre Planète Charmilles pour abriter l’office de poste du quartier des Charmilles;
- ce choix est motivé par la volonté d’améliorer l’accès aux prestations postales pour la clientèle et que c’est aussi l’occasion de bénéficier d’un flux important de clients et d’offrir des conditions pratiques pour les usagers grâce notamment au parking et à l’accès facile en transports publics;
- par ce transfert à moins de 300 mètres, l’office gagne en attractivité avec des horaires d’ouverture favorables, un guichet supplémentaire et l’amélioration de l’accès pour les personnes à mobilité réduite;
- les offices de Balexert, du Petit-Lancy, du Lignon et de Meyrin démontrent une expérience réussie de services postaux dans les centres commerciaux;
- la sécurité des offices situés dans des centres commerciaux est optimale pour les clients, les employés et les commerçants;
- la pétition P-392, munie de plus de 4300 signatures provenant des commerçants et habitants du quartier en faveur du transfert, a été acceptée à l’unanimité par la commission des pétitions,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’entreprendre des discussions avec la direction de la Poste afin de concrétiser ce transfert au plus vite;

SÉANCE DU 17 AVRIL 2019 (soir)
Résolution, motions et pétition: offices de poste
sur le territoire de la Ville de Genève

- d’entamer des négociations au sujet de l’affectation du terrain, appartenant à Poste Immobilier, laissé à la suite de ce départ.

TEXTE DE LA MOTION M-1413

Considérant:

- la pétition P-392 signée par presque 5000 habitants du quartier des Charmilles demandant le déménagement de l’office postal, actuellement situé dans un bâtiment vétuste à la place des Charmilles sans accès aux personnes à mobilité réduite, au centre commercial Planète Charmilles;
- la nécessité de répondre sans plus attendre aux attentes de presque 5000 habitants de la ville de Genève,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif de retirer immédiatement et sans conditions tous les recours concernant ce déménagement.

*TEXTE DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION
DES PÉTITIONS À LA PÉTITION P-392*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-392 au Conseil administratif le 27 mars 2019.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Au cours des trois dernières années, le Conseil municipal a renvoyé au Conseil administratif plusieurs textes ayant trait à la Poste. La résolution R-205 et les motions M-1308 et M-1333 s’émeuvent du processus de démantèlement des offices postaux qui est à l’œuvre. Plus récemment, et dans un autre registre, la pétition P-392 demande à ce que le Conseil administratif accède au souhait de la Poste de transférer l’office de poste de la place des Charmilles dans le centre commercial Planète Charmilles. Enfin, les motions M-1402 et M-1413 appuient cette même demande.

Les fermetures d’offices de poste en ville de Genève

Les représentant-e-s de la Poste ont pris contact avec le Conseil administratif en avril 2016 pour lui dévoiler leur projet de «développement» du réseau postal en ville de Genève.

Résolution, motions et pétition: offices de poste
sur le territoire de la Ville de Genève

Selon les plans de la Poste communiqués aux cantons dans la foulée, plus d'un office sur trois était menacé de fermeture en Suisse. En ville de Genève, les offices de poste de Malagnou et du Stand étaient menacés. Parallèlement, la Poste annonçait ses velléités de transférer l'office de poste des Charmilles de la place des Charmilles dans le centre commercial Planète Charmilles. Enfin, l'office de Rive (Vieux-Collège) pourrait être démoli et reconstruit – alors que le bâtiment n'est âgé que de 35 ans – pour laisser la place à des logements dans les étages supérieurs.

Du côté du Canton, le 13 septembre 2017, le Conseil d'Etat répondait à la motion M 2379 «Stop à la fermeture des offices de poste à Genève», dans laquelle il déclare, en substance: «Lors des différents échanges entre le Canton et la Poste, le Conseil d'Etat a constamment rappelé son attachement à un service public de qualité basé sur les principes d'universalité et d'accessibilité. En outre, le Conseil d'Etat a souligné le fait qu'un service postal efficace est une condition-cadre majeure pour l'attractivité du canton, non seulement pour la population, mais aussi pour les petites et moyennes entreprises (PME). Il a également relevé le rôle social des offices postaux. [...] Enfin, le Conseil d'Etat a rappelé à la Poste que le Canton ne cautionnerait aucune fermeture d'un office postal qui n'ait été au préalable acceptée par la commune.»

Pour sa part, le Conseil administratif considère que l'ex-régie fédérale doit délivrer un service universel et de qualité à tous les citoyens, raison pour laquelle il s'oppose, par principe, à toute fermeture d'offices postaux; il a fait de même, dans un premier temps, pour le transfert de l'office de poste des Charmilles.

Une victoire d'étape devant la PostCom

Le 24 novembre 2016, la Ville de Genève saisissait la Commission fédérale de la poste (PostCom), dans le cadre du transfert de l'office de poste des Charmilles. Selon la loi, la PostCom est en effet l'autorité compétente pour émettre des recommandations en cas de fermeture ou de transfert de point d'accès (article 22, alinéa 2, lettre f, de la loi fédérale sur la poste).

La PostCom a organisé une séance de conciliation entre les parties, le 27 juin 2017, afin de trouver une solution. Elle a ensuite émis, en date du 24 août 2017, une recommandation aux termes de laquelle elle invitait la Poste à renouer le dialogue avec la Ville de Genève, constatant à ce propos le peu d'ouverture et le manque de consultation de l'ex-régie fédérale.¹

¹ <https://www.postcom.admin.ch/fr/documentation/news/news/office-de-poste-charmilles-ville-de-geneve-la-post-com-recommande-le-renvoi-du-dossier-en-raison/>

SÉANCE DU 17 AVRIL 2019 (soir)
Résolution, motions et pétition: offices de poste
sur le territoire de la Ville de Genève

Enquête auprès des usagères et usagers de l'office de poste des Charmilles

C'est dans l'optique des discussions ultérieures avec la Poste que le Conseil administratif a approuvé la réalisation d'un sondage d'opinion auprès de la clientèle de l'actuel office de poste, le but étant de déterminer si le transfert de l'office de poste dans le centre commercial Planète Charmilles répond aux attentes de la population, ou au contraire si le maintien de l'office à son emplacement actuel satisfait les usagers et usagères.

Sur mandat du Conseil administratif (procédure de gré à gré), un sondage qualitatif a été effectué du 9 novembre au 2 décembre 2017, par l'association EnQuêtes. Sur les 127 personnes interrogées, 47% des sondés se sont prononcés contre un déménagement de cet office dans le centre commercial Planète Charmilles; 25% ne se sont pas prononcés; 6% étaient indécis; et enfin 22% se sont prononcés «pour ou pas contre» le déménagement (dont un tiers «pour» et deux tiers «pas contre»).

Les personnes se prononçant contre le déménagement de la poste des Charmilles ont évoqué en premier lieu la prise en compte des besoins spécifiques des personnes âgées et/ou à mobilité réduite. La présence d'un arrêt de bus et d'un emplacement dégagé devant le bureau de poste actuel ainsi que l'accès direct depuis la rue ont aussi plaidé en faveur du maintien du bureau de poste à son emplacement actuel. Des facteurs liés à la vie de quartier et à l'urbanisme ont également été mis en avant par les personnes opposées au déplacement du bureau de poste dans le centre commercial des Charmilles. Les préoccupations exprimées concernent le devenir du quartier comme espace de vie, l'emplacement géographique du bureau de poste ayant son importance pour plusieurs raisons, dont la centralité par rapport aux habitant-e-s, la situation par rapport aux écoles des Charmilles et Charles-Giron, et la présence de commerces et de services à proximité.

Le déplacement éventuel de la poste des Charmilles a aussi été inscrit par plusieurs personnes interrogées dans le cadre d'un débat plus large sur le maintien des services publics. Dans ce contexte, des inquiétudes ont été exprimées quant à la qualité du service dans le futur.

Un «deal» dépendant de la législation fédérale

Fin 2017, le vaste mécontentement populaire résonnait jusque dans les deux Chambres fédérales qui décidaient, l'une comme l'autre, que la loi sur la poste devait être révisée. Cela laissait à penser qu'un arrêt de toute fermeture d'office de poste pourrait être décrété par le groupe de travail fédéral sur le service postal, mis sur pied par la conseillère fédérale en place Doris Leuthard. Raison pour laquelle le «deal» négocié entre les représentant-e-s de la Poste et les autorités de la Ville de Genève, début 2018, est resté en suspens.

Résolution, motions et pétition: offices de poste
sur le territoire de la Ville de Genève

Ce «deal» consistait, pour les offices de poste suivants:

Charmilles:	déménagement provisoire, le temps de démolir/reconstruire l'immeuble dans lequel se trouve la poste
Rive:	démolition/reconstruction
Malagnou:	épargnée jusqu'en 2020
Saint-Jean (Beulet):	maintien
Stand:	fermeture à la réouverture de Rive

Concernant l'office de poste de la place des Charmilles, les représentant-e-s de la Poste avaient proposé trois options. La première, la plus économe pour la Poste, consistait à déplacer purement et simplement l'office dans le centre commercial Planète Charmilles. La deuxième aurait consisté en un déménagement temporaire dans une construction modulaire. Cette variante aurait entraîné un surcoût de 200 000 francs pour la Poste. Elle a été retenue pour un temps comme faisant partie du «deal» susmentionné. La dernière proposait un aller-retour à la place des Charmilles, le temps que l'immeuble sis à cette adresse soit démolit et reconstruit, via la location temporaire d'un emplacement dans le centre commercial. C'est la solution la plus onéreuse, avec un surcoût de 800 000 francs.

Au final, les recommandations du groupe de travail fédéral sur le service postal se sont bornées à une intensification des discussions entre la Poste et les communes lors d'un projet de rénovation, de transformation, ou de fermeture; donnant lieu à une modification de l'ordonnance fédérale sur la poste, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil administratif aurait été défavorable à un transfert de l'office de poste des Charmilles.

Entre-temps, une pétition a été signée par plus de 4200 personnes pour demander le transfert de l'office de poste de la place des Charmilles dans le centre commercial Planète Charmilles. Le Conseil municipal s'est appuyé sur cette pétition pour déposer les objets M-1402 et M-1413. Cependant, l'exécutif n'est pas en phase avec son délibératif, pour les raisons suivantes.

Premièrement, ce déplacement d'un office de poste s'inscrit dans le contexte plus large de restructuration de la Poste, qui est actuellement à l'œuvre dans le but de fermer de nombreuses filiales dans toute la Suisse d'une manière générale, et en Ville de Genève en particulier.

Deuxièmement, bien que ce transfert puisse répondre aux attentes des habitant-e-s du complexe de l'Europe et des alentours, par écho, il ravira moins celles et ceux qui se trouvent dans le bas du quartier des Charmilles.

SÉANCE DU 17 AVRIL 2019 (soir)
Résolution, motions et pétition: offices de poste
sur le territoire de la Ville de Genève

Troisièmement, la disparition de l'office de poste de son emplacement actuel risque d'entraîner la fermeture non seulement d'une des deux filiales de la Coop à la rue des Charmilles, mais encore d'autres commerces de proximité, qui verront une partie de la clientèle de l'office de poste leur échapper. En outre, le Conseil administratif privilégiant la vie de quartier et les commerces de proximité, il s'engagera favorablement, comme il l'a fait par le passé quand il a convaincu la Coop de garder ouvertes ses deux filiales de la rue des Charmilles, pour maintenir un tissu économique de proximité, mais ne peut en faire autant avec un centre commercial.

Enfin, sur l'aspect immobilier, répondant à l'une des invites des motionnaires, le Conseil administratif ne peut se résoudre à promouvoir les opérations lucratives de la Poste en la matière. En effet, l'ex-régie fédérale construirait un immeuble de logement, sur la place des Charmilles, en zone ordinaire qui échappera à celles et ceux qui en ont réellement besoin, car les loyers seront trop élevés. Par ailleurs, le gabarit supérieur du nouvel immeuble pourrait empêcher une extension des écoles attenantes des Charmilles et de Charles-Giron, nécessaire pour répondre à l'augmentation constante des besoins du quartier ces prochaines années. Une crèche doit également prendre place dans le secteur, pour améliorer le taux de couverture des besoins exprimés par les parents.

Solution proposée par le Conseil administratif

Etant donné les différents objets acceptés par le Conseil municipal et renvoyés au Conseil administratif, ce dernier est à la recherche d'une solution globale, qui puisse convenir à toutes les parties prenantes (Poste, commerçant-e-s de Planète Charmilles, habitant-e-s du «bas» et du «haut» des Charmilles, Conseil municipal, Conseil administratif). Ainsi, dans le cadre des négociations qui vont se poursuivre avec les représentant-e-s de la Poste, le Conseil administratif préconisera la solution suivante: si le transfert devient effectif, il y a lieu de maintenir un point d'accès à un certain nombre de services postaux, soit dans le futur immeuble rénové de la Poste, soit dans un commerce de la rue des Charmilles.

En conclusion, si le Conseil administratif comprend qu'il est dans les intérêts de la Poste et d'une partie des habitant-e-s du quartier de voir le transfert de l'office de poste des Charmilles s'effectuer, cette opération doit être considérée dans le contexte plus global de l'accès universel aux services postaux, pour lequel le Conseil administratif s'engage depuis de nombreuses années.

Au nom du Conseil administratif

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

La conseillère administrative:
Esther Alder

**21. Question écrite du 21 mars 2018 de M. Simon Brandt:
«Voyages officiels ou tourisme officieux? (bis)» (QE-496)¹.**

TEXTE DE LA QUESTION

Combien de voyages à l'étranger ont été effectués par les différents membres du Conseil administratif, depuis le 1^{er} juin 2015?

Quels sont les membres du Conseil administratif ayant pris part à ces voyages?

Combien de personnes accompagnaient le, la ou les magistrat(e)s?

Quel était le but de ces visites officielles, et quelle était la durée respective de chaque séjour?

Quel a été le coût de ces voyages pour la collectivité (billets d'avion, frais d'hébergement, etc.)?

Quel a été le coût en CO₂ de ces voyages?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le signataire de cette question écrite se demande si les voyages à l'étranger effectués, à titre officiel et à l'étranger, par les différents membres du Conseil administratif ne sont pas une forme de «tourisme officieux».

A cet égard, le signataire veut connaître: le nombre de ces voyages, quels membres du Conseil administratif y ont participé, le but, la durée, le coût (détaillé) de ces voyages, ainsi que leur impact («coût») en CO₂, et ce depuis le 1^{er} juin 2015.

Il est à noter que le même signataire, en compagnie alors de M. Olivier Fiumelli, avait posé la même question (QE-275) en 2007 au Conseil administratif, limitant toutefois la période de référence à la seule année 2007 et ne voulant alors pas connaître l'impact CO₂ de ces voyages. Le Conseil municipal avait pris acte de la réponse du Conseil administratif lors de sa séance du 16 septembre 2008.

Le signataire de la présente question écrite et les membres du Conseil municipal trouveront les réponses à cette interrogation renouvelée dans les tableaux récapitulatifs ci-annexés, lesquels fournissent les indications suivantes, par magistrat-e et par voyage:

- a) les dates de déplacement (et leur durée);
- b) la destination;

¹ «Mémorial 175^e année»: Annonce, 6569.

Question écrite: voyages à l'étranger du Conseil administratif

- c) le motif;
- d) le nombre d'éventuel-le-s accompagnant-e-s;
- e) le détail des frais (transport, hôtel, restauration, divers), ainsi que
- f) l'impact en CO₂ en résultant.

Le signataire souhaitant connaître ces données depuis le 1^{er} juin 2015, le Conseil administratif a arrêté la période sous revue au 31 décembre 2018.

Si les données fournies dans les cinq tableaux annexés pour les indicateurs a), b), c), d) et e) ci-dessus ont été obtenues auprès des services comptables et administratifs du département des autorités et des cinq départements dirigés par les magistrat-e-s, les données relatives à l'impact CO₂ ont été calculées sur la base de sites internet et de coefficients d'émission de CO₂ proposés par des entités externes à la Ville.

Le calcul de l'impact en CO₂ d'un déplacement en Suisse, et a fortiori à l'étranger, qu'il soit en avion, en train, en voiture individuelle ou commerciale (taxi ou véhicule de location), relève de nombreux paramètres propres à ces déplacements (moyen de transport utilisé, coefficient de remplissage, âge et état du véhicule, des pneus, de la route, météo, trafic, mode de conduite, route choisie, etc.). Aussi, les données CO₂ présentées ici sont fournies à titre indicatif (elles peuvent être justifiées au besoin), car elles ne sauraient être considérées comme les chiffres exacts de ce que furent les émissions en CO₂ de ces déplacements.

La lecture de nos déplacements à l'étranger illustre la réputation mondiale que projette notre municipalité au-delà des 16 km² de son territoire municipal, du fait de sa réputation de ville de paix, de capitale humanitaire et de lieu privilégié de la diplomatie multilatérale. Un tel statut comporte des responsabilités relationnelles auxquelles notre municipalité ne saurait se dérober.

Notre Conseil fait donc l'objet de nombreuses invitations et sollicitations de villes et d'instances étrangères, ayant conclu de nombreux accords de partenariats bilatéraux avec des villes étrangères (souvent à leur demande). De plus la Ville est membre de plusieurs réseaux de villes internationaux dans lesquels nous y exprimons la voix de Genève pour y porter nos valeurs et témoigner de notre solidarité ou partager l'expertise de nos services. Dans un monde de plus en plus urbanisé, les villes jouent un rôle grandissant dans la gouvernance mondiale. Les réseaux internationaux de villes permettent de porter la voix des municipalités sur les scènes européenne et internationale. Ces réseaux contribuent à faire émerger de nouvelles pratiques institutionnelles et économiques. Ils permettent ainsi à leurs membres de devenir des lieux d'innovation et d'échanges, et donc des moteurs d'un développement inclusif et durable couvrant l'ensemble de la population.

Question écrite: voyages à l'étranger du Conseil administratif

La Ville de Genève s'engage notamment au sein des réseaux suivants:

- Association internationale des maires francophones (AIMF);
- cités et gouvernements locaux unis (CGLU);
- cités interculturelles (Conseil de l'Europe);
- maires pour la paix;
- Rainbow Cities Network.

Mais Genève est encore membre d'une douzaine d'autres réseaux, comme:

- l'Association Energy-Cities;
- l'Association internationale des villes éducatrices (AIVE);
- l'Association internationale des villes messagères de la paix (AIVMP);
- la Charte européenne des droits de l'homme dans la Ville;
- le Comité régional franco-genevois (CRFG);
- Eurocities;
- Global Cities Dialogue (GCD);
- la Ligue des villes historiques;
- Lighting Urban Community International (LUCI);
- l'Observatoire du Vivre ensemble.

Dans les règles en vigueur jusqu'à fin octobre 2018, un déplacement devait en principe être annoncé en séance du Conseil administratif, qui en prenait acte. Les déplacements liés à des délégations permanentes (DP), nommées en début de législature, ne devaient pas être annoncés au cas par cas. En revanche, depuis le 1^{er} novembre, le nouveau règlement du Conseil administratif en la matière prévoit une décision en amont du déplacement, impliquant de préciser l'objectif du déplacement, la composition de la délégation et les enjeux de prise en charge des frais. Un tel déplacement doit ensuite faire l'objet d'un rapport au Conseil. Pour les délégations permanentes, cette procédure est remplacée par un rapport annuel. Le Conseil administratif continuera de pratiquer une politique de relations extérieures qui permette de concilier dans la mesure du possible la réputation de Genève, le respect de nos engagements internationaux et celui de notre environnement commun.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Sami Kanaan

Question écrite: voyages à l'étranger du Conseil administratif

Liste des voyages officiels de M. Sami Kanaan à l'étranger, entre le 1er juin 2015 et le 31 décembre 2018															
Du	Au	Nombre de jours	Motif	Destination (Nb _s)	Accompagnant-e	Moyen de transport	Impact CO2 (en tonnes) (Nb ₂)	3170,070 montant en CHF				TOTAL (CHF)			
								Transport	Hôtel	Voyage ACG	Indemnités		Autres frais	Taxi	
1	10.06.2015	11.06.2015	2	Fondation de l'Observatoire international des maires sur le vivre ensemble	Montreal	1	avion	6.4000	3'170				3'170		
2	09.09.2015	12.09.2015	4	Expo universelle 2015	Milan	3	train	0.0160	206	1'252	5.40		1'988		
3	17.09.2015	19.09.2015	3	Expo universelle 2015	Milan	1	train	0.0080	206	523	8.10		1'539		
4	08.10.2015	10.10.2015	3	AIMF - AG et Bureau	Tunis	1	avion	0.9680	1'271				1'271		
5	16.10.2015	18.10.2015	3	Expo universelle 2015	Milan	3	train	0.0160	212	930	810		1'852		
6	20.10.2015	24.10.2015	4	Projets conjoints de coopération	Dakar		avion	3.0000	3'564		1'080		4'644		
7	08.04.2016	09.04.2016	2	AIMF - Bureau	Paris	2	avion	0.8080	354		2.70		624		
8	20.05.2016	21.05.2016	2	ACG	Ljubljana		avion	0.3430		2'570			2'570		
9	27.09.2016	01.10.2016	5	AIMF - AG et Bureau	Beyrouth	2	avion	3.8500	2'652		1'080		3'732		
10	28.04.2017	30.04.2017	3	ACG	Edimbourg		avion	0.5360		2'620			2'620		
11	19.06.2017	24.06.2017	6	- AIMF - AG et Bureau - Observatoire international des maires sur le vivre ensemble - Congrès Métropolis	Montreal	3									
12	06.07.2017	11.07.2017	6	Festival Théâtre/ Rencontres de la photo	Avignon/ Arles	2	avion	10.8000	6'044		5.40		6'584		
13	21.02.2018	24.02.2018	4	Séminaire CA	Hambourg		train	0.0126	391	953	1'080	966	2'998		
14	24.05.2018	25.05.2018	2	CGU Conseil mondial et Bureau Exécutif	Strasbourg	1	train	0.4120	400	585	423		1'400		
15	08.06.2018	10.06.2018	3	ACG	Mala		avion	0.0098	400	173			573		
16	01.07.2018	05.07.2018	5	Rencontres internationales de la photo	Arles	2	train	0.5620		2'500			2'500		
17	21.09.2018	22.09.2018	2	Déclaration de Genève patrimoine culturel - Projets d'expositions muséales (céramique et horlogerie) - Réseau de villes Opéra des Nations	Hanovre	1	avion	0.0144	378	678	810		1'866		
18	20.10.2018	27.10.2018	8		Chine	4	avion	18.3000	5'100	1'187		147	6'434		
			67			28		467'978	24'251	6'181	7'696	7'020	1'536	0	467'978

NB : Les déplacements des Magistrats-e-s en zone frontalière genevoise, durant la période sous revue, ne sont pas pris en considération.

NB : L'impact carbone des voyages à l'étranger est calculé pour les déplacements aériens des Magistrats-e-s et de leur(s) éventuel(-s) accompagnant(-s), en tenant compte de la classe de voyage utilisée. Il n'est pas calculé l'impact carbone des moyens de transport utilisés pour se rendre à l'aéroport ou de l'aéroport, vers le lieu de conférence ou d'hébergement.

Le site internet de l'ONG suisse, la Fondation myclimate.org, a été utilisé pour le calcul des déplacements aériens. (D'autres sites internet donnent des données plus ou moins proches.)

L'impact carbone des déplacements en train ou en voiture est calculé avec l'ecomparateur CPT (2010), en appliquant la charge d'émission CO₂ par kilomètre pour le transport en question à la distance de la ville (calculée par le site MidiMidi.ch) et retour.

Ville de Genève / Département des Autorités / ACI - SRE / 12.3.2019

Question écrite: voyages à l'étranger du Conseil administratif

Réponse à la QE-496 "Voyages officiels ou tournées officieuses? (bis)"

Liste des voyages officiels de Mme Sandrine Salerno à l'étranger, entre le 1er juin 2015 et le 31 décembre 2018										3170.070 montant en CHF				
Du	Au	Nombre de jours	Motif	Destination (Nb.)	Accompagnant-e	Moyen de transport	Impact CO2 (en tonnes) (Nb.)	Transport	Hôtel	Voyage AGC	Indemnités	Autres frais	Taxis	TOTAL (CHF)
1	13.06.2015	2	Sortie au CM	Milan	3	Train	0.0164	132	242			170		604
2	15.10.2015	2	Jeune équipe pour la M&Troph	Genève	2	Train	1.1100	224	65			198	22	1106
3	01.02.2017	3	Installation projet ESGUS soutenu par le CM	Pratzen	2	voiture	1.6300	146	110					356
4	28.04.2017	3	Voyage AGC	Erlangen		voiture	0.5360	206		2'620		65	29	2'920
5	08.06.2018	3	Voyage AGC	Mallorca		voiture	0.5720	2'500		2'500		90		2'590
		13		5	7		3.8244	718	1104	5'120	0	482	51	7'976

NB: : Les déplacements des Magistrat-e-s en zone frontalière genevoise, durant la période sous revue, ne sont pas pris en considération.

NB: L'impact carbone des voyages à l'étranger est calculé pour les déplacements aériens des Magistrat-e-s et de leur(s) éventuel(l)é(s) accompagnant-et-s), en tenant compte de la classe de voyage utilisée.

Il n'est pas calculé l'impact carbone des moyens de transport utilisés pour se rendre à l'aéroport ou de l'aéroport vers le lieu de conférence ou d'hébergement.

Le site internet de l'ONG suisse, la Fondation myclimate (myclimate.org), a été utilisé pour le calcul des déplacements aériens. (D'autres sites internet donnent des données plus ou moins proches.)

L'impact carbone des déplacements en train ou en voiture est calculé avec l'Ecomparateur CFF (2010), en appliquant la charge d'émission CO2 par kilomètre pour le transport en question à la distance de la ville (calculée par le site ViaMichelin.ch) et retour.

Question écrite: voyages à l'étranger du Conseil administratif

Liste des voyages officiels de M. Rémy Pagani à l'étranger, entre le 1er juin 2015 et le 31 décembre 2018													
Du	Au	Nombre de jours	Matif	Destination (Nb.)	Accompagnant-e	Moyen de transport	Impact CO2 (en tonnes) (Nb.)	3170,070 montant en CHF				TOTAL (CHF)	
								Transport	Hôtel	Voyage AGS	Indemnités		Autres frais
1	02.07.2015	06.07.2015	Biennale architecture	Venise		voiture personnelle	0.3100	323		422		745	
2	10.09.2015	11.09.2015	Expo universelle 2015	Milan		train	0.0040	206	397	18	69	689	
3	09.10.2015	11.10.2015	Journées de la Science	Bayreuth		avion	1.1000	598	316	389		1303	
4	16.02.2016	17.02.2016	Visite d'une installation de théâtre local (en lien avec le projet de la Nouvelle Comédie)	Barcelone	2		0.7400	207	501	388		1095	
5	25.03.2016	26.03.2016	Visite d'une installation théâtrale locale "Teatro Era" (en lien avec le projet de la Nouvelle Comédie)	Pise		avion et voiture de location	0.2790	425	210	536		1171	
6	08.04.2016	08.04.2016	Centrale nucléaire du Haut-Bugey	Saint-Vulbas (F)		personnelle	0.0600			101		101	
7	05.05.2016	08.05.2016	Visite dans le cadre du protocole d'amitié signé avec Amman en 2005 (rencontre avec le Maire, ses conseillers et l'Ambassadeur de Suisse, et visite de 2 centres du HCI)	Amman (Jordanie)		avion	1.2000	1192	535	131		1958	
8	13.05.2016	16.05.2016	Soutien à la fermeture des centrales à charbon	Proschim (D)		train et voiture de location	0.2860	1078	135	134		1347	
9	10.06.2016	10.06.2016	Centrale nucléaire du Bugey	Saint-Vulbas (F)		voiture personnelle	0.0600			35		35	
10	15.07.2016	17.07.2016	40e session UNESCO	Kyriou	1	voiture personnelle	0.4690	469	296	154	41	965	
11	04.11.2016	06.11.2016	Biennale architecturale	Venise	3	voiture personnelle	1.2000	987	1222	305	74	2679	
12	12.11.2016	14.11.2016	Procès de deux mères	Diyarbakir (Turquie)	1	avion	2.3000	591	173	113	13	891	
13	28.01.2017	28.01.2017	Forum citoyen sur la démocratie directe	Madrid		voiture personnelle	0.6900			226	45	273	
14	20.04.2017	22.04.2017	Procès de deux mères	Diyarbakir (Turquie)		avion	1.1000	1518	73	540		2131	
15	06.08.2017	16.08.2017	Accords de paix	Colombie	1	avion	9.9000	3777	881	433	367	5458	
16	09.11.2018	12.11.2018	Rencontres avec les autorités dans le cadre d'un projet de parking et de réhabilitation d'un grand secteur du centre-ville	Bordeaux	4	avion	1.6000	531	993	1'307	156	2'996	
17	17.11.2017	17.11.2017	Rencontre avec l'Adjoint de Maire	Paris	2	train	0.0392	262		405	94	761	
18	19.01.2018	20.01.2018	Concert OSR	Lyons		voiture personnelle	0.0800			353		353	
19	10.02.2018	18.02.2018	Visite de projets de développement soutenus par la Ville de Genève	Nicaragua		avion	3.5000	2'307	127	810	117	3'360	
20	21.02.2018	24.02.2018	Séminaire CA	Hambourg	4	avion	0.4120	413	603	539	68	1'623	
21	29.07.2018	04.08.2018	Fête du 1er août	Bern		avion	1.7000	1'269	1'241	174	42	3'264	
					21		26.0402	15'830	8'025	0	1'897	6'628	31'774

NB : Les déplacements de Magistrats en zone frontalière genevoise, durant la période sous revue, ne sont pas pris en considération.

NB : L'impact carbone des voyages à l'étranger est calculé pour les déplacements aériens des Magistrats, et de leur(s) éventuel(s) accompagnant(s), en tenant compte de la classe de voyage utilisée.

Il n'est pas calculé l'impact carbone des moyens de transport utilisés pour se rendre à l'aéroport vers le lieu de conférence ou d'hébergement.

Le site internet de l'ONG suisse, la Fondation myclimate (myclimate.org), a été utilisé pour le calcul des déplacements aériens. (D'autres sites internet donnent des données plus ou moins proches.)

L'impact carbone des déplacements en train ou en voiture est calculé avec l'Eco-comparateur CFF (2010), en appliquant la charge d'émission CO2 par kilomètre pour le transport en question à la distance de la ville (calculée par le site ViaMichelin.ch) et retour.

Question écrite: voyages à l'étranger du Conseil administratif

Réponse à la QE-096 "Voyages officiels ou tourisme officieux? (bis)"

Liste des voyages officiels de Mme Esther Alder à l'étranger, entre le 1er juin 2015 et le 31 décembre 2018														
Du	Au	Nombre de jours	Motif	Destination (Nbi)	Accompagnant-e	Moyen de transport	Impact CO2 (en tonnes) (Nbi)	Transport	Hôtel	Voyage ACG	Indemnités	Autres frais	Taxis	TOTAL (CHF)
1	01.07.2015	02.07.2015	2	Sommet mondial sur le climat	Lyon	1	0.0038	56	231		540			827
2	06.08.2015	08.08.2015	3	Exposition universelle 2015 (partie officielle du lancement de la période commune BS, GE, ZH)	Milan		0.0041	206	984		540			1730
3	17.09.2015	17.09.2015	1	Exposition universelle 2015 (partie officielle du lancement de la semaine genevoise)	Milan	2	0.0123	206						206
4	25.09.2015	26.09.2015	2	Green Cities Conference	Belgrade		0.7920				540			540
5	15.10.2015	15.10.2015	2	Urban Food Policy Pact	Milan	1	0.0832	196	487		540			1223
6	03.12.2015	05.12.2015	3	COP21	Paris	2	0.0128	340	469		540		29	1332
7	27.03.2016	31.03.2016	5	Lancement de la campagne de l'OCDE pour une croissance inclusive dans les villes; visite des Homeless Services, des Education Services et du Consulat suisse	New York	1	4.6000	952	1322		1080			3354
8	05.05.2016	06.05.2016	4	Visite dans le cadre du protocole d'amitié signé avec Amman en 2005 (rencontre avec le Maire, ses conseillers et l'Ambassadeur de Suisse, et visite de 2 centres du HCR)	Amman (Jordanie)		1.2000	1192	535		1080			2807
9	21.05.2016	23.05.2016	3	ACG	Ljubljana		0.3430			2'570				2'570
10	20.11.2016	22.11.2016	3	Sommet mondial des villes inclusives, innovantes et résilientes	Paris	1	0.0128	276	476					752
11	23.03.2017	24.03.2017	2	Visite du centre d'accueil pour les réfugiés, rencontre avec le Directeur d'Emmaüs France et 2 hauts cadres de l'Administration de Paris	Paris	2	0.0192	284	281		405		10	980
12	28.04.2017	30.04.2017	3	ACG	Edinburgh		0.5260			2'620				2'620
13	21.02.2018	24.02.2018	4	Séminaire du CA	Hambourg		0.4130	301	585			423		1406
14	23.09.2018	25.09.2018	3	Chief in the City World Conference	Vienne		0.3910	485	552				107	1144
			40		14		8.3472	4'595	5'922	5'190	5'265	423	146	21'531

NB1: Les déplacements des Magistrats-e-s en zone frontalière genevoise, durant la période sous revue, ne sont pas pris en considération.

NB2: L'impact carbone des voyages à l'étranger est calculé pour les déplacements aériens des Magistrats-e-s et leur(s) éventuel(le)s accompagnant(e-s), en tenant compte de la classe de voyage utilisée. Il n'est pas calculé l'impact carbone des moyens de transport utilisés pour se rendre à l'aéroport ou de l'aéroport vers le lieu de conférence ou d'hébergement.

Le site internet de l'ONG suisse, la Fondation myclimate (myclimate.org), a été utilisé pour le calcul des déplacements aériens. (D'autres sites internet donnent des données plus ou moins proches.)

L'impact carbone des déplacements en train ou en voiture est calculé avec l'écomparateur CFF (2010), en appliquant la charge d'émission CO2 par kilomètre pour le transport en question à la distance de la ville (calculée par le site ViaMichelin.ch) et retour.

SÉANCE DU 17 AVRIL 2019 (soir)

Question écrite: voyages à l'étranger du Conseil administratif

Réponse à la QE-496 "Voyages officiels ou tourisme officieux? (bis)"

Liste des voyages officiels de M. Barazzone à l'étranger, entre le 1er juin 2015 et le 31 décembre 2018														
3170,070 montant en CHF														
Du	Au	Nombre de jours	Motif	Destination (NBs)	Accompagnant-e	Moyens de transport	Impact CO2 (en tonnes) (NBs)	Transport	Hôtel	Voyage ACG	Indemnités	Autres frais	Taxis	TOTAL (CHF)
1	24.06.2015	01.07.2015	5	Visite incubateurs d'entreprises (sacon home et Level)	Londres	avion	0,3700	358	2'497		1'350		310	4'515
2	21.05.2016	23.05.2016	3	City of London (City of London)	Ljubljana	avion	0,3430	760		2'570				3'330
3	10.07.2016	14.07.2016	5	Forum World Cities Summit	Singapour	avion	2,8000	5'869	264		186	233	127	6'800
4	14.10.2016	23.10.2016	10	Rencontre avec les Maires de Shinagawa, dans le cadre des 25 ans de l'asso. Ge-Shinagawa + rencontre Maire de Seoul	Tokyo-Seoul	avion	14,5240	5'357	2'798		2'430	335	887	11'807
5	11.11.2016	20.11.2016	10	Délégation tourisme, industrie et horlogerie, HUG et UNIGE	Moyen-Orient	avion	5,8000	5'230	3'296		2'460		86	11'042
6	08.12.2016	09.12.2016	2	Sommet des villes concernant les réfugiés	Vatican	avion	0,3580	150					108	258
7	26.03.2017	27.03.2017	2	Rencontre Maire de Lyon (G. Collomb) + discours au "Prisme"	Lyon	voiture	0,0810							0
8	28.08.2017	30.08.2017	3	Voyage ACG	Edimbourg	avion	0,5360			2'620				2'620
9	11.07.2017	12.07.2017	2	Rencontre avec le Secrétaire de général de l'Elysée	Paris	train	0,0064							0
10	06.10.2017	12.10.2017	7	Participation à la délégation du Président du CN en tant que CA de la Ville	Moyen-Orient	avion	3,8000	7'042					48	7'090
11	21.02.2018	24.02.2018	4	Seminaire CA	Hambourg	avion	0,4120	391	585			423	71	1'470
12	26.04.2018	29.04.2018	4	ArtGenève (projet sculptures Parc des Eaux-Vives)/ArtGenève et rencontre avec le Prince Albert	Monaco	avion	0,2350	316	958			159	315	1'748
			57		12	1	342,854	25'933	10'938	5'190	6'396	1'150	1'952	50'680

NB1 : Les déplacements des Magistrats-e-s en zone frontalière genevoise, durant la période sous revue, ne sont pas pris en considération.

NB2 : L'impact carbone des voyages à l'étranger est calculé pour les déplacements aériens des Magistrats-e-s et de leur(s) éventuel(s) accompagnant-(e)s), en tenant compte de la classe de voyage utilisée.

Il n'est pas calculé l'impact carbone des moyens de transport utilisés pour se rendre à l'aéroport ou de l'aéroport vers le lieu de destination ou d'hébergement, des données plus ou moins proches.

Les impacts carbone des déplacements en train ou en voiture est calculé avec l'Eco-comparateur CFF (2018), en appliquant le charge d'émission CO2 par kilomètre pour le transport en question à la distance de la ville (calculée par le site ville.ch) et retour.

Ville de Genève / Département des Autorités / ACE - SRE / 11.2.2019

22. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les nouveaux objets suivants:

- M-1433, de *M^{mes}* et *MM. Thomas Zogg, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani et Yasmine Menétrey*: «Pour l'installation de passages piétons 3D à proximité des écoles de la Ville»;
- M-1434, de *M^{mes}* et *MM. Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer et Uzma Khamis Vannini*: «Urgence climatique: un enfant, deux arbres»;
- M-1435, de *M^{mes}* et *MM. Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Jean-Luc von Arx, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Maria Vittoria Romano, Ulrich Jotterand, Uzma Khamis Vannini, Danièle Magnin, Alfonso Gomez, Yasmine Menétrey, Laurence Corpataux, Pierre Scherb, Nicolas Ramseier et Patricia Richard*: «Pour que Genève passe son «permis de végétaliser!»»;
- R-241, de *M^{mes}* et *MM. Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Alfonso Gomez, Maria Pérez, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Gazi Sahin, Hélène Ecuyer et Annick Ecuyer*: «Maintien des habitant-e-s du 38, rue de la Navigation jusqu'au début des travaux»;
- R-242, de *M^{mes}* et *MM. Albane Schlechten, Jannick Frigenti Empana, Maria Vittoria Romano, François Mireval, Régis de Battista, Ahmed Jama, Maria Casares, Christiane Leuenberger-Ducret, Corinne Goehner-da Cruz, Pascal Holenweg, Emmanuel Deonna, Olivier Gurtner, Luis Vazquez, Ulrich Jotterand, Taimoor Aliassi, Christina Kitsos, Delphine Wuest, Uzma Khamis Vannini, Alfonso Gomez, Hanumsha Qerkini et Laurence Corpataux*: «Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé!»;
- PRD-225, de *MM. Pascal Spuhler, Vincent Schaller, Manuel Alonso Unica, Pierre Gauthier et Sami Gashi*: «Pour que les conseillers municipaux indépendants ne soient pas considérés comme des moitiés de conseillers!».

23. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu les interpellations écrites suivantes:

- IE-85, de *M^{me} Maria Pérez*: «Corruption à la police municipale de la Ville de Genève»;
- IE-86, de *M^{me} Maria Pérez*: «Marchés publics sur le nettoyage: l'offre la plus basse se fait sur le dos des travailleurs».

24. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-525, de *M^{mes} et MM. Jannick Frigenti Empana, Pascal Holenweg, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Alia Chaker Mangeat, François Mireval et Maria Vittoria Romano*: «Manor à Grenus, jusqu'à quand?»;
- QE-526, de *M. Eric Bertinat*: «Bilan de législature du bétonnage en Ville de Genève»;
- QE-527, de *M^{me} Maria Pérez*: «La Ville de Genève s'associe-t-elle aux revendications du 14 juin 2019?».

Le président. Nous arrivons au terme de cette puissante séance... Je vous remercie pour la qualité des débats, pour avoir pris la parole chacun à votre tour et avoir peu perturbé la séance – il faut le dire. Je lève donc cette séance, en vous souhaitant un bon retour chez vous. Bonne fin de soirée!

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

- | | |
|--|------|
| 1. Exhortation | 6670 |
| 2. Communications du Conseil administratif | 6670 |
| 3. Communications du bureau du Conseil municipal | 6670 |
| 4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 6 mars 2018 de M ^{me} et MM. Pierre Gauthier, Stéphane Guex et Patricia Richard: «Gestion dysfonctionnelle des ressources humaines dans le département municipal de la culture et du sport: un audit des RH fait par une entreprise indépendante est devenu indispensable» (PRD-170 A). Suite du premier débat | 6670 |
| 5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 janvier 2019 en vue de: | |
| – Délibération I: l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 30 025 «Petite-Boissière» situé dans un périmètre délimité par le chemin de la Petite-Boissière au nord, la route de Malagnou au sud, le chemin de la Boisserette à l'est et la promenade Charles-Martin à l'ouest, feuille cadastrale 31, section Genève Eaux-Vives; et de l'ouverture de deux crédits d'étude pour un montant total de 753 600 francs, soit: | |
| – Délibération II: 507 300 francs destinés à l'étude de l'aménagement des espaces publics et des espaces de circulation des chemins de la Petite-Boissière et de la Boisserette; | |
| – Délibération III: 246 300 francs destinés à l'étude du développement de la mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux pour le périmètre du PLQ de la Petite-Boissière (PR-1337 A) . . . | 6687 |
| 6. Projet de délibération du 26 mars 2019 de MM. et M ^{mes} Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Jean-Philippe Haas, Danièle Magnin, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore et Daniela Dosseva: «Pour des agents de la police municipale rémunérés à la hauteur de leurs compétences» (PRD-218) | 6770 |
| 7. Projet de délibération du 26 mars 2019 de M ^{mes} et MM. Maria Pérez, Christina Kitsos, Pascal Holenweg, Tobias Schnebli, Alfonso Gomez | |

- et Emmanuel Deonna: «Internalisation du nettoyage des toilettes publiques de la Ville de Genève» (PRD-220) 6771
8. Projet de délibération du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Albane Schlechten, Maria Casares, Corinne Goehner da-Cruz, Fabienne Beaud, Anne Carron, Jannick Frigenti Empana, Danièle Magnin, Yasmine Menétray, Christina Kitsos, Maria Vittoria Romano, Véronique Latella, Léonard Montavon, Taimoor Aliassi, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Uzma Khamis Vannini, Martine Sumi, Laurence Corpataux, Marie-Pierre Theubet, Marie Barbey-Chappuis, Pascal Holenweg et Alain de Kalbermatten: «Carte F -20%: pour une réelle promotion de l'égalité entre femmes et hommes» (PRD-221) 6772
9. Projet de délibération du 27 mars 2019 de M^{mes} et MM. Jannick Frigenti Empana, Albane Schlechten, Martine Sumi, Maria Vittoria Romano, Ahmed Jama, Pascal Holenweg, Corinne Goehner da-Cruz, Maria Casares, Christine Leuenberger-Ducret, François Mireval, Ulrich Jotterand, Régis de Battista, Sara Petraglio, Luis Vazquez, Olivier Gurtner, Taimoor Aliassi, Christina Kitsos, Emmanuel Deonna, Uzma Khamis Vannini, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Laurence Corpataux et Marie-Pierre Theubet: «Sexisme et violences sexuelles: pas dans mon parlement!» (PRD-222) 6773
10. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 14 novembre 2018 de M. Thomas Zogg: «Quelles sont les mesures envisagées par le Conseil administratif suite aux déprédations perpétrées par les pyromanes ayant bouté le feu aux platanes de Baby-Plage?» (IE-68) 6774
11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 avril 2012 de MM. Guy Dossan, Michel Chevrolet, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel, Eric Bertinat, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet et Fabienne Aubry Conne: «Genève, ville de culture: quelle promotion pour quel rayonnement?» (M-1016) 6778
12. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 juin 2016 de M^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Fabienne Beaud, Souheil Sayegh, Jean-Charles Lathion, Jean-Luc von Arx, Lionel Ricou, Sami Gashi et Alain de Kalbermatten: «Pour une ouverture des bibliothèques municipales le dimanche» (M-1239) 6782

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 janvier 2019 de M. Amar Madani: «Bilan du marché de Noël?» (QE-518) . . . 6785
14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 5 décembre 2018 de M. Eric Bertinat: «Depuis 2015, combien de jours ouvrables M. Barazzone a-t-il effectivement séjourné à Genève?» (QE-516) . . . 6787
15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 février 2012 de M^{mes} Vera Figurek, Salika Wenger, Maria Pérez, Brigitte Studer, Maria Casares, MM. Olivier Baud, Morten Gisselbaek, Pierre Gauthier, Pierre Vanek, Pierre Rumo, Tobias Schnebli, Alberto Velasco, Matthias Buschbeck et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio: «Pour l'application du statut du personnel de la Ville de Genève aux procès-verbalistes du Conseil municipal» (M-1001) 6788
16. Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 octobre 2013 de M^{me} et MM. Olga Baranova, Pascal Holenweg et Grégoire Carasso: «Les rues de Genève, c'était mieux avant» (M-1099) 6790
17. Réponse du Conseil administratif à la motion du 5 février 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Stefan Gisselbaek, Uzma Khamis Vannini, Brigitte Studer et Christina Kitsos: «Pas d'expulsion du Trialogue sans relogement effectif» (M-1412) 6793
18. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 16 mai 2018: «Pour une solution de relogement de l'association Le Trialogue» (P-385) 6794
19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 novembre 2013 de M^{me} Olga Baranova: «Coût de l'impression des documents pour le Conseil municipal» (QE-402) 6795
20. Réponse du Conseil administratif à:
 - la résolution du 7 mars 2017 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Albane Schlechten, Maria Pérez, Sylvain Thévoz, Daniel Sormanni, Pierre Scherb et Alfonso Gomez: «Non au désert postal!» (R-205);
 - la motion du 26 juin 2017 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi et Yasmine Menétrey: «Poste: stop au démantèlement» (M-1308);

- la motion du 16 janvier 2018 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi et Yasmine Menétrey: «La Ville de Genève peut éviter la fermeture d’offices de poste sur son territoire» (M-1333);
 - la motion du 5 février 2019 de MM. et M^{mes} Amar Madani, Hanumsha Qerkini, Daniel Sormanni, Thomas Zogg, Patricia Richard, Maria Pérez, Pierre Scherb, Eric Bertinat, Jean-Pascal Cattin, Sophie Courvoisier, Alia Chaker Mangeat, Emmanuel Deonna, Marie Barbey Chappuis, Sami Gashi, Gazi Sahin, Uzma Khamis Vannini et Anne Carron: «La poste des Charmilles, à quand le dénouement?» (M-1402);
 - la motion du 5 février 2019 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Simon Brandt, Florence Kraft-Babel, Stefan Gisselbaek, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Pierre Scherb, Anne Carron, Véronique Latella, Hanumsha Qerkini et Marie Barbey-Chappuis: «Déménagement de la poste de la place des Charmilles au centre commercial Planète Charmilles» (M-1413);
 - la pétition du 2 octobre 2018: «Déplacement du bureau de la Poste des Charmilles au sein du centre commercial Planète Charmilles» (P-392) 6797
21. Question écrite du 21 mars 2018 de M. Simon Brandt: «Voyages officiels ou tourisme officieux? (bis)» (QE-496) 6805
22. Propositions des conseillers municipaux 6813
23. Interpellations 6814
24. Questions écrites 6814

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat